

**La signification des facteurs
de mouvements de la main-d'œuvre
dans les transformations
de la structure professionnelle
Un essai d'étude empirique**

Thèse

présentée à la Faculté de droit
Section des Sciences commerciales, économiques et sociales
de l'Université de Neuchâtel
pour obtenir le grade de Docteur ès sciences économiques

par

BERNARD SCHMUTZ

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
FACULTÉ DE DROIT

M. Bernard Schmutz est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat
ès sciences économiques :

*La signification des facteurs de mouvements de la main-d'œuvre
dans les transformations de la structure professionnelle.
Un essai d'étude empirique.*

Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 18 mai 1964.

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
Le directeur
de la Section des Sciences commerciales
économiques et sociales
P. R. ROSSET

**La signification des facteurs de mouvements
de la main-d'œuvre
dans les transformations de la structure
professionnelle**

Pour s'instruire, il faut nécessairement raisonner sur ce que l'on observe, comparer les faits et les juger par d'autres faits qui servent de contrôle.

CLAUDE BERNARD : *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, réédition, Paris, 1946, p. 31.

Sigles

BLS :	Bureau of labor statistics
CECA :	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CERP :	Centre d'études et recherches psychotechniques
CNSA :	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
FOSC :	Feuille officielle suisse du commerce
INED :	Institut national d'études démographiques
INSEE :	Institut national de la statistique et des études économiques
NBER :	National bureau of economic research
NZZ :	Neue Zürcher Zeitung
OFIAMT :	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
SBS :	Société de banque suisse
SMAG :	Salaire minimum agricole garanti
SMIG :	Salaire minimum interprofessionnel garanti

Introduction

Dans une explication socio-économique de la formation des revenus du travail, l'inégalité des rémunérations d'emplois alternatifs n'est qu'une incitation à la mobilité. Son influence est encore mêlée à celle d'autres causes, nombreuses et souvent plus effectives, qu'une investigation psychologique et surtout sociologique des migrations professionnelles laisse apparaître. L'identification des principaux facteurs socio-économiques et psycho-sociologiques de cette mobilité permet cependant de tracer une relation entre migrations et raisons pécuniaires qui rend toute la complexité et la ténuité de ce rapport. En adaptant la théorie à l'observation, cette étude revêt la forme d'un modèle économétrique¹. Elle en comporte aussi les limites. Au niveau du relevé, l'observation reste fragmentaire et les données parfois imprécises. Dans l'interprétation, l'influence des divers facteurs ne se prête qu'à des comparaisons partielles.

Une étude empirique de la mobilité présente un intérêt à la fois économique et social. Dans les entreprises, l'intensification des mouvements de la main-d'œuvre est bénéfique jusqu'à un certain niveau seulement. Il en est ainsi lorsque le renouvellement du personnel permet une meilleure attribution des postes de travail et l'occupation d'une main-d'œuvre plus qualifiée, notamment par la réduction du gérontisme. Au contraire, un *turnover* excessif est nuisible². Il est souvent la cause d'une réduction de l'habileté au travail et de l'élévation des coûts d'instruction et d'entraînement. Il peut encore traduire l'insatisfaction

des salariés quant à leurs relations avec l'employeur ou leurs conditions d'emploi. Il en est de même pour la mobilité globale, indépendamment de ses répercussions dans les entreprises. Des changements d'occupations trop nombreux peuvent être cause de sous-emploi, en raison de l'inactivité qui leur est souvent inhérente. Dans certains pays, cette perte revêt des proportions considérables³. Mais une grande mobilité professionnelle est aussi une condition et un symptôme du développement économique. La rigidité des facteurs de la production fait obstacle à leur distribution optimum. L'élévation de la mobilité globale influence enfin les rapports entre groupes économiques et en particulier les objectifs et les moyens d'action des syndicats de salariés. Le contraste qui apparaît entre la grande mobilité des travailleurs américains et la relative stabilité de la population active française explique partiellement la dissemblance fondamentale des mouvements syndicaux des deux pays⁴. L'existence d'une grande mobilité verticale (sociale), qui met un obstacle à la cristallisation des groupes, a détourné les syndicats américains de l'action révolutionnaire. Quant à la mobilité horizontale (professionnelle), elle atténue les sentiments de dépendance et d'exploitation éprouvés par les salariés et agit par conséquent comme un substitut à la mobilité verticale. Face à un renouvellement élevé de la main-d'œuvre dans les entreprises, le syndicat se préoccupe d'abord de sa survivance et cherche pour cela auprès des employeurs un appui plus solide que la volonté actuelle de ses membres. Cet objectif apparaît dans l'obtention, fréquente aux Etats-Unis, d'une clause de sécurité syndicale.

Le cloisonnement qui sépare l'étude des mouvements de la main-d'œuvre dans les entreprises et celle de la mobilité globale s'explique par des différences de méthodes et d'objectifs. La première décrit la totalité des changements d'emplois enregistrés à court terme dans le personnel d'une entreprise. La seconde s'attache aux transformations de la structure professionnelle, qui ne sont guère saisissables et significatives qu'en longue durée. Dans les chapitres III, IV et V, nous essayons néanmoins d'identifier, au niveau de la mobilité globale, l'incidence des principaux facteurs de mouvement de la main-d'œuvre.

Sans pouvoir rappeler les noms de toutes les personnes avec lesquelles un contact nous a été utile, nous désirons exprimer notre gratitude particulière au professeur Maurice Erard qui a bien voulu nous consacrer beaucoup de temps et dont les conseils nous ont été précieux.

CHAPITRE PREMIER

Définition *Développement conceptuel*

Les migrations professionnelles sont la résultante de deux variables ⁵ :

a) des changements dans la distribution de la population professionnelle ⁶ entre branches d'activités, ou mobilité distributive, due aux migrations des travailleurs entre ces branches ; *b*) des variations dans la participation de la population totale à l'exercice d'une activité, ou mobilité de participation, qui apparaît dans l'évolution du taux d'activité. De ces deux mouvements résultent les modifications de l'offre de travail et l'adaptation de celle-ci à la capacité d'emploi ⁷. Leur explication est d'abord liée aux théories de la production et de la distribution. Dans les schémas classiques et néo-classiques, le rapport entre travail et revenu est précis. Il s'estompe dans la théorie keynésienne et surtout chez les économistes contemporains qui s'inspirent des classiques, des néo-classiques, des keynésiens et de Marx, tout en étant les observateurs de la réalité sociale ⁸. Limitée d'abord aux seuls mécanismes du marché, la théorie de la distribution s'est aujourd'hui élargie à l'ensemble des processus qui interviennent réellement dans la fixation des revenus. D'autre part, la psychologie hédonistique fait place à une conception plus sociologique des phénomènes économiques ⁹. Dans ce premier chapitre, nous voulons résumer brièvement cette évolution conceptuelle.

SECTION PREMIÈRE

Explication hédonistique et mécanique de la mobilité professionnelle

I. MOBILITÉ DE PARTICIPATION

La théorie ramène le développement de l'offre globale de travail à celui du niveau général des salaires. En longue durée, cette explication est surtout démographique, populations active et totale étant confondues. Elle est socio-économique en courte période¹⁰.

a) Élasticité à long terme de l'offre globale de travail

Cette élasticité apparaît infiniment élevée à des théoriciens qui, à la suite de Malthus et de ses prédécesseurs, y voient un obstacle à toute élévation du niveau de vie des travailleurs. Des observations plus optimistes leur sont opposées¹¹. La théorie ricardienne est représentative des premiers. La fixation des salaires à un niveau supérieur au minimum physiologique met en œuvre le processus d'équilibre malthusien. Celui-ci est accéléré par la diminution de l'offre de capital due à la sous-rémunération de ce facteur. Telle est encore la position de Senior, de J. S. Mill et de Cairnes, pour lesquels l'offre de capital, du moins dans ses réductions, est également infiniment élastique¹². Pour L. A. Quételet, la croissance de la population est géométrique si elle n'est contenue par des obstacles dont la multiplication est elle-même égale au carré de l'accroissement démographique virtuel. Dès 1845, le mathématicien belge Verhulst décrit le taux d'augmentation comme une fonction décroissante du volume de la population. Ce rapport est exprimé par une courbe logistique du troisième degré¹³. Ces travaux ont été redécouverts et perfectionnés par les Américains Pearl et Reed.

Plus optimistes sont les auteurs pour lesquels la part de chaque facteur de la production dans la distribution du produit social résulte surtout de la force de négociation respective des groupes intéressés. Telle est la position de B. et S. Webb, à qui l'offre de travail apparaît rigide, même en longue durée. En améliorant le niveau de vie des travailleurs, une hausse des salaires tend à réduire la natalité. Cette conclusion est encore celle de Spencer et d'A. Dumont, l'explication qu'en donne ce dernier étant cependant plus sociale que physiologique. Les Webb admettent l'hypothèse, déjà formulée par W. L. Sargent, d'une inclinaison négative de l'offre de capital. Une compensation intervient entre l'affaiblissement de l'épargne, qu'une baisse du taux d'intérêt provoque dans les classes opulentes, et la création d'épargne dans les classes laborieuses dont les revenus sont accrus¹⁴.

b) Élasticité à court terme de l'offre globale de travail

Les théories résumées ci-dessus ramènent l'évolution de la population professionnelle au seul mouvement des naissances, des décès et des migrations. D'autres n'envisagent au contraire que la partie active de la population totale ; la variation des taux de salaires entraîne alors celle des temps de travail et de l'effectif des salariés (taux d'activité). Pour les mercantilistes, l'élasticité de l'offre de travail est le fait des modifications à court terme du nombre des heures ouvrées. Il en est de même pour la théorie marginaliste, d'après laquelle il y a confrontation entre l'utilité et la désutilité d'une heure supplémentaire de travail¹⁵. Plus empiriques sont les études de F. Simiand sur le comportement de la main-d'œuvre dans les mines de charbon françaises entre 1847 et 1902. Sur la base d'une comparaison entre le taux des salaires à la production et le produit journalier, l'auteur admet l'existence d'une corrélation négative entre le niveau des salaires horaires et le nombre des heures ouvrées¹⁶. Pour une période plus récente, citons encore les noms de Knight et de Pigou¹⁷.

II. MOBILITÉ DISTRIBUTIVE

L'hypothèse d'une mobilité distributive parfaite est admise implicitement dans les schémas classiques et néo-classiques de la distribution. Le revenu du travail est lié à sa productivité marginale et son offre est infiniment et positivement élastique. Bien que le concept de productivité marginale soit énoncé par Ed. West en 1815 et par D. Ricardo en 1817, l'étude de J. H. von Thünen est novatrice en 1826. Elle donne pour la première fois une explication concise du rapport admis entre production et distribution¹⁸. Dans la seconde moitié du siècle passé, cette relation est énoncée définitivement par Ph. H. Wicksteed, E. Barone et surtout L. Walras en Europe, ainsi que par St. Wood et J. B. Clark aux Etats-Unis. A. Marshall et F. Edgeworth représentent par des fonctions l'ensemble des combinaisons entre deux facteurs permettant à l'entrepreneur d'obtenir un même volume de la production. Tant que la dépense d'une unité monétaire supplémentaire en travail accroît davantage le produit qu'une même dépense en capital, les entrepreneurs substituent le premier facteur au second. La courbe représentant ces combinaisons est d'autant plus proche d'une droite que la substituabilité des deux facteurs est grande. Énoncés également en termes de coûts relatifs (*opportunity costs*), de nombreux modèles se sont ensuite attachés à construire des courbes de possibilités de production (*transformation curves*). Toute modification du prix relatif de deux biens entraîne une réallocation immédiate des facteurs de production disponibles, inégale cependant suivant le taux d'élasticité de substitution¹⁹. En théorie du commerce international, le tracé de la courbe de demande réciproque²⁰ est déterminé sur la base d'une carte d'indifférence et d'une courbe des possibilités de production.

Sur le marché de l'emploi, la concurrence que se livrent les employeurs face à l'offre de travail empêche la fixation de salaires inférieurs à la productivité marginale des travailleurs. En outre, le caractère également concurrentiel de cette offre exclut toute disparité des salaires et présume l'existence d'une parfaite mobilité professionnelle et spatiale

de la main-d'œuvre. Enfin, il y a égalité entre les forces de négociation des deux groupes. L'hypothèse du plein emploi étant admise, seule l'existence de réserves financières différentes peut être cause de déséquilibre.

SECTION DEUXIÈME

Explication socio-économique de la mobilité professionnelle

L'abstraction des hypothèses précédentes pose une option quant à la portée de la première explication de la mobilité. Ou bien la démonstration est conservée au niveau des facteurs de la production et il est alors admis que les différences de salaires qui apparaissent dans la réalité correspondent à un manque de mobilité ainsi qu'à la diversité des risques et des capacités. C'est là l'énoncé de la théorie des groupes non concurrents. Ou bien l'explication n'est valable qu'au niveau de sous-groupes dont l'effectif est très réduit. Les modèles classiques et néo-classiques ne sont que très approximativement conformes à la réalité des pays industriels du XIX^e siècle dont ils veulent s'inspirer. Ils perdent encore beaucoup de leur signification lorsqu'ils sont confrontés avec celle d'un capitalisme évolué dans lequel l'action des groupes tend à séparer travail et revenu. La théorie marxiste, qui est micro-économique, macro-économique et dynamique, expose déjà la formation des revenus comme le fait d'ensembles organisés en classes sociales. Bien que macro-économique, la théorie keynésienne reste au contraire une « mécanique des quantités globales »²¹.

Lorsque l'offre et la demande de travail sont atomistiques, un prix s'impose qui résulte de l'intersection des deux courbes. Toute action des parties ne se conçoit que dans la modification des quantités offertes ou demandées à un prix donné (déplacement horizontal d'une des

courbes). Elle est donc peu probable. Au contraire, lorsque la concurrence cesse d'être parfaite, des comportements multiples remplacent la passivité des parties, notamment des vendeurs de travail. De la notion de marché concurrentiel, la théorie des prix ne peut cependant passer qu'à celles de concurrence monopolistique ou d'oligopole. Elle reste insuffisante pour traduire l'influence des groupes dans la formation des salaires. L'identification des syndicats à des monopoles revient à assimiler ces associations à de simples entreprises ²². L'action syndicale peut restreindre l'offre de travail et permettre la fixation d'un taux de salaires supérieur à celui d'un marché concurrentiel. Mais en l'absence de syndicats, le marché du travail est moins concurrentiel que monopsoniste ou oligopsoniste, suivant le nombre des employeurs. En outre, le syndicat ne vend rien mais contrôle les modalités des contrats de travail. Son action est donc plus proche de celle de l'Etat que de celle d'un vendeur. Enfin, les ajustements qui s'opèrent sur le marché ne représentent qu'une part de la lutte économique. « Les stratégies qui s'affrontent sont le résultat de discussions internes entre les membres de chaque groupe, d'arbitrages, de conciliations, de menaces de sécession, etc. » ²³. Le niveau des revenus du travail résulte à la fois de la confrontation de groupes opposés et de groupes concurrents. Quant à l'intervention de l'Etat, elle tend à généraliser et à uniformiser la conclusion des conventions collectives. Son objectif peut être également d'isoler de l'économie de marché des branches d'activités entières. L'influence des groupes de pression devient ainsi un objet de la théorie de la distribution.

La notion de niveau général des salaires acquiert une signification nouvelle. Leur fixation est aujourd'hui souvent le fait de décisions globales. La forme collective de celles-ci, de même que les phénomènes d'imitation et de domination qui apparaissent dans les rapports entre fédérations de salariés ou entreprises, sont en outre autant d'éléments uniformisateurs. Le salaire cesse d'être le prix d'un facteur de la production pour devenir la rémunération d'un être humain. Sur le plan éthique, J. Marchal y voit le passage d'une justice distributive à une justice commutative ²⁴. Cela correspond à une substitution graduelle de frais généraux indirects à des frais variables directs ²⁵. L'importance

du salaire social croît également. Les avantages dont ont bénéficié d'abord les seuls salariés rémunérés mensuellement sont étendus aux autres catégories de la main-d'œuvre. Il y a tendance au remplacement des systèmes de rémunération au rendement par des systèmes mixtes ou au temps. Le mérite principal des premiers s'estompe dans les entreprises où la préparation du travail par la maîtrise, la mécanisation et même l'automatisation rendent les stimulants pécuniaires inefficaces puisque l'initiative de l'ouvrier n'a plus qu'une part très faible dans le progrès de la productivité.

L'égalisation entre salaires et productivité marginale ne peut donc être un critère qu'au niveau de la nation. Encore y est-il confus puisque tout dépassement de la seconde par les premiers n'est pas nécessairement la cause d'une inflation équivalente. L'éventualité d'un tel dépassement est néanmoins accrue et l'inflation salariale peut dès lors s'ajouter à l'inflation classique résultant de déficits budgétaires ²⁶.

I. ASPECTS PSYCHOLOGIQUES DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ²⁷

La psychologie économique révèle l'aspect interne et subjectif des phénomènes de cette nature. Dans sa forme hédonistique, elle est construite de manière à servir de fondement aux « lois » de l'économie externe et objective. Avec l'*homo oeconomicus*, l'irrationnel est exclu de la science économique. Inspirée de la théorie des plaisirs et des peines de Jeremy Bentham, cette psychologie trouve son expression définitive avec l'Ecole autrichienne. Ses hypothèses sont abstraites. Comme l'écrivent J. Marchal et J. Lecaillon, « il paraît certain que ceux-ci (les vendeurs de travail) ne cherchent pas tous à obtenir les mêmes satisfactions. Les uns tiennent compte des salaires en monnaie, d'autres des avantages en nature, des conditions de travail, du prestige ou de la considération attachés à la fonction, les uns s'intéressent uniquement aux gains immédiats, d'autres songent à la retraite. Au cours des discussions pour la fixation des taux, les uns sont dispersés, sans réserve financière, sans relations, sans connaissance du marché, ils attendent

tout de négociations collectives ; d'autres sont plus individualistes, ont des aptitudes particulières, préfèrent discuter des contrats individuels. Différents les uns des autres, pas toujours rationnels, lorsqu'on les considère au cours de périodes relativement courtes, les vendeurs de travail s'opposent bien davantage encore, lorsqu'on étire les périodes d'étude et qu'on fait entrer en ligne de compte une pression sur les institutions. Alors les passions se donnent libre cours et l'hypothèse d'une rationalité parfaite perd presque toute signification »²⁸. Quant à l'exercice d'une activité (mobilité de participation), il répond à des motivations à la fois personnelles et externes (niveau et système de rémunération, possibilité d'exercer une occupation accessoire, durée du travail, localisation de l'emploi, genre et branche des activités, etc.)²⁹.

Une psychologie plus scientifique trouve application en économie politique. Deux courants de recherches sont orientés dans cette direction³⁰. D'une part, celles entreprises par le Centre d'enquêtes de l'Université de Michigan sous la direction de G. Katona, qui s'attachent au rôle des structures psychologiques dans l'interprétation des situations économiques. D'autre part, un mode d'explication des comportements économiques a été élaboré dès 1946 par P. L. Reynaud. La notion centrale y est celle d'énergie mentale³¹. Le mécanisme de la psychologie économique dépend à la fois des réserves d'énergie mentale, manifestées par les capacités des agents économiques, et des directions prises par cette énergie, qui apparaissent dans les attitudes. Le comportement économique diffère suivant la position, dans l'échelle de la rationalité, des actes qui le composent. Ces actes sont rationnels lorsqu'ils impliquent une dépense élevée d'énergie mentale, c'est-à-dire beaucoup d'attention et de réflexion. La rationalité diminue avec la dépense d'énergie mentale (actes semi-rationnels, les plus nombreux), les actes irrationnels, simples réflexes, ne répondant plus qu'à des stimuli extérieurs suivant la répétition, l'intensité et la clarté de ces derniers (lois de Pavlov). Des théories de la valeur (valeur-opinion), des prix et de l'échange ont été élaborées sur la base de ces développements. Le comportement économique des individus progresse en outre irrégulièrement, déterminé qu'il est par l'existence de seuils psychologiques. Comme toute énergie, l'énergie mentale est soumise à la loi du quantum d'action

et au phénomène de la discontinuité. Quant à la mobilité professionnelle, elle est dans ses deux formes l'expression d'une multitude de comportements. La disparité et les variations des revenus du travail peuvent être comptées parmi leurs stimuli. Mais les courbes d'offre de travail globale et de chaque branche sont épaisses. Elles ont en outre la forme de lignes brisées, du fait de l'existence des seuils psychologiques.

II. ASPECTS SOCIOLOGIQUES DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

La sociologie pluraliste élaborée par G. Gurvitch permet de décrire les comportements économiques dans toute leur complexité. Ceux-ci ne peuvent être pleinement intelligibles s'il est fait abstraction de l'intégration des individus dans une société. Sans vouloir aborder la question méthodologique des rapports entre psychologie et sociologie, nous rappelons néanmoins, dans le résumé que nous essayons de donner de cette sociologie pluraliste, les points de tangence relevés par M. Erard ³².

La réalité sociale est pluri-dimensionnelle ³³. Elle l'est horizontalement en ce qu'elle recouvre des phénomènes astructurels (formes de sociabilité) et structurels, ou du moins structurables (groupements particuliers, classes sociales, sociétés globales). Elle l'est aussi verticalement (sociologie en profondeur) en ce que le contenu des phénomènes sociaux se prête à une division en paliers, suivant un ordre d'accessibilité décroissant. Les phénomènes sociaux étant totaux, ces étagements se superposent et se combinent, leur isolement ne servant qu'à la mise en place de cadres conceptuels opératoires. La séquence entre sociologie et psychologie apparaît dans chacun de ces modes de repérage.

Les composantes les plus élémentaires de la réalité sociale sont les formes de sociabilité, ou « multiples manières d'être lié par le tout et dans le tout » ³⁴. L'essence de ces liens est différente suivant qu'il s'agit de sociabilité par fusion partielle (nous, d'intensité croissante mais de pression décroissante suivant qu'il y a masse, communauté ou communion) ou de sociabilité par opposition partielle (rapports avec autrui, de rapprochement, d'éloignement ou mixtes). Tant les « nous »

que les rapports avec autrui peuvent être actifs ou passifs. Ces formes de sociabilité composent une première charnière entre sociologie et psychologie puisque tant la fusion que l'opposition restent partielles, l'ensemble et les parties étant réciproquement immanents³⁵. En allant de l'accessible au caché, les paliers en profondeur sont les suivants : surface morphologique et écologique ; organisations ou appareils organisés ; réglementations sociales ou contrôles sociaux ; œuvres culturelles ; conduites collectives, plus ou moins régulières ; statuts et rôles sociaux ; conduites collectives effervescentes, novatrices ou créatrices ; mentalités collectives et personnalités de base, avec leur contenu. Ce dernier palier comporte un second point de contact entre sociologie et psychologie puisqu'il y a immanence réciproque entre consciences individuelles et collectives.

Le fait que les unités collectives restent partielles implique la possibilité de leur interpénétration quasi infinie. Les comportements, économiques ou non, répondent donc à des motivations nombreuses et souvent divergentes. Cette diversité apparaît dans l'énumération des types de groupements suivant le critère de leur fonction. Les groupements sont de parenté, d'affinité fraternelle, de localité, d'activité économique (entreprise), d'intérêts socio-économiques (corps de métiers, syndicats, groupes de pression), d'activité politique, de croyances religieuses, de formation humaine, d'activités non essentiellement lucratives (loisirs). Cette hétérogénéité est encore accentuée par le nombre élevé des autres caractères propres à ces groupements. Il en est ainsi surtout de leur contenu, de leur envergure, de leur durée, de leur mode de formation et d'accès et de leur compatibilité³⁶.

SECTION TROISIÈME

Conclusions

Les sections qui précèdent font apparaître les objectifs qu'une étude des facteurs de la mobilité professionnelle peut poursuivre. L'inégalité des rémunérations d'emplois alternatifs n'est qu'une incitation à la mobilité. Elle intervient dans le cadre de marchés du travail marqués par l'action de groupes et de l'État ainsi que par des fluctuations conjoncturelles. Il faut y voir autant de facteurs, socio-économiques, dont l'influence sur la mobilité est immédiate. Cette incitation se confond avec d'autres, dont l'identification est moins aisée. En étudiant l'incidence qu'exercent sur la mobilité globale quelques facteurs psychosociologiques, nous pouvons pourtant tenir compte indirectement et partiellement de l'influence de ces mobiles extra-économiques. Dans ce but, notre relevé superpose les transformations de la structure professionnelle et des revenus à celles des autres variables qui forment en même temps la base écologico-morphologique de la société.

Les facteurs de mouvements de la main-d'œuvre dans les entreprises sont l'objet de nombreuses descriptions. Nous en tentons néanmoins une énumération au chapitre suivant. Le repérage d'influences semblables au niveau de la mobilité globale permet ensuite d'interposer l'action de ces facteurs entre disparité des revenus et migrations professionnelles. Le relevé statistique reste cependant incomplet, ce qui laisse à cette étude une portée partielle. Il en est ainsi du point de vue sociologique également puisque cette investigation est limitée au contenu du palier le plus extérieur du social. Le comment, plus que le pourquoi, de la mobilité professionnelle est donc décrit. La distinction faite entre structures, régimes et systèmes peut être ici rappelée³⁷. La structure est un composant essentiel du régime et ce dernier concrétise, bien qu'imparfaitement, un système dont la nature est inégalement abstraite

suivant la définition qui en est donné. Le lien entre structures et régimes est le plus étroit. Les premières diffèrent suivant la nature des seconds, dont elles sont un mode de connaissance. Dans la mesure où une modification de régime est associé à l'idée de progrès, l'étude des changements de structures montre le mécanisme par lequel la progression s'est concrétisée. Il en est de même des régimes et des systèmes économiques ou, en termes plus sociologiques, des structures économiques globales (« régime » des économistes) et des phénomènes économiques globaux qui leur correspondent (« système » des économistes).

CHAPITRE II

Facteurs des mouvements de la main-d'œuvre au niveau des entreprises

SECTION PREMIÈRE

Définition

Par mouvements de la main-d'œuvre, il faut entendre le renouvellement des effectifs des entreprises dû aux embauchages et aux cessations de service. Cette définition exclut les transferts de personnel entre postes ou départements à l'intérieur des établissements (mutations et promotions)³⁹. Bien qu'elle revête une signification théorique certaine, l'étude de ces mouvements répond à des préoccupations essentiellement pratiques³⁹. Ce sont celles des employeurs, dès le début du siècle, et des gouvernements qui, à partir de la première guerre mondiale, s'inquiètent des effectifs et du rendement de branches d'activités stratégiques. Les statistiques de ces mouvements sont néanmoins éparses et quelques pays seulement publient des données périodiques et complètes⁴⁰. En France, l'Union des industries textiles procède annuellement, en collaboration avec le Ministère du travail, à une enquête sur les mouvements de la main-d'œuvre dans les entreprises de cette branche⁴¹. Ces chiffres sont ventilés suivant l'âge, le motif de cessation des services, le genre d'activité, la région et la taille des entreprises. En outre, l'INSEE exploite mécanographiquement les bulletins « 1024 », remplis par les employeurs à l'adresse de l'Administration des contributions directes pour servir au contrôle des bases de l'imposition du revenu⁴². Un coefficient de stabilité de l'emploi est ainsi calculé. En

Grande-Bretagne, une enquête sur les mouvements de la main-d'œuvre est réalisée tous les trois mois dans les industries manufacturières⁴³. Des taux sont calculés par branche d'activités et par sexe. Aux États-Unis, des chiffres sont publiés mensuellement par le Bureau des statistiques du travail, et des moyennes annuelles en sont tirées. Distinction y est faite du sexe, de la branche et, pour les industries manufacturières, de l'Etat et de la région. Le même organisme établit, depuis 1930, des taux de rotation de la main-d'œuvre dans les industries de transformation⁴⁴.

Le plus sommairement, ces mouvements s'expriment par le nombre des « entrées » et des « sorties »⁴⁵. Par entrées, il faut entendre l'embauchage de nouveaux travailleurs et la réintégration d'anciens membres du personnel de l'entreprise. La reprise du travail après un congé ou une maladie n'est pas une entrée, mais un remplaçant est compté comme entrant puis sortant. Quant aux sorties, elles peuvent être réparties suivant qu'elles sont provoquées par l'employeur, décidées par l'employé, ou encore indépendantes de la volonté des deux parties. Le grand nombre des facteurs sous-jacents à cette classification explique que les enquêtes de grande envergure ne rapportent généralement que les chiffres des entrées et des sorties. La statistique américaine répartit néanmoins les sorties en départs (*quits*), renvois (*discharges*), mises à pied (*lay-offs*) et sorties diverses (*miscellaneous separations*). Les départs sont les cessations de service sur l'initiative du travailleur, motivées par l'embauchage ailleurs, le mécontentement, la reprise des études, le mariage, la maternité, la mauvaise santé, la retraite volontaire sans pension payable par les employeurs successifs. Les absences non autorisées durant plus de sept jours civils consécutifs sont également considérées comme départs. Les renvois sont les cessations de service sur l'initiative de la direction, motivées par l'incompétence, l'infraction aux règlements, la malhonnêteté, l'insubordination, la paresse, les absences répétées, l'incapacité de fournir l'effort physique exigé. Les mises à pied sont des interruptions de service de plus de sept jours civils, décidées par la direction et motivées par le manque de commandes, la pénurie de matières premières, la reconversion des installations, l'installation de nouvelles machines ou l'emploi de nouveaux procédés de fabrication. Les sorties diverses concernent toutes les cessations de service

motivées par d'autres causes : incapacité permanente, décès, retraite avec pension payable par l'entreprise, incorporation dans les forces armées⁴⁶.

Les formes de la mobilité apparaissent donc multiples. Elles varient néanmoins de manière identique sous l'effet des mêmes facteurs. Aussi est-il permis de parler de mobilité du travail, au singulier⁴⁷. Une distinction fondamentale peut être faite entre facteurs socio-économiques, indépendants des individus, et psycho-sociologiques. Ces derniers sont le plus souvent objet d'investigation car c'est d'eux surtout que dépend la fluidité de l'offre de travail. Mais les premiers forment un cadre à l'intérieur duquel les seconds interviennent. Cette distinction se superpose à celle des mobilités volontaire et involontaire. Cependant, si ce critère peut être valable pour l'étude des mouvements des ouvriers, il devient confus pour les employés et inapplicable pour les cadres supérieurs, moins souvent congédiés qu'incités à démissionner⁴⁸.

La description des mouvements de la main-d'œuvre est l'objet de nombreuses études, aux Etats-Unis notamment⁴⁹. L'ouvrage de H. S. Parnes⁵⁰ expose et confronte la plupart de ces recherches dont nous avons consulté les plus significatives. Méthodologiquement, elles comparent plusieurs communautés ou rapportent, dans le temps, la vie professionnelle des mêmes individus. Les secondes donnent moins de poids aux facteurs accidentels de la mobilité. Elles tiennent compte également de ce que les changements d'emploi sont liés aux occupations précédemment exercées et influencent déjà les mouvements futurs⁵¹.

SECTION DEUXIÈME

Facteurs socio-économiques des mouvements de la main-d'œuvre

I. INFLUENCE DES MARCHÉS DU TRAVAIL

Cette influence est double, une distinction pouvant être faite entre facteurs institutionnels, liés à la nature de ces marchés, et facteurs conjoncturels, liés à leurs fluctuations.

a) Cadre institutionnel des marchés

Il est arbitraire de parler de marché du travail, au singulier, puisqu'un tel concept présume l'existence d'un minimum d'homogénéité de l'offre et de la demande. Il y a en réalité davantage une juxtaposition de nombreux marchés du travail, inégalement concrétisés par des structures⁵². Celles-ci résultent en même temps de l'instauration de règles institutionnelles et de la nature même des parties intéressées (employeurs, employés). La première est due à l'action des groupements syndicaux de travailleurs et d'employeurs ainsi qu'à celle de l'État. Dans un marché non structuré, le salaire est le seul lien entre employeur et employé. Ce dernier ne bénéficie d'aucune prérogative sur l'emploi qu'il occupe et la mobilité volontaire est illimitée. Par contre, le marché est structuré dès qu'un traitement différentiel intervient à l'égard des entrées et des sorties, voire même de la promotion professionnelle. Plus ces dispositions sont précises, plus la distinction entre marchés interne et externe de l'emploi est justifiée et les points de passage entre ces derniers limités. Le marché interne est formé des salariés actuels d'une entreprise. Le marché externe recouvre l'ensemble des travailleurs virtuels, c'est-à-dire situés dans un cadre écologique et socio-professionnel donné.

Schématiquement, l'influence du cadre institutionnel des marchés de l'emploi sur la mobilité est triple. Elle tient de l'organisation même des parties, des modalités des accords qui les lient et de l'inégale transparence de ces marchés.

1. *Action des syndicats et de l'État.* — Il n'y a pas unanimité quant à l'action exercée par l'appartenance syndicale sur le niveau de la mobilité⁵³. Par contre, une orientation spécifique de celle-ci peut résulter d'une telle appartenance⁵⁴. Les mouvements de la main-d'œuvre suivent alors davantage les voies tracées par les règles institutionnelles des marchés. Les syndicats de métier (*craft unions*) tendent à accroître l'indépendance de leurs membres à l'égard des employeurs et donc à favoriser la mobilité dans les limites de la profession. Les syndicats d'industrie et d'entreprise (*industrial unions*) favorisent au contraire la mobilité interne, suivant le critère de l'ancienneté. Dans les

premiers, les mouvements sont freinés entre genres d'activités différents. Dans les seconds, ils le sont entre entreprises.

Ces observations valent surtout pour l'économie américaine. Nous avons déjà mentionné les clauses d'exclusivité ou de priorité dont bénéficient les syndicats de salariés. Il en est ainsi de la *closed shop*, qui octroie à l'un des syndicats le monopole de l'embauchage dans une firme et subordonne par conséquent l'obtention d'un emploi à l'adhésion à une centrale déterminée. Son interdiction par la loi Taft-Hartley de 1947 a favorisé la propagation des clauses de priorité (*preferential shop*). La multiplication des syndicats d'industrie a en outre accru, depuis 1936, la pratique de l'*union shop* et permis, sous cette forme, un nouveau mode de discrimination. Pour la France, F. Sellier et A. Tiano⁵⁵ rappellent l'accord, signé en 1900, entre les employeurs de l'industrie du livre et la CGT, qui confère à celle-ci le bénéfice de la *closed shop*. Cette clause est confirmée par une note de service du Secrétariat général de l'Information du 21 août 1948. Mais elle est ensuite l'objet d'une campagne, conduite par les deux autres centrales françaises (FO, CFTC), qui aboutit à la promulgation d'une législation prohibitive⁵⁶. La discrimination entre syndicats, de la part des employeurs, est le résultat direct de la concurrence que se livrent les premiers. Elle peut se doubler d'une discrimination à l'intérieur, fondée sur le sexe, la nationalité, voire même la race⁵⁷.

Une réglementation implicite des marchés de l'emploi peut enfin résulter d'ententes entre employeurs (*anti-pirating agreements*), par lesquels ceux-ci renoncent à une surenchère dans la demande de travail. Les salariés doivent alors abandonner leur emploi avant d'offrir leurs services pour une autre occupation. Quant aux autorités publiques, leur action est restrictive sous la forme d'aide aux chômeurs mais incite à la mobilité par la mise en place d'offices du travail. La pression qu'elles exercent pour étendre l'application des contrats collectifs tend à uniformiser les marchés de l'emploi. Enfin, la politique d'immigration exerce une influence directe. Les immigrants forment un groupe mobile, orienté vers les régions et les branches dans lesquelles la demande de main-d'œuvre est la plus excédentaire. Dans les économies à planification impérative, l'action des gouvernements est aussi différemment

restrictive. Une grande mobilité est un préliminaire à la réalisation du plan mais son coût élevé peut inspirer une réglementation limitative. L'évolution de la législation soviétique est intéressante⁵⁸. Jusqu'à la fin des années 1930, la mobilité est considérable, essentiellement géographique, du fait de l'insécurité et de la pénurie alimentaire. Cette situation est cause d'une réglementation limitative qui lie en particulier la possibilité de changer d'emploi à la durée de l'occupation exercée. Pendant la guerre, plusieurs décrets donnent à la mobilité injustifiée un caractère pénal. Mais dès 1951, cette législation est révisée dans le sens d'une libération graduelle des mouvements de salariés. Le droit d'inactivité (jusqu'à un mois) est notamment séparé de la durée de l'emploi précédemment exercé.

2. *Effet des conventions collectives.* — Cet effet varie suivant l'influence qu'ont les syndicats sur l'embauchage, les congédiements et la promotion professionnelle dans les entreprises. Aux Etats-Unis encore, le critère de l'ancienneté est souvent fixé contractuellement, en plus de la garantie de l'emploi ou du revenu. Les liens entre employés et employeurs en sont intensifiés et l'emploi dans les firmes stabilisé. En Europe occidentale, la fréquence de telles clauses dans les conventions est inégale. Pour l'embauche, des accords n'interviennent guère, du moins sur le continent, que pour le contenu de la lettre d'engagement, la durée de la période d'essai et l'information des syndicats, par l'employeur, sur tout poste vacant dans les entreprises. Les licenciements ont une place plus importante, en particulier s'il s'agit de mesures collectives. Certaines conventions prévoient un contrôle syndical sur les suppressions d'emplois, un ordre de priorité dans les congédiements, ou encore subordonnent ceux-ci à la réalisation de conditions déterminées (quant aux horaires de travail, principalement). Des dispositions sont encore parfois prévues, qui ont trait aux indemnités de licenciement (variables suivant l'ancienneté). En Suisse, le contenu des conventions collectives diffère suivant leur base géographique et professionnelle⁵⁹.

3. *Transparence des marchés.* — C'est le degré d'information des salariés sur les marchés du travail dont ils sont parties. La connaissance des possibilités de changer d'emploi varie suivant les catégories de la

main-d'œuvre. D'une manière générale, l'information s'accroît avec le degré de qualification. Elle est supérieure pour les employés⁶⁰. Il en est de même des salariés qui, pour des raisons économiques, sont contraints de changer de situation (mobilité involontaire). Cette transparence reste néanmoins sommaire⁶¹. La condition même de salarié, c'est-à-dire la nécessité d'occuper un emploi rémunérateur, diminue les possibilités d'un choix. Les mouvements de la main-d'œuvre s'opèrent le plus souvent dans l'incertitude, la comparaison n'étant guère possible entre avantages et inconvénients d'occupations alternatives⁶². La confrontation existe plutôt entre une offre d'emploi actuelle et les conditions présumées d'une offre virtuelle que le salarié estime pouvoir encore rencontrer. Ses aspirations personnelles s'adaptent donc aux conditions d'un emploi disponible et se limitent progressivement à la seule activité à l'exercice de laquelle il est entraîné. De même, les préférences et les exigences des employeurs varient avec la réserve de travail disponible et la qualification moyenne des demandeurs d'emplois. Il y a donc également « accommodation »⁶³. Quant au rôle des offices publics de travail, il est marginal en périodes d'emploi normal pendant lesquelles les travailleurs savent pouvoir trouver de meilleures occupations par leur propre initiative⁶⁴. Rappelons enfin la distinction déjà faite entre marchés du travail interne et externe. L'information est élevée dans le premier. Elle s'abaisse dès que l'on s'éloigne du sous-marché (*sub-market*) auquel le travailleur est directement lié et que constitue l'entreprise ou la profession. Il en est ainsi des marchés du travail au niveau de la localité⁶⁵, de la région, de la branche, du pays. La distance est un obstacle lorsque la mobilité professionnelle est en même temps géographique⁶⁶.

b) Fluctuations conjoncturelles de l'emploi

L'influence de l'évolution conjoncturelle de l'emploi sur la mobilité est également souvent décrite⁶⁷. Dans une économie diversifiée, l'intensité des mouvements de la main-d'œuvre est liée aux changements qui interviennent dans la distribution professionnelle des activités ainsi qu'aux variations du niveau général de l'emploi. L'étude de G. L. Palmer est fondée sur l'observation de quatre groupes professionnels,

dont deux appartiennent à des industries en expansion et deux à des industries en déclin. Le recrutement par les premières des jeunes travailleurs (souvent à l'entrée dans la vie active) entraîne une inégalité dans la composition par âge des deux catégories. Lorsque l'âge moyen est élevé dans les branches en régression, le rythme des retraites est accéléré et l'ajustement à la capacité d'emploi facilité. Lorsque cette réduction des effectifs est insuffisante, il y a création d'un sous-emploi durable que subissent surtout les travailleurs âgés (notamment sous la forme de mises à la retraite prématurées). Une comparaison dans l'espace montre que le sous-emploi est cause de mobilité. De l'enquête faite en 1955 par le Bureau américain du recensement, il ressort que les salariés ayant changé d'emploi pendant cette année comptent en moyenne cinq fois plus de chômeurs que les autres. Par contre, il est difficile de repérer statistiquement l'importance du sous-emploi attribuable à la mobilité. La période de « latence » que celle-ci peut comporter varie en effet suivant le sexe, l'âge et le genre d'activité ⁶⁸.

L'influence des variations dans le temps du niveau général de l'emploi est inégale suivant qu'il s'agit de mouvements cycliques ou seulement saisonniers.

1. *Mouvements cycliques.* — La mobilité volontaire est principalement conditionnée par le nombre des emplois alternatifs. Dans l'espace, la capacité et la diversité des marchés du travail sont propices aux changements d'occupation. Mais la structure et l'opacité de ces marchés peuvent annihiler cette influence. Dans le temps, l'effet des cycles conjoncturels sur les mouvements de la main-d'œuvre est plus apparent. Dans les périodes de haute conjoncture, le nombre des emplois offerts est élevé et excède souvent celui des demandes. Ainsi la mobilité volontaire y est-elle grande et la mobilité involontaire réduite. Il faut pourtant noter que le dynamisme conjoncturel a plus d'importance que le niveau absolu de la conjoncture (par exemple, le *turnover* reste faible en période d'emploi élevé mais stable). Lorsqu'il y a expansion économique, la comparaison est souvent possible entre plusieurs occupations virtuelles et les mobiles pécuniaires expliquent de nombreux mouvements volontaires. Dans la situation opposée, les chômeurs se satisfont

du premier emploi trouvé, souvent au prix d'une utilisation irrationnelle de leurs capacités professionnelles. La régularité du travail compte alors le plus.

2. *Mouvements saisonniers.* — Les branches d'activités y sont inégalement sensibles et cette irrégularité est souvent partiellement compensée par la modification des temps de travail. Seules quelques branches subissent des variations saisonnières assez considérables pour avoir des répercussions sur les mouvements de la main-d'œuvre (agriculture, bâtiment, hôtellerie)⁶⁹. Relevons enfin que ceux-ci sont plus nombreux au printemps et à la fin de l'été.

II. FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES PROPRES AUX ENTREPRISES

a) *Activité*

Cette influence n'est qu'indirecte. Le genre de l'activité des entreprises peut prescrire l'emploi d'une main-d'œuvre déterminée. La composition des salariés quant à l'âge, au sexe et au degré de qualification est caractéristique dans certaines activités. Il en résulte une action prépondérante des facteurs de mobilité correspondants.

b) *Grandeur*

Une corrélation précise ne peut être identifiée entre l'intensité des mouvements de la main-d'œuvre et la dimension des entreprises. L'influence de plusieurs variables est hétérogène. En outre, la dispersion des sources statistiques rend malaisé un tel rapprochement. Pour la France, nous avons déjà cité l'exploitation des bulletins « 1024 ». Ceux-ci mentionnent notamment la période de travail des salariés dans les entreprises, ce qui permet de calculer un coefficient de stabilité de l'emploi (rapport entre l'effectif des salariés de chaque entreprise au 31 décembre et le total des travailleurs employés dans l'année). Ces coefficients sont les suivants :

Tableau 1
Stabilité de l'emploi et taille des entreprises

Taille des entreprises du secteur privé	Coefficients de stabilité de l'emploi			
	1956	1957	1958	1959
1- 5 salariés	0,628	0,637	0,619	0,647
6- 10 »	0,592	0,617	0,612	0,635
11- 20 »	0,590	0,608	0,607	0,628
21-100 »	0,596	0,613	0,618	0,708
101-500 »	0,613	0,647	0,659	0,684
501 salariés et plus	0,704	0,743	0,778	0,790

Sources : 1956 et 1957 : Ministère français des finances : *Statistiques et études financières*, 7, 1959, N° 122, p. 158 et 8, 1960, N° 136, p. 384 ; voir également F. SELLIER et A. TIANO : *op. cit.*, p. 153 ; 1958 et 1959 : *Statistiques et études financières*, 9, 1961, N° 148, pp. 398-399 et 10, 1962, N° 157, p. 11.

La rotation du personnel est plus forte dans les petites et moyennes exploitations (jusqu'à cinq cents salariés). Par contre, les chiffres réunis par A. Greystocke pour la Grande-Bretagne laissent apparaître une mobilité inférieure dans les entreprises comptant jusqu'à cent salariés. Celles-ci ne forment cependant qu'une seule catégorie. Des taux sont calculés, qui rapportent les mouvements du personnel à l'effectif moyen de la main-d'œuvre occupée⁷⁰.

La stabilité relativement élevée de l'emploi dans les grandes firmes peut résulter partiellement du fonctionnement d'un marché du travail interne. Cette influence est cependant liée à celle d'autres facteurs, notamment à l'application de méthodes de gestion perfectionnées (procédés scientifiques de recrutement et de promotion), au développement des services sociaux, à la sécurité de l'emploi et au niveau comparé des salaires⁷¹. Par contre, l'augmentation de la main-d'œuvre d'une firme accroît l'anonymat des rapports entre direction et personnel. Les travailleurs ont aussi davantage conscience de leur rôle et jouissent de plus d'initiative et d'indépendance dans les petites exploitations.

Ceci peut expliquer la décroissance de la stabilité qui apparaît dans le tableau 1 de la première à la troisième catégorie d'entreprises. Les possibilités de promotion et de perfectionnement interviennent également mais sans rapport nécessaire avec la dimension des firmes. La création de systèmes de retraites internes ⁷² ainsi que la liaison du niveau des salaires à l'ancienneté constituent enfin autant de coûts objectifs qui restreignent la mobilité.

SECTION TROISIÈME

Facteurs psycho-sociologiques des mouvements de la main-d'œuvre

I. FACTEURS PROPRES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS

a) Niveau, mode et spécificité de la formation professionnelle

L'influence de la formation professionnelle sur la mobilité n'est pas décrite unanimement. Suivant les monographies, il y a une corrélation légèrement positive ou négative entre les deux variables. Nous avons relevé que la transparence des marchés du travail s'accroît avec le degré de formation. Il en est de même pour la capacité d'adaptation à un nouveau cadre d'existence. Mais la mobilité et la transparence des marchés ne sont pas liées de façon prépondérante. Par contre, la formation du personnel par les entreprises elles-mêmes, qui associent alors la promotion à l'ancienneté, restreint l'embauchage aux catégories hiérarchiques inférieures de la main-d'œuvre et limite de ce fait la mobilité. La spécificité extrême des qualifications professionnelles constitue également un obstacle à la mobilité. Elle fixe des frontières étroites aux marchés de l'emploi dans lesquels les salariés se situent. Il en est ainsi lorsque l'ensemble des opérations productives faisant

l'objet de la spécialisation sont propres à une industrie ou même à un seul produit. Il faut cependant noter que l'éclatement des tâches dans une entreprise industrielle implique souvent une simplification, c'est-à-dire la possibilité d'occuper une main-d'œuvre sans formation professionnelle particulière.

b) Durée de l'activité professionnelle

Tant l'allongement de la vie active que celui de l'exercice d'un emploi déterminé abaissent la mobilité de la main-d'œuvre. Il y a attachement graduel du salarié à son travail, même routinier, et limitation progressive des aspirations personnelles à la seule activité exercée. Ces influences sont cependant liées étroitement à celles de l'âge et des facteurs socio-économiques propres à l'entreprise. En France, les enquêtes réalisées par le Centre d'études et recherches psychotechniques montrent que les travailleurs qui ont déjà changé d'emploi sont aussi les plus disposés à changer à l'avenir. Dans les usines reconverties ou décentralisées, la proportion d'ouvriers ayant occupé antérieurement plus de deux emplois est comparativement plus élevée ⁷³.

II. INFLUENCE DE L'ÂGE ET DU SEXE

L'influence de l'âge sur les mouvements de la main-d'œuvre est restrictive. Les changements d'emploi sont les plus nombreux sitôt après l'entrée dans la vie active. Il y a ensuite une diminution, constante ou non suivant que seule la mobilité distributive est envisagée et que la proportion des femmes dans les salariés est élevée. La corrélation est encore plus précise entre le vieillissement et la mobilité spatiale. Quant à l'influence du sexe, elle est inverse suivant que la mobilité est distributive ou de participation. La première est supérieure pour les hommes, le comportement féminin paraissant donc moins rationnel. Par contre, la mobilité de participation des femmes est la plus grande, du fait que celles-ci abandonnent et reprennent l'exercice d'une activité pour des motifs extra-économiques (mariage, naissances, multiples raisons familiales) ⁷⁴. Aux États-Unis, la mobilité géographique apparaît légèrement plus élevée pour les hommes. Mais s'il est tenu compte de

ce qu'un grand nombre de migrations spatiales intéressent solidairement des couples, la différence doit être plus grande.

III. STATUT FAMILIAL

Il s'agit de l'inégalité des charges familiales que supportent les salariés, et non seulement de la seule distinction souvent faite entre mariés et célibataires. Ces charges, qu'un taux de dépendance économique peut exprimer partiellement, affectent diversement la mobilité des nourriciers. Elles tendent à l'accroître en suscitant un comportement économique rationnel, mais incitent en même temps à rechercher la sécurité. Le recensement américain de 1950 laisse apparaître une mobilité légèrement inférieure pour les salariés mariés ⁷⁵.

Cette énumération n'est pas exhaustive. Elle est fondée sur les principaux critères retenus dans les monographies auxquelles il est fait référence ci-dessus. Toutes les variables dans lesquelles la mobilité professionnelle transparait ne sont pas aisées à recenser, d'autant plus que les influences des divers facteurs de mouvements de la main-d'œuvre se confondent ⁷⁶. Nous n'avons fait qu'une allusion succincte à la mobilité géographique. Lorsque les migrations professionnelles sont en même temps spatiales, la distance met un obstacle aux premières. Ces deux mobilités sont cependant souvent des alternatives, ce qui empêche leur identification.

SECTION QUATRIÈME

Relation entre mouvements professionnels et spatiaux de la main-d'œuvre

La distance n'est un obstacle majeur aux mouvements de la main-d'œuvre que dans la mesure où le changement d'activité professionnelle doit s'accompagner d'un déplacement spatial. Lorsque celui-ci

doit au contraire permettre l'exercice d'une activité identique, la distance peut être un facteur favorable à la mobilité professionnelle. La résistance aux déplacements géographiques est justiciable d'une analyse plus sociologique que proprement économique (problèmes d'assimilation et d'intégration plus ou moins difficiles à résoudre selon la situation familiale, l'âge, la langue, les mentalités, etc.), c'est pourquoi il y a lieu de faire ici une distinction entre migrations spontanées et provoquées (ou dirigées, ou organisées) ainsi qu'entre migrations intérieures et internationales.

I. INCIDENCE DE L'ESPACE SUR LES MOUVEMENTS GÉOGRAPHIQUES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'étude de la répartition géographique de la population active est un objectif de la morphologie sociale. L'explication des mouvements spatiaux de la main-d'œuvre est donc à la fois l'objet de la sociologie, de la démographie, de la géographie économique et de l'économie politique. Sous chacun de ces titres, de nombreuses recherches, souvent empiriques, ont été réalisées. Du point de vue sociologique, la mobilité spatiale occasionne une rupture des liens qui existent entre les individus mobiles et les groupes qui composent leur milieu de départ. Ces liens sont décrits par des études de communautés. Celles-ci ont en général pour objectif la prévision des changements sociaux inhérents à une transformation du travail, qui peut être le fait d'une conversion, d'une décentralisation ou d'une concentration économique, de migrations rurales, ou encore de la répartition d'éventuels excédents démographiques⁷⁷. La mobilité spatiale est liée aux problèmes de l'aménagement du territoire et de l'expansion régionale. En France, ce sont les préoccupations de la Commission des économies régionales, formée en 1955 au sein de l'ancien Conseil économique, puis de la Section des économies régionales de l'actuel Conseil économique et social. En Suisse, l'Association pour la colonisation intérieure et l'industrialisation de l'agriculture publie, depuis 1918 et principalement sous la plume de H. Bernhard, de nombreuses monographies de ce genre⁷⁸.

La distance met un double obstacle aux mouvements géographiques de la main-d'œuvre. Le déplacement implique un coût objectif (transport et réinstallation) que le progrès des moyens de communication tend à abaisser. En outre, il rend nécessaire l'assimilation à un milieu différent. L'effort d'adaptation est lié à la distance, qui impose un rythme précis de mobilité (durée de l'absence). Les motifs du déplacement influencent également cette assimilation. L'enquête d'A. Touraine⁷⁹ sur les ouvriers d'origine agricole montre l'existence de types de migrations, décrits comme autant de conduites sociales particulières. Une distinction est faite entre les déplacements, les départs et la mobilité proprement dite. Le « déplacement » a pour objectif une entreprise déterminée ; le « départ » s'opère vers une industrie ; la « mobilité » est orientée vers la ville, souvent la grande ville. La rupture avec le milieu d'origine croît des premiers à la troisième. Le déplacement est souvent suivi d'une accoutumance passive et l'incapacité éventuelle d'adaptation entraîne le retour au milieu d'origine avec lequel des liens ont été maintenus ; le départ est le plus propice à l'adoption des normes de conduite valables dans le nouveau milieu ; quant à la mobilité, qui concrétise un désir d'ascension sociale, elle ne comporte pas d'assimilation semblable, la nouvelle occupation étant considérée comme une étape intermédiaire uniquement.

II. MOUVEMENTS PROVOQUÉS ET MOUVEMENTS SPONTANÉS

Si les mouvements intérieurs de la main-d'œuvre peuvent se produire sans déplacement géographique, il n'en est naturellement pas de même des mouvements internationaux. Dans le pays d'immigration, ceux-ci sont cause d'une mobilité de participation. Au contraire, les migrations spatiales intérieures peuvent être le complément ou le substitut de la mobilité professionnelle, tant distributive que de participation. En ce qui concerne leur mode d'incitation, les migrations internationales sont essentiellement dirigées et organisées⁸⁰. Elles s'opèrent sous l'influence d'organismes de recrutement spécialisés et dans le

cadre d'une réglementation généralisée de l'immigration. Les mouvements intérieurs sont plus spontanés, bien qu'un nombre toujours plus grand d'entre eux aient lieu aujourd'hui sous la pression des employeurs ou d'autorités publiques régionales ou locales. Le travailleur doit alors souvent choisir entre un déplacement géographique et l'adoption d'une activité professionnelle différente mais au même endroit.

Ces distinctions peuvent être résumées comme suit :

Distance	Rythme ⁸¹	Incitation	Influence des facteurs de la mobilité spatiale sur la mobilité professionnelle
Migrations internationales	avec mobilité résidentielle sans mobilité résidentielle :	mobilité spontanée	Influence nécessaire sur la mobilité de participation
Migrations intérieures	- mouv. saisonn. - mouv. hebdom. - mouv. quotid. (migrations alternantes, éventuellement frontalières).	mobilité provoquée	Influence éventuelle, positive ou négative, sur la mobilité distributive et/ou de participation.

Deux tendances apparaissent dans le développement des mouvements de la main-d'œuvre en Europe depuis 1945. D'une part, il y a retour à une plus grande spontanéité des migrations entre pays européens ⁸². D'autre part, les migrations intérieures tendent à devenir plus organisées.

a) Libération des mouvements intra-européens de la main-d'œuvre

Ces mouvements se sont intensifiés dès la fin de la dernière guerre et ont convergé vers la Belgique, la France, la Suisse et la Suède. Ces pays ont éprouvé une pénurie chronique de main-d'œuvre et leurs balances des migrations présentent des soldes positifs depuis 1946 ⁸³.

En Suisse, l'immigration nette a constitué 51 % de l'augmentation de la population (34 % en Belgique, 10 % en France, 33 % en Suède). Il en est résulté une redistribution typique de la population résidente suivant l'âge et le sexe ainsi qu'une élévation du taux d'activité, la proportion des jeunes adultes, des hommes et des actifs étant plus élevée pour les immigrants que pour les nationaux. Tant l'effectif que l'orientation professionnelle des étrangers ont été fixés de manière à ajuster l'offre de travail à la demande dans chaque branche d'activités⁸⁴.

La propension des travailleurs à émigrer procède d'un calcul d'intérêts qui implique la comparaison des perspectives existant sur place et à l'étranger⁸⁵. Or, si l'organisation de la mobilité internationale limite la possibilité de choisir une activité, elle facilite par contre une telle comparaison (orientation professionnelle déterminée, recrutement par des services spécialisés)⁸⁶. L'éventualité d'un choix peut subsister quant au pays de destination. L'existence dans ce dernier de communautés d'immigrants est alors un facteur de décision important. Dans les pays d'immigration, ces travailleurs sont moins stables que les autochtones. Les emplois qu'ils occupent sont souvent marginaux, si bien qu'aux facteurs d'instabilité d'ordre personnel (séparation, dépaysement) s'en ajoutent d'autres, d'ordre professionnel (instabilité de l'emploi, inadaptation au travail) et matériel (pouvoir d'achat insuffisant et conditions de vie inconfortables en comparaison des nationaux). En Suisse, cette mobilité est favorisée par la proximité immédiate de l'Italie, de l'Autriche et de l'Allemagne, principales sources de main-d'œuvre étrangère. La situation conjoncturelle constamment favorable de l'emploi (à l'exception de 1949/1950 et de 1958) a été cependant un élément modérateur de cette instabilité⁸⁷.

Les premiers efforts vers une libération des mouvements de la main-d'œuvre en Europe remontent à la création de l'OECE⁸⁸, dont la convention constitutive, du 16 avril 1948, contient déjà des directives. La réalisation du plein-emploi est l'un des objectifs de l'Organisation (préambule). L'article 8 de la convention pose l'impératif d'une utilisation rationnelle de la main-d'œuvre. Il prévoit la conclusion d'accords autorisant le recrutement des travailleurs et facilitant leur circulation et leur établissement à l'intérieur des Etats membres.

Un comité de la main-d'œuvre est formé pour étudier les possibilités de migrations intra-européennes et un groupe de travail doit rechercher et proposer des mesures favorables à la libération de ces mouvements. En 1953, leurs travaux aboutissent à une décision du Conseil, qualifiée de « Code de l'emploi ». Celui-ci prévoit notamment le droit de recruter de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'Organisation lorsque des emplois n'ont pu être pourvus par des nationaux dans le délai d'un mois (éventuellement de deux mois). Les autorités du pays d'immigration sont tenues de délivrer les permis de séjour et de travail ainsi que de les renouveler, après cinq ans de séjour, pour la même profession salariée ou pour une autre, en cas de sous-emploi grave dans la première. Ce projet de grande envergure n'est cependant pas parvenu à réalisation ⁸⁹.

Le Traité de Paris du 18 avril 1951 instituant la CECA prévoit (article 69) la liberté de déplacement des travailleurs de qualification confirmée dans les professions du charbon et de l'acier. Sur cette base, une « Décision relative à l'application de l'article 69 du Traité instituant la CECA », puis un règlement d'exécution, sont acceptés en décembre 1954 et en juillet 1955. Une carte de travail de la Communauté est établie et délivrée aux travailleurs qui en font la demande. Quant au Traité de Rome, du 25 mars 1957, son titre III concerne la libre circulation des personnes, des services et des capitaux. Les articles 48 à 51 (en particulier 48 et 49) prévoient l'instauration de la liberté des mouvements de la main-d'œuvre à l'intérieur de la Communauté et esquissent une procédure pour y parvenir. Plus précis est le règlement N° 15 « relatif aux premières mesures pour la réalisation de la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté » ⁹⁰. Les considérants du préambule exposent notamment un plan de libération en trois étapes. La première maintient la priorité du marché national de l'emploi. Durant la seconde, cette priorité ne peut être invoquée que dans des conditions limitées. Toutes les entraves restantes sont enfin abolies au cours de la troisième étape (octroi automatique des autorisations de travail). Pendant la première, le droit d'accès aux marchés du travail des autres pays de la CEE reste conditionné ⁹¹. La durée de l'emploi élargit cependant les droits des ressortissants de la Communauté ⁹². Les articles 8 et 9 stipulent l'égalité de traitement entre ces

derniers et les travailleurs nationaux. L'état de l'emploi dans chaque région et activité doit être dressé et transmis trimestriellement à la Commission, ce qui permet de connaître, pour l'ensemble de la Communauté, les régions déficitaires ou excédentaires en main-d'œuvre. Un Bureau européen de coordination de la compensation des offres et des demandes d'emplois, organe technique, centralise puis diffuse l'ensemble des informations recueillies (articles 22 et 24). Deux organismes assistent la Commission en matière de libre circulation des travailleurs : le Comité consultatif (articles 28 ss.), dans lequel siègent les représentants des organisations professionnelles, et le Comité technique (articles 36 ss.), dans lequel chaque gouvernement a un représentant. Les articles 11 à 15 affirment les droits d'installation et d'accès à un emploi salarié ainsi qu'à l'enseignement qui sont reconnus aux membres de la famille ⁹³.

La libération des mouvements de la main-d'œuvre est plus lente que celle des échanges commerciaux. Jusqu'au milieu des années 1950 et malgré le déficit de la France, de la Belgique et du Luxembourg, les pays de la CEE ont encore disposé de réserves de main-d'œuvre dans l'ensemble surabondantes. Aujourd'hui, les besoins tendent à devenir excédentaires, l'exception italienne s'atténuant rapidement. L'application d'une politique commune de formation professionnelle, prévue à l'article 128 du Traité de Rome, revêt ainsi une importance particulière pour l'équilibre futur de l'offre et de la demande de travail au niveau de la Communauté. Mais la libération qui s'esquisse va également inciter les ressortissants de la CEE qui travaillent à l'extérieur de celle-ci à rechercher des emplois dans l'un des pays membres. Il s'agit principalement de la main-d'œuvre italienne employée en Suisse. L'attrait que présente une telle réorientation pour cette dernière est la possibilité d'exercer, après quatre ans d'activité régulière, la profession salariée de son choix. Ceci ouvre la voie de l'établissement définitif.

b) Mouvements intérieurs provoqués de la main-d'œuvre

Leur objectif est de remédier aux déséquilibres régionaux des marchés de l'emploi et leur destination procède d'une décision préliminaire. Dans une économie libérale, celle-ci est le fait des employeurs

eux-mêmes. En réalité, l'absence de spontanéité est difficile à discerner, la mobilité étant le résultat de pressions contradictoires. Les mêmes travailleurs sont souvent à la fois le plus incités à se stabiliser et à partir ⁹⁴. En outre, les salariés discutent et s'influencent réciproquement. L'alternative qu'une mobilité « transférentielle » peut constituer à une mobilité « osmotique » (sur place) ⁹⁵ est néanmoins l'objet d'attention. Il s'agit presque toujours de trouver les moyens de neutraliser les perturbations que suscite, dans les marchés régionaux de l'emploi, la mise en œuvre de politiques économiques libérales. Il en est ainsi de la réalisation de la CECA ou de la CEE. Elle contraint des entreprises ou parties d'entreprises à cesser ou à reconvertir leur activité. L'accélération du progrès technique et la rationalisation diminuent également la capacité d'emploi de certaines branches. La Haute Autorité de la CECA a chargé cinq instituts de recherche sociologique, coordonnés par l'Institut UNESCO des sciences sociales de Cologne, d'étudier la mobilité et l'adaptation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté ⁹⁶. Les possibilités de substitution entre mouvements spatiaux et professionnels y sont envisagées. Pour les travailleurs, il y a choix entre un nouvel emploi similaire mais situé ailleurs et une occupation différente mais disponible dans le même endroit. L'influence de certains facteurs socio-économiques et psycho-sociologiques peut être favorable à la mobilité organisée. Il en est ainsi d'un niveau culturel supérieur, des perspectives de carrière, de l'accession à un emploi mieux rémunéré et mieux considéré, de l'élévation du statut social (les salariés mobiles deviennent parfois les instructeurs de la main-d'œuvre non qualifiée recrutée dans la région de destination). Mais si l'objet des déplacements est de compenser une désertion des travailleurs locaux, ces facteurs peuvent exercer une influence inverse.

Par son organisation, la mobilité spatiale provoquée écarte plusieurs des obstacles qui freinent les déplacements spontanés. Il en est ainsi des difficultés de trouver un logement et un emploi ⁹⁷. Lorsqu'elle doit revêtir une forme collective, cette mobilité se heurte cependant à l'opposition des syndicats et des autorités locales. En France, les tentatives de déplacement massif des mineurs de l'Aquitaine et des Cévennes en Lorraine, entre 1953 et 1955, en donnent l'exemple. Leur échec a

inspiré diverses études, notamment de l'INED pour le compte de la Haute Autorité et du Centre d'études et recherches psychotechniques pour le Ministère français du travail ⁹⁸.

La mobilité provoquée est contraire à l'une des tendances fondamentales du droit du travail qui est d'assurer la stabilité de l'emploi ⁹⁹. Tout un faisceau de dispositions légales attachent le travailleur à l'entreprise, en particulier celles qui soumettent le congédiement à l'observation de délais. Le lien entre l'emploi et le salarié qui l'exerce devient étroit, ce qui répond à l'aspiration de la main-d'œuvre à la sécurité. D'après la conception classique du contrat de travail, l'obligation de changer de lieu de travail est difficilement admissible, les préoccupations de stabilité de l'emploi l'emportant sur les impératifs économiques de mobilité. Le dilemme existe néanmoins. Lorsque le salarié refuse la proposition d'un transfert avec l'entreprise ou d'une mutation dans une autre succursale ou établissement de la même firme, la responsabilité d'une rupture éventuelle du contrat incombe-t-elle au salarié ou à l'employeur? Suivant la réponse donnée, la stabilité de l'emploi est fictive ou réelle. L'étude mentionnée rend compte de l'évolution qui apparaît dans la jurisprudence française. Pendant une longue période, le lieu de travail a été considéré comme un élément essentiel dont la modification unilatérale par l'employeur entraîne la rupture du contrat aux torts de ce dernier. Puis un glissement se produit, qui tend à faire du lieu de travail un élément seulement accessoire du contrat. Ce n'est pourtant là qu'une tendance, que ni la théorie contractuelle ni celle de l'entreprise ne peuvent encore homologuer. Elle est aussi insuffisante pour menacer sérieusement la sécurité de l'emploi. L'augmentation du nombre des grandes entreprises, dont la dispersion géographique est souvent une particularité, accroît néanmoins l'actualité de cette controverse.

CHAPITRE III

Etude de la mobilité professionnelle globale ou des transformations à long terme de la structure professionnelle

L'étude de l'influence que les principaux facteurs énumérés au chapitre II peuvent exercer au niveau de l'économie globale suppose des observations préliminaires. Elles ont trait, d'une part, à la dissemblance qu'il faut relever entre variations de la structure professionnelle et migrations professionnelles, et, d'autre part, aux facteurs spécifiques de l'offre globale de travail.

SECTION PREMIÈRE

Dissemblance entre migrations professionnelles et variations de la structure professionnelle

La description des mouvements de la main-d'œuvre au niveau des entreprises permet d'assimiler, terminologiquement, mobilité et migrations professionnelles. Au niveau de l'économie globale, au contraire, la première correspond aux transformations de la structure professionnelle alors que les secondes représentent l'ensemble des mouvements de participation et de distribution effectivement intervenus pendant une période donnée. Or, l'évolution comparée de l'effectif des secteurs et des branches d'activités ne révèle que le volume net des migrations.

Elle n'en est donc qu'un indice imparfait ou, plus exactement, le résultat ¹⁰⁰. D'où la présence d'un *no bridge* entre l'étude des mouvements de la main-d'œuvre et celle de la mobilité globale. Le défaut de recensements complets des migrations professionnelles empêche d'y remédier. Une seconde solution de continuité s'y ajoute, d'ordre méthodologique. Les mouvements de la main-d'œuvre sont dénombrés en chiffres absolus, pour être rapportés ensuite à une base de comparaison choisie. Au contraire, un taux de mobilité dont le calcul est fondé sur les transformations de la structure professionnelle ne peut rendre compte que des variations relatives, données par le collationnement à des dates distantes de l'effectif des secteurs et des branches d'activités. L'augmentation de l'offre globale de travail devient ainsi elle-même un facteur de mobilité important. Comme l'écrivit A. Sauvy, « tout organisme social qui doit se déformer, changer de proportions, le fait plus facilement par addition que par suppression ¹⁰¹. »

SECTION DEUXIÈME

Développement de l'offre globale de travail et variations du taux d'activité ¹⁰²

L'effectif de la population professionnelle circonscrit les possibilités d'augmenter le revenu national, la cadence des améliorations techniques comportant elle-même un maximum. Durant la dernière décennie, cette préoccupation a inspiré plusieurs études de l'élasticité de l'offre globale de travail. Pour la Suisse, il faut mentionner celles de F. Kne-schaurck ¹⁰³. Les facteurs qui déterminent l'évolution de l'offre de travail sont démographiques, en ce que les populations professionnelle et totale sont liées. Mais ils sont aussi sociologiques et économiques puisque la proportion des actifs dans la population totale (taux d'activité) peut varier indépendamment de cette dernière ¹⁰⁴.

La comparaison des taux d'activité et de leur dispersion fait apparaître quatre groupes distincts ¹⁰⁵ :

1. Les hommes de 25 à 54 ans, dont la participation à l'exercice d'une activité est presque totale et la dispersion des taux à l'intérieur du groupe minimum. L'évolution de leur effectif est donc liée à celle de la population totale correspondante.

2. Les jeunes gens de 14 à 24 ans, dont la participation est inégale, très faible pour les plus jeunes et équivalente à celle du groupe précédent pour les aînés. Le taux d'activité global est donc moyen, mais dissimule une grande dispersion. L'âge minimum d'entrée dans la vie active est aujourd'hui fixé légalement, et des facteurs tels que la démocratisation de l'instruction supérieure et l'élévation des revenus prolongent la scolarité au-delà de cette limite.

3. Les hommes de 55 à 74 ans, dont la participation régresse avec le vieillissement. L'inégalité de celle-ci tient à des facteurs aussi divers que l'âge des mises à la retraite et le niveau des revenus disponibles, notamment des pensions et des rentes. En outre, l'exercice de toutes les activités n'est pas également limité par le déclin des capacités physiques.

4. Les femmes, dont les taux d'activité sont inférieurs à ceux des hommes d'âge équivalent, même au début de la vie active où la participation féminine est la plus élevée¹⁰⁶. La dispersion des taux selon l'âge est considérable, ce qui reflète l'influence prépondérante de l'état civil.

Quant aux variations des taux d'activité dans le temps¹⁰⁷, il existe surtout une différence entre le premier et les trois derniers groupes. La participation des hommes de 25 à 54 ans, qui forment la base de la population professionnelle, est constante. Celle des autres catégories est au contraire plus flexible, ce qui explique la qualification de « marginales » qui leur est donnée. Une distinction peut être faite entre les modifications à long terme et les variations cycliques de ces taux.

I. ÉVOLUTION A LONG TERME DU TAUX D'ACTIVITÉ

Dans les pays occidentaux, les taux globaux d'activité se sont peu modifiés depuis la fin du siècle passé. Mais cette stabilité relative dissimule deux tendances contradictoires. D'une part, la participation des jeunes et des personnes âgées a diminué. D'autre part, celle des femmes,

surtout mariées, a augmenté. La participation des hommes adultes est restée stable ¹⁰⁸. La première est due à l'allongement généralisé de la scolarité et à l'avancement de l'âge de la retraite (propagation des systèmes de pensions et de rentes). La seconde est liée à de multiples facteurs culturels, notamment à l'évolution du rôle de la femme et de la composition familiale suscitée par l'urbanisation. La redistribution professionnelle de la capacité d'emploi, en particulier le gonflement des activités tertiaires, est également propice à une participation féminine accrue. Il en est de même de l'allègement de nombreux postes de travail par la mécanisation ¹⁰⁹.

La relation entre la participation globale et le niveau du revenu est confuse ¹¹⁰. En Europe occidentale et en Suisse, la baisse de la natalité jusque dans les années 1930 a occasionné une élévation des taux d'activité, le gonflement des classes âgées non actives ne suffisant pas à compenser la régression du nombre des jeunes inactifs. L'augmentation subite de la natalité ainsi que les premières répercussions du vieillissement de la population professionnelle ont ensuite réorienté l'évolution des taux ¹¹¹.

II. VARIATIONS CYCLIQUES DE LA PARTICIPATION GLOBALE

L'intervalle entre les recensements, généralement décennal, est trop long pour permettre une comparaison des taux d'activité dans les différentes phases du cycle conjoncturel. Une controverse a néanmoins eu lieu aux États-Unis où les données statistiques sont plus abondantes. Elle porte sur l'incidence que les variations de la demande globale de travail et du revenu familial peuvent avoir sur la participation des groupes marginaux (*additional workers*). D'après W. S. Woytinsky ¹¹², la participation globale croît pendant les périodes de dépression. Le sous-emploi ainsi que la réduction du revenu des actifs entretenant une famille engagent les membres de celles-ci à rechercher eux-mêmes une occupation. La force de travail globale et virtuelle est ainsi augmentée. A l'opposé, d'autres auteurs objectent que si l'offre de travail peut ainsi

s'accroître, elle se réduit simultanément du fait que de nombreux travailleurs renoncent à chercher un emploi ¹¹³. Bien que la théorie de Woytinsky trouve un semblant de confirmation dans les données du recensement américain du chômage de 1937, elle n'en reste pas moins abstraite. Par contre, elle semble valable dans les périodes de haute conjoncture, durant lesquelles les groupes marginaux forment une réserve de travail disponible aux taux de salaires courants. La seule augmentation du nombre des offres d'emplois incite alors souvent à exercer une activité. Le dénombrement mensuel, depuis 1940, de l'effectif de la main-d'œuvre américaine confirme cette élasticité, notamment lors de la pénurie de main-d'œuvre résultant de l'effort de guerre entre 1940-1945 ¹¹⁴. Ces mêmes données font apparaître la dissemblance qui existe entre la mobilité de participation et les migrations correspondantes. Les faibles variations de la participation globale nette contrastent avec les nombreuses entrées et sorties réellement intervenues. Si le nombre des changements de statut (actif-inactif) d'un mois à l'autre est rapporté à l'effectif mensuel moyen de la main-d'œuvre, les taux de mobilité (de participation) suivants sont obtenus pour 1950 et 1951 :

Tableau 2
Taux de la mobilité de participation mensuelle
de la main-d'œuvre américaine

âge	14-19	20-24	25-44	45-64	65 +	Total
Hommes	34,0	6,8	1,7	3,1	14,4	5,5
Femmes	39,1	20,3	18,5	20,0	36,7	21,9
Total	36,1	12,2	6,8	7,8	18,5	10,5

Source : *Annual report on the labor force for 1950 and 1951* ; *Current population reports*, series P-50, N^{os} 31 et 40, mars 1951 et mai 1952, tableaux 3, 16 et 17.

Les migrations de participation sont donc plus fréquentes pour les femmes, les jeunes et les personnes âgées ¹¹⁵. Contrastant avec la grande stabilité des hommes de 25 à 64 ans, l'intensité des mouvements dans

la participation féminine approche 20%, c'est-à-dire six à dix fois les taux des premiers. Le niveau apparemment élevé de cette mobilité est cependant le fait d'un nombre restreint d'individus dont les nombreux changements de statut ont une part disproportionnée dans les calculs. La cadence de ces migrations montre enfin l'existence de variations saisonnières, avec un minimum en janvier, un maximum en juillet et un coefficient de variation d'environ 8%.

SECTION TROISIÈME

Rapport entre mobilité globale et changements de statut socio-professionnel

L'étude des facteurs des mouvements de la main-d'œuvre concerne les seuls travailleurs salariés. Or, les transformations de la structure professionnelle, qui interviennent à long terme, ne peuvent être dissociées des mutations entre statuts socio-professionnels. La mobilité globale s'accompagne d'une redistribution de ces statuts. En outre, ceux-ci exercent une influence certaine sur la première. Il y a là un facteur spécifique de la mobilité globale.

Le genre d'activité et la position dans la profession situent les individus dans la société. La modification de ces données s'opère essentiellement dans le temps, par la succession des générations ¹¹⁶. La mobilité sociale spatiale est au contraire limitée, ne se réalisant guère qu'au sein d'une catégorie socio-professionnelle restreinte. Il en est ainsi du passage du statut de manœuvre à celui d'ouvrier spécialisé (mi-qualifié) ou encore de la promotion hiérarchique à l'intérieur du personnel administratif. Il ne s'agit plus alors véritablement de mobilité sociale. En outre, celle-ci ne peut être ramenée aux seuls changements de statuts que révèlent les statistiques. La nomenclature, essentiellement juridique, en est trop sommaire. Une distinction n'est généralement faite

qu'entre actifs indépendants (et employeurs), salariés et aides familiaux, les seconds étant encore répartis entre employés et ouvriers avec plus ou moins de détails. Or, la valorisation sociale des activités présente une dissemblance plus grande à l'intérieur de ces catégories qu'entre elles ¹¹⁷.

Les données statistiques permettent néanmoins de relever l'évolution du nombre des travailleurs de chaque statut. Si les comparaisons internationales restent incertaines ¹¹⁸, des observations par pays sont par contre intéressantes. Dans le tableau 3 nous relevons les variations décennales relatives qui sont intervenues depuis 1888 dans la distribution socio-professionnelle de la population active de la Suisse.

Tableau 3
*Variations relatives du nombre des actifs
de chaque statut socio-professionnel (en %)*

	Indépendants et employeurs	Aides familiaux	Salariés
de 1888 à 1900	— 12,3	— 10,8	+ 9,1
de 1900 à 1910	+ 6,2	+ 4,3	— 3,7
de 1910 à 1920	— 13,5	— 9,2	+ 8,5
de 1920 à 1930	— 12,7	— 27,7	+ 9,8
de 1930 à 1941	— 4,4	— 7,5	+ 2,2
de 1941 à 1950	— 11,1	— 21,3	+ 5,5
de 1950 à 1960 ¹¹⁹	— 28,6	—	—

La diminution du nombre des indépendants et des aides familiaux est caractéristique à partir de 1910. Elle correspond à une redistribution de la capacité d'emploi entre les secteurs et les branches d'activités. En outre, la population professionnelle augmente plus rapidement que le nombre des entreprises. Dans l'agriculture, la rationalisation de la production provoque l'agrandissement des exploitations mais la réduction absolue de leur nombre. Dans le secondaire, il y a passage de l'artisanat à l'industrie et concentration capitalistique (sociétés par actions).

Le gonflement du secteur tertiaire concerne enfin principalement des activités salariées. L'effectif moyen employé par entreprise a par conséquent augmenté. Dans les grandes firmes industrielles et commerciales, la concentration est même cumulative puisqu'il y a progression à la fois du nombre et de l'effectif moyen des exploitations. L'accroissement qui peut être relevé pour les petites entreprises industrielles est dû au contraire à la réduction du nombre de celles-ci ¹²⁰. Si le critère de délimitation des secteurs est la profession (métier) plutôt que l'activité des entreprises, un processus de « tertiarisation » de l'industrie peut être également observé. Il répond à l'accroissement de la responsabilité sociale des travailleurs, corollaire de la transition du métier à la spécialité ¹²¹.

SECTION QUATRIÈME

Orientation à long terme de la mobilité globale

Les constantes que laisse apparaître cette orientation sont l'objet d'une vulgarisation abondante. Aussi cette section n'est-elle qu'un bref résumé. Les transformations de la structure professionnelle sont rapportées à l'inégalité de l'accélération du progrès technique dans les branches et à l'évolution en longue durée de la demande des biens produits dans celles-ci.

L'augmentation de la productivité du travail est moyenne dans le secteur primaire, plus rapide pour l'ensemble des activités du secteur secondaire, et faible dans le tertiaire ¹²². Les secteurs ne sont cependant pas homogènes puisqu'ils sont composés à la fois de branches d'activités en expansion et en déclin. Pour l'industrie, l'écart entre les développements de la capacité d'emploi et de la production est le plus large dans les premières. Mais, en longue durée, les branches passent de l'expansion à la régression. Au cours de la première phase, la production

augmente suivant un taux graduellement décroissant. L'augmentation simultanée de l'emploi reste lente, du fait de la rapidité du progrès technique. Dans la seconde phase, la rationalisation rend la réduction de la capacité d'emploi encore plus accentuée que celle de la production. Les maxima des deux variables peuvent ou non concorder ¹²³. Quant aux services, ils réunissent des activités aussi disparates que celles du commerce, de l'administration, des transports et communications, et des professions libérales et artistiques.

L'influence du progrès technique sur l'emploi est habituellement récessive. Mais elle est circonscrite par la distribution de la demande globale, qui fixe un maximum à la production de chaque branche ¹²⁴ : le progrès technique réduit la capacité d'emploi dès que l'augmentation de la production qu'il suscite excède celle de la demande solvable. La première loi d'Engel laisse déjà deviner l'évolution du secteur agricole. L'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs ne se répercute pas, sinon négativement, sur la demande des biens alimentaires d'origine végétale, dont la production est la plus ergatique ¹²⁵. En outre, la part de l'alimentation dans les dépenses de consommation évolue en sens contraire du pouvoir d'achat ¹²⁶. La loi de King, ou de la recette totale décroissante, exprime l'effet d'une détérioration des prix plus rapide que l'accroissement de la demande. Inversement, l'élévation du pouvoir d'achat suscite une augmentation de la demande et de la production des biens manufacturés qui est suffisante pour maintenir et même accroître la capacité d'emploi de ce secteur. Ici encore, il y a hétérogénéité. Mais la distinction des branches pour les produits desquelles la demande croît ou régresse n'est possible que lorsque les activités sont orientées vers un type de besoins précis (industrie textile par exemple, par opposition aux industries des biens de production). La demande de services progresse de manière identique et comporte des divergences semblables. La capacité d'emploi du commerce et de l'administration croît le plus considérablement, du fait d'une rationalisation limitée et d'une augmentation rapide de la demande de prestations.

La mobilité globale est donc orientée vers les activités tertiaires dont le progrès technique est faible et la demande croissante. Un

mouvement de bascule s'opère autour du secteur secondaire. Moyennant des ajustements, ce modèle peut servir à la prévision ¹²⁷. L'extrapolation du progrès technique dans le temps est néanmoins audacieuse ¹²⁸. Enfin, des migrations professionnelles s'accomplissent qui occasionnent un déficit de l'offre de travail dans certaines branches ¹²⁹.

L'observation des tendances rappelées ici est principalement spatiale. La dispersion et l'approximation des statistiques professionnelles antérieures au XIX^e siècle limitent les possibilités d'une étude dans le temps ¹³⁰. La régression relative et souvent absolue du secteur primaire ainsi que le gonflement du tertiaire y apparaissent néanmoins. Les deux dernières décennies montrent cependant une croissance industrielle nouvelle, qui succède à une période de stabilité relative ¹³¹. Cette tendance dissimule l'affaiblissement des industries des biens de consommation et le développement simultané de celles des biens de production ¹³². Les transformations de la structure professionnelle de la Suisse ont été maintes fois décrites et commentées ¹³³, souvent concurremment à l'étude plus particulière de l'exode rural ou de la dépopulation des régions montagneuses. Les recensements ne recouvrent que partiellement la période d'industrialisation de la Suisse. Après son voyage de 1797, Goethe décrit déjà les transports de laine à travers les Alpes. Presque tous les auteurs cités plus haut rapportent les mots de l'Anglais Bowring qui, au début des années 1830, décrit la Suisse comme « une fabrique à ciel ouvert ». L'absence de matières premières a imposé l'exercice d'activités « ergatiques » et la décentralisation politique a favorisé l'exploitation de petites et de moyennes entreprises ¹³⁴. Sous beaucoup d'aspects, cette industrialisation est semblable à celle de la Grande-Bretagne. Elle ne s'est cependant pas autant réalisée au détriment de l'agriculture. A la fin des années 1930, le secteur primaire n'occupe plus que 5,7% des actifs de ce pays, contre 22% environ pour la Suisse.

Les tableaux 4 et 5 donnent la répartition de la population professionnelle entre les trois secteurs et les taux des variations décennales relatives de ceux-ci depuis 1888. La correspondance est manifeste entre l'intensité des variations de l'ensemble des actifs et l'intensité des mouvements relatifs des secteurs. Ces données se prêtent au calcul de taux décennaux de mobilité globale.

Tableau 4
Répartition de la population professionnelle de la Suisse
en trois secteurs d'activités (en %)

	Secteur primaire ¹³⁵	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
1888	37,7	41,4	20,9
1900	31,4	44,5	24,1
1910	27,1	45,1	27,8
1920	26,1	43,5	30,4
1930	21,7	43,9	34,4
1941	21,2	44,1	34,7
1950	16,8	46,5	36,7
1960	11,7	49,4	38,9

Tableau 5
Taux des variations décennales relatives des secteurs
et des variations absolues de la population professionnelle totale

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Population professionnelle (variations absolues)
de 1888 à 1900	- 20,1	+ 9,1	+ 18,2	+ 19,2
de 1900 à 1910	- 15,5	+ 1,5	+ 17,1	+ 14,7
de 1910 à 1920	- 3,9	- 3,9	+ 9,9	+ 5,0
de 1920 à 1930	- 17,7	+ 0,9	+ 13,8	+ 3,8
de 1930 à 1941	- 2,1	+ 0,4	+ 0,8	+ 2,6
de 1941 à 1950	- 22,6	+ 6,1	+ 6,1	+ 8,2
de 1950 à 1960	- 36,0	+ 11,5	+ 1,4	+ 16,6

Sources : Recensements fédéraux de la population et *Annuaire statistique de la Suisse 1963*. Les taux des variations relatives des secteurs sont obtenus en calculant, pour chaque décennie, l'écart entre le taux de variation absolue du secteur et le taux de variation absolue de la population professionnelle. Voir aussi tableau 6.

SECTION CINQUIÈME

Calcul d'un taux de mobilité globale*I. RELEVÉ*

L'activité est « l'affectation du travail à la production sociale échangeable »¹³⁶. Ce travail est rémunéré ou non. Les aides familiaux, sans être juridiquement salariés, appartiennent à la population active. Par contre, cette définition en exclut les personnes sans profession mais disposant néanmoins d'un revenu (rentiers, pensionnés, individus dont la source de revenu est inconnue). Dans la nomenclature des recensements fédéraux, jusqu'en 1950, l'effectif de ces dernières forme la différence entre les populations active et professionnelle. Dans cette étude, il est donc indiqué d'employer le second qualificatif seulement. Si le premier l'est également, c'est avec une acception identique. L'accomplissement d'un travail doit comporter l'affectation de l'individu, à titre indépendant ou dépendant, à un groupement économique (familial ou sociétaire, privé ou public). Les membres de la famille dont la seule activité satisfait directement des besoins de ce groupe ne sont pas comptés comme actifs puisque leurs prestations ne donnent lieu à aucune production échangeable. Par contre, les chômeurs sont inclus dans la population professionnelle, en particulier s'il s'agit de sous-emploi cyclique ou saisonnier¹³⁷. A partir de 1941, leur dénombrement est l'objet d'une rubrique distincte des recensements fédéraux. Ceci répond à l'impératif d'une attribution professionnelle conforme à la situation au jour du relevé¹³⁸. La classification des ménagères est plus controversée. Le rôle de celles-ci est mixte puisqu'elles ne font pas partie de la population active comme ménagères mais doivent y être comptées éventuellement comme aides familiales. Or, la part de chacune de ces activités n'est guère mesurable, en particulier dans l'agriculture. Aussi, les femmes d'agriculteurs sont tantôt rattachées intégralement

à la population professionnelle (recensement français de 1946), tantôt exclus (recensements suédois et américains) ou encore départies conformément à la teneur des déclarations (recensements suisses). Antérieurement à 1930, et lorsqu'ils vivent dans le ménage de leur employeur, les domestiques sont dénombrés séparément parmi les non-actifs. Ceci autorise leur transfert dans le groupe des actifs.

Les recensements se prêtent à une étude de la mobilité entre activités ou entre professions. Dans le premier cas, l'activité des entreprises auxquelles les travailleurs sont affectés sert de critère. Dans le second, c'est l'occupation spécifique (métier) de ces derniers qui est retenue. Sa signification est certaine en ce qui concerne la mobilité sociale. Le premier critère répond à la définition donnée des migrations professionnelles. Une même branche d'activités réunit une grande diversité de professions, et l'entrée dans la vie active comporte un choix entre branches qui n'est que partiellement limité par la formation des individus. L'utilisation de ces données se heurte cependant à un double obstacle. Leur représentativité n'est pas exempte de défauts et la nomenclature des activités varie avec les recensements. Ceci invalide surtout les statistiques les plus anciennes. Une rubrique « Etat et profession » n'ayant pas été dépouillée lors du recensement de 1850, la première statistique professionnelle nationale date de 1860. Mais son inexactitude est grande et la proportion très élevée de personnes sans qualification professionnelle qui y apparaît lui enlève encore de sa validité. La statistique des fabriques de 1870, réalisée conjointement au recensement, est jugée trop inexacte pour être publiée. Si les chiffres de ce dernier l'ont été, après correction, c'est en raison de leur « rôle dans les délibérations concernant le tarif des péages, les traités de commerce, etc. »¹⁸⁹. La disparité qui existe entre les résultats du recensement de 1880 et ceux du dénombrement des activités organisé en 1882 par la Commission de l'Exposition nationale met en doute la validité des deux relevés. L'enregistrement, jusqu'en 1880, de la population présente plutôt que résidente est également source de discontinuité. Le prolongement des comparaisons antérieurement à 1888 est donc audacieux. Cette date marque en outre le début d'une réorientation de la mobilité due au déclin de l'agriculture. Jusqu'en 1888, et en particulier

dans la décennie qui précède, cette mobilité revêt surtout la forme de l'émigration. Ultérieurement, elle se dirige davantage vers les autres secteurs de l'économie nationale.

La nomenclature des recensements est inégalement détaillée depuis 1888. Ceci empêche de relever jusqu'à cette date l'influence de certains facteurs de mobilité sur la structuration professionnelle. Beaucoup de modifications sont aussi intervenues dans la répartition des activités. Les tableaux comparatifs publiés en annexe permettent cependant de rétablir la continuité. Dans cette étude, elle l'est sur la base d'une classification identique à celle du recensement de 1930. Si distinction n'est faite que des trois secteurs, les corrections qu'il est nécessaire d'opérer sont peu nombreuses. Par contre, elles sont multiples si l'on veut assurer la comparabilité dans le temps des branches d'activités.

L'intervalle, généralement décennal, entre les recensements est enfin un obstacle à la distinction des modifications irréversibles et conjoncturelles de la structure professionnelle. Les données intermédiaires ne sont guère comparables. La nomenclature des activités admise dans les recensements des entreprises varie suivant ces derniers (1905, 1929, 1939 et 1955) et diffère encore de celle des recensements de la population. Le fait que les premiers soient réalisés au mois d'août constitue une seconde source de difficultés. Dans les branches où les fluctuations saisonnières sont importantes, le niveau de l'occupation est généralement supérieur en été (main-d'œuvre saisonnière). Dans l'agriculture, de nombreuses personnes qui ne sont qu'accessoirement actives sont alors dénombrées comme aides familiaux¹⁴⁰. Enfin, les résultats des recensements des entreprises sont moins détaillés que ceux des recensements de la population, notamment quant à la mention de la nationalité, du statut socio-professionnel et de l'âge. Quant à la statistique suisse des fabriques, la base juridique des relevés n'est stable que depuis 1923. Comme le recensement des entreprises, cette statistique est établie en été (août ou septembre). Son objet est plus restreint encore puisqu'il ne recouvre que les fabriques, au sens de l'article 1^{er} de la loi fédérale du 18 juin 1914. En 1929, ces dernières forment 7,8 % des entreprises industrielles et artisanales et occupent 56 % des personnes actives de ce secteur (67 % des ouvriers). Le nombre des

travailleurs assujettis à la loi sur les fabriques peut varier indépendamment de l'effectif de chaque branche. Les résultats du dénombrement annuel réalisé par les inspectorats fédéraux des fabriques présentent des caractéristiques identiques. La répartition professionnelle annuelle de la main-d'œuvre syndiquée ou encore employée dans des entreprises affiliées à des associations patronales n'est pas non plus suffisamment exhaustive. La structure même de ces groupements est cause de doubles enregistrements nombreux. Les sections sont professionnelles (verticales) et géographiques (horizontales), et les recoupements existants interdisent l'addition d'effectifs partiels. La nomenclature des activités ainsi obtenue est aussi incomplète et sans correspondance avec celle des recensements de la population. En ce qui concerne l'Union suisse du commerce et de l'industrie, le nombre des sections a passé de moins de trente dans les années 1890 à cent vingt-huit, dont cent cinq associations professionnelles, en 1961. Le développement est identique pour l'Union centrale des associations patronales suisses, limitée initialement aux entreprises des branches du bâtiment, de la métallurgie et des textiles. Les mêmes remarques valent pour l'Union suisse des arts et métiers et l'Union suisse des paysans. Quant aux syndicats de salariés, la répartition professionnelle de leurs membres est encore moins détaillée. Contrairement aux sections des associations patronales, le nombre des fédérations qui forment l'Union syndicale suisse tend à diminuer. Cela correspond à une évolution vers la fédération d'industrie.

II. MODE DE CALCUL ET INTERPRÉTATION D'UN TAUX DE MOBILITÉ GLOBALE

a) Définition

Par analogie avec l'estimation des taux de rotation du personnel, qui expriment l'intensité des mouvements de la main-d'œuvre dans les entreprises, des taux de mobilité professionnelle globale peuvent être calculés, qui indiquent alors l'importance des transformations de la structure professionnelle intervenues au cours d'une période donnée.

Ces taux rapportent le « volume de la mobilité professionnelle globale » à la population professionnelle totale dénombrée à l'année de base. Comme exemple, le tableau 6 contient le mode de calcul détaillé du taux de mobilité intersectorielle pour les années 1941 à 1950.

Tableau 6
Calcul du taux de la mobilité globale intersectorielle
entre 1941 et 1950 ¹⁴¹

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total
1. Population profes- sionnelle (en 1000)				
a) 1941	422,8	877,9	691,8	1.992,5
b) 1950	362,0	1.003,1	790,6	2.155,7
2. Taux de variation absolue	- 14,4%	+ 14,3%	+ 14,3%	+ 8,2%
3. Taux de variation relative	- 22,6%	+ 6,1%	+ 6,1%	—
4. Volume des varia- tions relatives (3 × 1. a) (en 1000)				
« départs »	- 95,7			
« arrivées »		+ 53,5	+ 42,2	
Volume de la mobilité professionnelle globale (en 1000) :				
			95,7	
Taux de mobilité professionnelle globale :			$\frac{95,7 \times 100}{1.992,5} = 4,8\%$	

Schématiquement, le volume de la mobilité professionnelle globale est obtenu comme suit :

1. calcul du taux de variation décennale absolue de chaque secteur ou branche d'activités ;

2. transformation de ces derniers en taux de variation relative, par différence avec le taux de variation de la population professionnelle totale pour la même période ;

3. application, pour chaque secteur ou branche d'activités, du taux de variation décennale relative au nombre des actifs que compte, à l'année de base, le secteur ou la branche ;

4. addition séparée des chiffres positifs et négatifs. Les premiers peuvent être qualifiés d'« arrivées » et les seconds de « départs ». Leur somme algébrique est nulle et la relation suivante peut être écrite : volume des variations relatives positives (« arrivées ») = volume des variations relatives négatives (« départs ») = volume de la mobilité professionnelle globale. Le taux de mobilité professionnelle globale est obtenu en divisant ce chiffre par l'effectif de la population-professionnelle totale à l'année de base et en multipliant le résultat par cent.

Les taux des variations relatives représentent les écarts entre le mouvement concret de chaque secteur et branche et une évolution, abstraite, identique à celle de la population professionnelle totale. Si la similitude est complète, aucune redistribution n'intervient entre les activités. Les dissemblances sont le fait de la mobilité globale. Mais le niveau de chaque taux est lié à l'importance du secteur ou de la branche correspondante. Il est d'autant plus bas que l'effectif de ces derniers est élevé et se confond par conséquent avec le total des actifs. La variation de celui-ci est en effet une moyenne pondérée de l'ensemble des variations des branches et des secteurs. Le point 3 ci-dessus n'est autre que l'introduction de cette pondération dans les calculs des taux de mobilité.

De cette définition, il suit que le volume et par conséquent le taux de la mobilité globale sont d'autant plus élevés que la nomenclature des activités est détaillée, c'est-à-dire que les transformations nettes de la structure professionnelle sont dénombrées à un niveau inférieur. La comparaison peut être faite entre les taux d'une mobilité seulement intersectorielle et ceux de la mobilité entre branches d'activités. Nous superposons ensuite la distinction des nationalités à celle des activités.

b) Taux décennaux de mobilité globale intersectorielle et entre vingt et une branches d'activités, de 1888 à 1960

Ces taux sont les suivants :

Tableau 7
Taux de mobilité globale intersectorielle
et entre branches d'activités

Mobilité globale	entre secteurs	entre 21 branches
de 1888 à 1900	7,6%	11,0%
de 1900 à 1910	4,8%	6,8%
de 1910 à 1920	1,0%	6,4%
de 1920 à 1930	4,6%	9,9%
de 1930 à 1941	0,5%	5,6%
de 1941 à 1950	4,8%	6,7%
de 1950 à 1960	6,0%	—

Sources : voir tableaux 4 et 5 et appendices I et III de ce chapitre.

L'évolution comparée des deux séries de taux montre que la mobilité professionnelle a été inégalement limitée, suivant les décennies, à l'intérieur des secteurs. L'influence qu'exerce sur cette mobilité le déclin relatif de l'agriculture varie donc en raison directe de cette limitation. La diminution du nombre des actifs du secteur primaire est néanmoins assez importante pour susciter, à chaque décennie, des variations positives des deux autres secteurs. Au niveau des branches, l'agriculture compte une proportion variable des « départs ». La mobilité globale qui est due à son déclin évolue comme suit ¹⁴² :

de 1888 à 1900	7,7%
de 1900 à 1910	5,1%
de 1910 à 1920	0,5%
de 1920 à 1930	5,1%
de 1930 à 1941	0,5%
de 1941 à 1950	4,7%

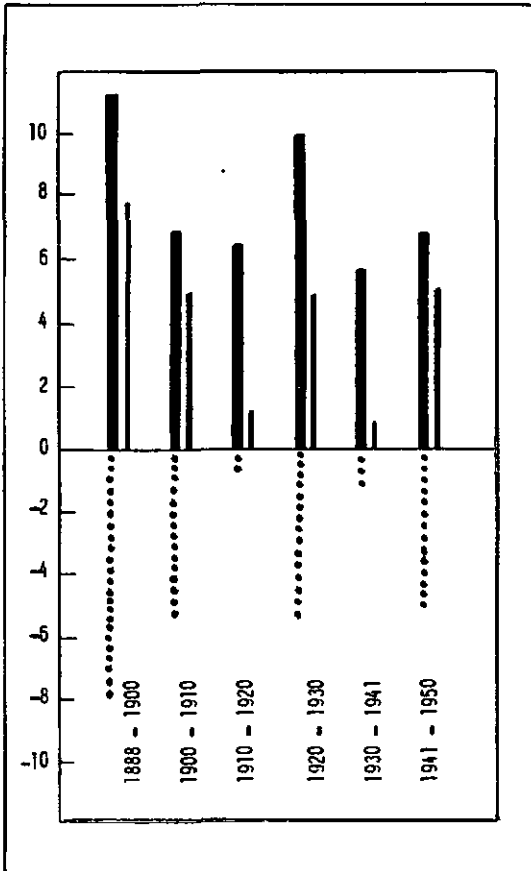


Fig. 1 — Taux de mobilité décennale intersectorielle et entre vingt et une branches d'activités. Traits gras : taux de mobilité entre branches ; traits fins : taux de mobilité entre secteurs ; pointillés gras : taux de la mobilité globale due au déclin de l'agriculture.

Dans la figure 1, ces taux sont inscrits dans la partie inférieure (échelle négative) et ceux du tableau 3 dans la partie supérieure (échelle positive). Si le contexte économique dans lequel ces taux sont placés est observé, il est permis de conclure que la haute conjoncture a un effet stimulant sur la mobilité, alors que les périodes de dépression et

d'économie de guerre mettent un frein à celle-ci. Les taux élevés de la fin du siècle dernier sont le fait d'une industrialisation rapide. Dès le milieu des années 1870, l'agriculture subit en outre une crise, que révèle une disparité croissante entre revenus agricoles et non agricoles. Elle est la conséquence de l'extension de la culture du blé en Europe et outre-mer ainsi que de la baisse des frets. Bien que cette disparité atteigne son maximum dans les années 1880, la régression de l'agriculture se poursuit, en dépit de la politique de subvention fondée sur un arrêté fédéral de 1884 et de l'élévation de la protection douanière en 1892 ¹⁴³. De 300.000 ha. en 1850, la culture du blé passe à 101.000 ha. en 1914. Cette diminution entraîne le développement de l'élevage et rend ainsi les activités de ce secteur encore moins érogatives. Pour la première fois, la Suisse éprouve cependant un sous-peuplement. Plutôt que d'être orientée comme précédemment vers l'étranger, l'émigration hors de l'agriculture va donc se diriger vers les autres secteurs de l'économie. Son influence sur la mobilité globale devient alors double ¹⁴⁴. Le niveau inférieur des taux pour la décennie suivante correspond à un développement plus équilibré et à un déclin plus lent de l'agriculture. Le taux de mobilité intersectorielle, qui représente principalement les variations de cette branche, tombe à 1 % pour les années 1910. Quant à la mobilité entre les branches, bien que légèrement plus faible que dans la décennie précédente, elle reste néanmoins très active. Elle résulte surtout d'une régression relative des industries textiles et de l'habillement, au bénéfice de la chimie, des métaux et des machines. La situation de l'agriculture est consolidée par la réduction des importations. Les années 1920 sont prospères pour l'industrie. L'agriculture connaît par contre de nouvelles difficultés ¹⁴⁵. La mobilité est à nouveau inférieure dans les années 1930 où le sous-emploi général fait obstacle à presque toute migration intersectorielle et réduit considérablement la mobilité entre branches. Il y a élévation des taux pour la décennie suivante, bien que l'agriculture y ait bénéficié de l'économie de guerre. Cette évolution doit donc être située dans l'après-guerre immédiat. Le développement favorable de la conjoncture se poursuit dans les années 1950 et occasionne un taux de mobilité intersectorielle encore supérieur. L'hypothèse d'une hausse également plus sensible de la mobilité entre branches est donc fondée ¹⁴⁶.

La seule distinction des branches d'activités est encore trop générale. Une séparation des groupes de nationalités peut lui être superposée. Elle révèle l'hétérogénéité de la mobilité des travailleurs suisses et étrangers.

c) Incidence de la nationalité sur la mobilité globale

L'occupation en Suisse d'une main-d'œuvre étrangère nombreuse a un effet stabilisateur sur les marchés de l'emploi. Du point de vue de la mobilité, il est intéressant de comparer l'importance et l'orientation des migrations de chaque groupe de nationalités ¹⁴⁷.

1. *Mobilité comparée des travailleurs suisses et étrangers.* — Les transformations de la distribution professionnelle de chaque groupe de nationalités peuvent être représentées par des taux. Ceux-ci rapportent le volume des variations relatives à l'effectif total du même groupe ¹⁴⁸. Nous avons fait ce calcul pour la seule mobilité intersectorielle.

Tableau 8

Taux de mobilité globale intersectorielle des travailleurs suisses et étrangers

Mobilité globale des actifs	suisses	étrangers
de 1888 à 1900	6,1 %	16,2 %
de 1900 à 1910	4,4 %	3,1 %
de 1910 à 1920	2,9 %	6,3 %
de 1920 à 1930	5,4 %	3,8 %
de 1930 à 1941	1,6 %	1,2 %
de 1941 à 1950	4,8 %	16,5 %
de 1950 à 1960	5,2 %	57,2 %

Sources : voir appendice I de ce chapitre.

L'hypothèse d'une mobilité toujours supérieure pour les étrangers ne trouve pas confirmation dans ces taux. Ceci est dû à l'effet prépondérant qu'exercent les variations de l'offre globale de ces travailleurs sur leur mobilité. Elles contrastent avec la progression régulière et

continue de la population professionnelle suisse. Les variations décennales du nombre des étrangers ainsi que la répartition professionnelle de leur mobilité globale sont relevées dans le tableau 9.

Tableau 9

*Variations décennales des travailleurs étrangers
et composition professionnelle de leur mobilité globale*

	Variations de l'offre globale de main-d'œuvre étrangère	Composition professionnelle de la mobilité		
		Primaire	Secondaire	Tertiaire
1888-1900	+ 78 %	- 4,1 %	+ 16,2 %	- 12,1 %
1900-1910	+ 42 %	- 3,0 %	+ 3,1 %	- 0,1 %
1910-1920	- 27 %	+ 0,0 %	- 6,3 %	+ 6,3 %
1920-1930	- 3 %	+ 0,0 %	- 3,8 %	+ 3,8 %
1930-1941	- 46 %	+ 0,5 %	+ 0,7 %	- 1,2 %
1941-1950	+ 54 %	+ 3,2 %	- 16,5 %	+ 13,3 %
1950-1960	+ 139 %	- 10,2 %	+ 57,2 %	- 47,0 %

Sources : voir appendice I de ce chapitre. Le signe + indique les « départs », le signe - les « arrivées ».

De 1888 à 1900, il y a une augmentation de trois-quarts de la main-d'œuvre étrangère. Elle est principalement orientée vers le secteur secondaire, et plus particulièrement vers la construction dans laquelle le développement des chemins de fer crée un besoin aigu de main-d'œuvre. Il en résulte une redistribution professionnelle importante des travailleurs étrangers. L'immigration est plus lente et surtout plus également répartie durant la décennie suivante. Il y a ensuite diminution du nombre des étrangers, plus ou moins rapidement, jusqu'à

1941. La première guerre mondiale ainsi que l'introduction, en 1916, d'un contrôle de l'immigration entraînent une réduction d'un quart entre 1910 et 1920. La mobilité supérieure des étrangers (tableau 8) est due à une diminution plus rapide de ces travailleurs dans l'industrie et la construction. Leur stabilité pendant les années 1920 est la cause d'une mobilité alors inférieure à celle des nationaux. Le même rapport existe pour les années 1930, en dépit d'une réduction de moitié de l'effectif étranger. C'est là une conséquence des hostilités. Mais l'on peut y trouver également un indice du caractère général de la crise économique. L'élévation considérable de la mobilité des étrangers au cours des deux dernières décennies est due à l'accroissement rapide de leur nombre¹⁴⁹, ainsi qu'à une orientation professionnelle précise. A cet égard, la distinction des nationalités révèle encore la substituabilité qui peut exister entre les migrations des deux groupes.

2. Orientation comparée de la mobilité professionnelle globale des deux groupes de nationalités.— Si le volume des variations relatives des deux groupes est rapporté à la population active totale¹⁵⁰, les taux obtenus sont encore plus élevés puisque la double nomenclature des activités et des nationalités fait apparaître avec plus de détails les modifications nettes de la structure professionnelle. Bien qu'il y ait impossibilité de passer d'un groupe de nationalités à l'autre, la combinaison des deux critères fait connaître la contrariété qui peut exister entre l'orientation des migrations professionnelles des Suisses et des étrangers¹⁵¹. A cet effet, les taux du tableau 10 doivent être comparés à ceux du tableau 7. La répartition des différences est représentée graphiquement dans la figure 2.

Il faut rappeler ici la distinction faite entre demandes structurelle et conjoncturelle de main-d'œuvre étrangère¹⁵². L'emploi de celle-ci est structurel lorsqu'il répond à une capacité d'emploi rendue vacante, dans un secteur ou une branche, par la mobilité des travailleurs nationaux. Il est conjoncturel lorsqu'il est la conséquence d'une croissance plus rapide de la demande de travail que de l'offre. Bien que ces deux critères soient souvent confondus, l'étude de la figure 2 permet de formuler les observations suivantes :

Tableau 10
Taux de mobilité globale, distinction faite de la nationalité

Mobilité globale	entre secteurs	entre branches
de 1888 à 1900	8,0%	11,7%
de 1900 à 1910	6,8%	9,1%
de 1910 à 1920	6,1%	8,1%
de 1920 à 1930	5,4%	10,0%
de 1930 à 1941	5,4%	8,2%
de 1941 à 1950	5,1%	9,0%
de 1950 à 1960	11,1%	—

Sources : voir appendices I, II et III de ce chapitre.

a) La mobilité des travailleurs de nationalité suisse est orientée des activités primaires et, bien que moins intensément, secondaires, vers celles du secteur tertiaire. Cette orientation paraît irréversible et correspond au mouvement de bascule autour du secondaire relevé précédemment. Il en résulte un besoin structurel de main-d'œuvre important dans le primaire et néanmoins sensible dans le secondaire.

b) Les variations conjoncturelles de la capacité d'emploi sont les plus accentuées dans le secteur secondaire, ce qui est dû à l'orientation principale de l'industrie suisse vers l'exportation. Le besoin structurel de main-d'œuvre éprouvé par ce secteur est donc accru ou au contraire réduit suivant le niveau de la conjoncture économique. Dans le tertiaire, l'occupation de travailleurs étrangers paraît uniquement conjoncturelle ¹⁶³.

c) Une distinction doit être faite entre les périodes pendant lesquelles le nombre des travailleurs étrangers a augmenté et celles pour lesquelles ce nombre a diminué. Dans les secondes, l'influence des facteurs extra-économiques et accidentels est prépondérante, ce qui rend malaisée

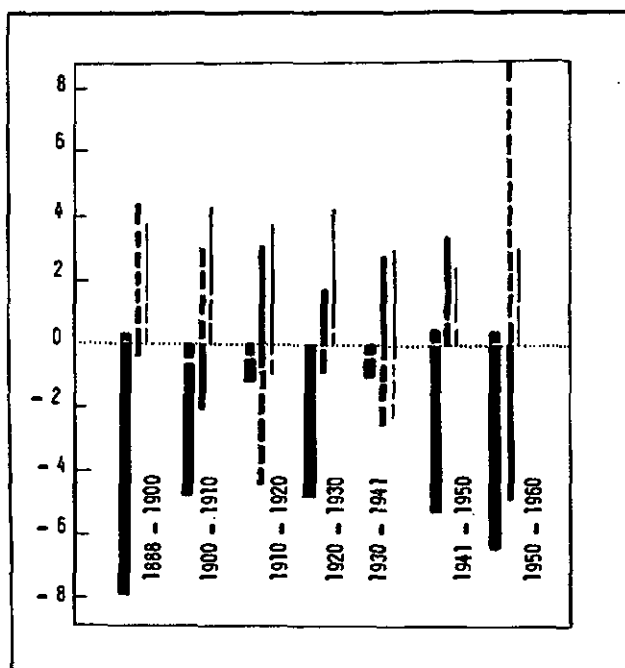


Fig. 2 — Orientation comparée de la mobilité des travailleurs suisses (traits continus) et étrangers (pointillés). Traits gras : secteur primaire; traits moyens : secteur secondaire; traits fins : secteur tertiaire. Sources : voir tableau 10.

l'identification des mouvements qui y apparaissent (en particulier du déclin de l'emploi d'étrangers dans le secondaire entre 1910 et 1920).

d) L'élasticité relativement élevée de l'offre de travail étrangère est un élément stabilisateur des marchés de l'emploi, en particulier dans le secteur secondaire. La marge de sécurité qui en résulte pour les travailleurs nationaux ne doit pourtant pas être surestimée, étant donné l'hétérogénéité de l'offre globale de travail. Dans toute entreprise, il existe une certaine fixité dans la proportion des catégories de main-d'œuvre occupées. En outre, quelques branches de l'industrie et le bâtiment comptent de nombreux travailleurs étrangers qualifiés. Or, il

est connu que l'instabilité conjoncturelle de l'emploi touche d'abord les manœuvres et les salariés mi-qualifiés.

L'identification des deux composantes de la demande de main-d'œuvre étrangère est plus facile au niveau des branches. Certaines, telles que l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie et les services domestiques, ont une demande principalement structurelle. Le plus grand nombre d'étrangers y trouvent emploi ¹⁵⁴. Dans les métaux et machines, le textile, l'habillement et l'alimentation, l'accroissement de la main-d'œuvre étrangère répond surtout à un besoin conjoncturel. Au chapitre V, nous revenons à l'étude de l'évolution conjoncturelle de la mobilité des étrangers en examinant les transformations annuelles de leur répartition professionnelle ¹⁵⁵.

APPENDICE PREMIER

Sources statistiques

Le calcul des taux décennaux de mobilité globale est fondé sur les résultats des recensements de la population. La nomenclature des estimations faites pour 1960 est trop sommaire pour permettre une étude de la mobilité entre branches après 1950. Pour les autres recensements, les sources exactes sont les suivantes :

- 1888 : Statistique de la Suisse, 97^e livraison, Berne 1894, tableaux 1 et 2 ;
- 1900 : Statistique de la Suisse, 151^e livraison, Berne 1907, tableaux 1 b ; 1 c ; 1 d ; 9 et 12 c ;
- 1910 : Statistique de la Suisse, 212^e livraison, Berne 1919, tableaux III a. 1 ; III a. 2 ; III b. 1 ; III b. 2 ; IV ;
Bulletin de statistique suisse, 1919, cahier 2, tableau I ; 1920, cahier 2, tableau II, et cahier 8, tableaux II et III ; 1925, fascicule 1, tableau 2 ;

- 1920 : Bulletin de statistique suisse, 1924, fascicule 7, tableau 10 ;
1925, fascicule 1, tableaux 3 et 5, fascicule 4, tableaux 1 et 2,
et fascicule 7, tableau 10 ;
- 1930 : Statistiques de la Suisse, fascicule 66, Berne 1935, tableaux 38,
40 et 44 ;
- 1941 : Statistiques de la Suisse, fascicule 198, Berne 1948, tableaux 44
et 46 ; fascicule 215, Berne 1948, tableau 4 ;
- 1950 : Statistiques de la Suisse, fascicule 289, Berne 1957, tableaux 10,
14 et 17.

Les taux de mobilité entre branches sont calculés pour une fraction seulement de la population professionnelle. La nomenclature des activités retenues est la suivante, avec un contenu défini conformément aux publications du recensement de 1930 :

agriculture seule (sans l'horticulture, la sylviculture et l'aviculture)
mines et carrières
alimentation
textile
habillement
papier
arts graphiques
cuir et caoutchouc
chimie
métaux et machines (sans la production de l'électricité, du gaz et de l'eau)
horlogerie et bijouterie
pierre et terre (l'ensemble des chômeurs dénombrés dans les activités
du bois et du verre ont été attribués à la branche du bois et du liège)
bois et liège
bâtiment
commerce (l'ensemble des chômeurs dénombrés dans les activités du
commerce et de l'administration ont été attribués à la première
branche)
banque et assurance (banques, assurance, services commerciaux auxi-
liaires, assistance juridique, représentation d'intérêts)

hôtellerie et restauration

transports et communications

administration (administration générale uniquement)

professions libérales et artistiques (enseignement, sciences, beaux-arts).

Les parties analytiques des publications mentionnées contiennent des tableaux comparatifs sur la base desquels les rectifications de nomenclature nécessaires peuvent être opérées.

La distribution des demandes d'emploi entre les branches d'activités, donnée mensuellement par *La Vie économique*, ne fait pas de distinction entre Suisses et étrangers. Les chômeurs recensés en 1941 et 1950 dans chaque groupe de nationalités, qui font partie de la population professionnelle, ont par conséquent été rattachés aux diverses branches selon une même base de répartition.

APPENDICE II

Orientation comparée

de la mobilité des travailleurs suisses et étrangers

Les taux des variations relatives des secteurs peuvent être calculés, pour chaque groupe de nationalités, par différence avec le taux de variation absolue de la population professionnelle totale (et non plus du total des seuls actifs du groupe correspondant). Il est alors impossible de parler de « départs » et d'« arrivées » puisque la séparation juridique des deux groupes est précise. Une telle estimation fait cependant apparaître les différences qui existent entre l'orientation de la mobilité des nationaux et des étrangers, tout en permettant de tenir compte de l'inégalité numérique des deux groupes. La décomposition suivant la nationalité et le secteur des taux globaux de mobilité ainsi calculés est donnée dans le tableau suivant :

*Taux et orientation de la mobilité globale intersectorielle,
distinction faite de la nationalité (en %)*

	Taux de mobilité globale	Orientation					
		Suisse			Etrangers		
		I	II	III	I	II	III
1888-1900	8,0	- 7,7	- 0,3	+ 2,8	+ 0,1	+ 4,1	+ 1,0
1900-1910	6,8	- 4,7	- 2,0	+ 2,9	- 0,1	+ 2,7	+ 1,2
1910-1920	6,1	- 0,7	+ 2,6	+ 3,5	- 0,3	- 4,3	- 0,8
1920-1930	5,4	- 4,6	+ 1,2	+ 4,1	- 0,0	- 0,8	+ 0,1
1930-1941	5,4	- 0,2	+ 2,6	+ 2,8	- 0,3	- 2,4	- 2,5
1941-1950	5,1	- 5,1	+ 2,3	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,4	+ 1,9
1950-1960	11,1	- 6,1	- 5,1	+ 0,9	+ 0,1	+ 8,7	+ 1,4

I : secteur primaire ; II : secteur secondaire ; III : secteur tertiaire.

La comparaison de quarante-deux séries analogues (vingt et une branches) montre l'importance des mouvements compensatoires qui s'opèrent, au niveau des branches d'activités, dans la mobilité des deux groupes. Un graphique identique à la figure 2 mais comportant vingt et un traits verticaux par décennie peut être construit.

APPENDICE III (1) Taux et volume des variations relatives de vingt

	Agriculture	Mines, carrières	Alimentation	Textile	Habillement	Papier	Arts graphiques	Cuir, caoutchouc	Chimie	Métaux, machines
<i>Taux des variations relatives décennales (en %)</i>										
de 1888 à 1900	- 20,4	+ 52,2	+ 16,3	- 20,2	+ 5,1	+ 23,6	+ 72,4	- 3,4	+ 20,5	+ 87,0
de 1900 à 1910	- 16,2	- 3,7	+ 1,3	- 5,9	- 1,6	+ 7,3	+ 21,6	- 10,1	+ 114,2	+ 48,2
de 1910 à 1920	- 2,0	- 5,5	+ 4,7	- 21,5	- 6,7	+ 18,6	+ 20,4	+ 18,0	+ 50,2	+ 34,7
de 1920 à 1930	- 19,2	+ 24,2	+ 9,5	- 27,3	- 14,8	+ 3,2	+ 25,9	+ 8,6	- 1,2	+ 23,0
de 1930 à 1941	- 2,4	- 0,6	+ 9,7	- 35,7	- 5,7	+ 22,1	+ 6,7	+ 32,1	+ 42,0	+ 23,4
de 1941 à 1950	- 22,5	- 24,7	- 2,1	+ 2,3	- 12,8	+ 8,1	+ 16,1	+ 3,4	+ 35,7	+ 13,3
<i>Volume des variations relatives décennales</i>										
de 1888 à 1900	- 96 918	+ 1 677	+ 7 191	- 33 839	+ 5 324	+ 1 430	+ 4 316	- 172	+ 715	+ 26 779
de 1900 à 1910	- 75 253	- 71	+ 771	- 9 685	- 2 059	+ 627	+ 2 454	- 585	+ 5 530	+ 30 440
de 1910 à 1920	- 9 152	- 334	+ 3 235	- 38 395	- 9 751	+ 1 951	+ 3 159	+ 1 091	+ 5 563	+ 35 697
de 1920 à 1930	- 87 671	+ 1 422	+ 6 964	- 39 168	- 20 485	+ 404	+ 4 902	+ 625	- 202	+ 32 290
de 1930 à 1941	- 9 275	- 45	+ 8 056	- 39 169	- 7 018	+ 2 987	+ 1 645	+ 2 619	+ 7 258	+ 41 641
de 1941 à 1950	- 85 390	- 1 856	- 1 924	+ 1 637	- 14 958	+ 1 343	+ 4 243	+ 368	+ 8 800	+ 29 351

Sources : Voir appendice I de ce chapitre. Ces chiffres permettent de reconstituer la répartition de la population professionnelle considérée, par rapport auxquels les taux des variations relatives des branches sont de 1888 à 1900 : + 18,2 de 1900 à 1910 : + 14,7 de 1910 à 1920 : + 1,8 de 1920 à 1930 : + 3,8

APPENDICE III (2) Taux des variations relatives de vingt et une

	Agriculture	Mines, carrières	Alimentation	Textile	Habillement	Papier	Arts graphiques	Cuir, caoutchouc	Chimie	Métaux, machines
<i>Taux des variations relatives décennales (en %), travailleurs nationaux</i>										
de 1888 à 1900	- 20,8	- 3,3	+ 11,2	- 24,4	- 0,1	+ 19,1	+ 62,5	- 4,5	- 4,6	+ 79,7
de 1900 à 1910	- 16,1	- 1,3	- 3,5	- 13,5	- 5,4	+ 1,7	+ 17,9	- 13,0	+ 126,7	+ 40,7
de 1910 à 1920	- 1,6	+ 32,6	+ 14,2	- 18,5	- 3,7	+ 29,3	+ 32,3	+ 25,0	+ 162,0	+ 48,0
de 1920 à 1930	- 19,2	+ 20,7	+ 13,8	- 25,6	- 12,8	+ 6,8	+ 32,4	+ 9,9	+ 6,9	+ 27,0
de 1930 à 1941	- 1,7	+ 13,5	+ 13,9	- 33,6	- 0,5	+ 27,9	+ 13,9	+ 36,7	+ 45,6	+ 30,0
de 1941 à 1950	- 24,5	- 28,8	- 2,6	- 2,8	- 12,2	+ 9,4	+ 16,5	+ 3,5	+ 44,4	+ 12,1
<i>Taux des variations relatives décennales (en %), travailleurs étrangers</i>										
de 1888 à 1900	+ 142,1	+ 348,9	+ 53,7	+ 64,6	+ 40,0	+ 51,2	+ 118,6	+ 5,3	+ 187,7	+ 136,9
de 1900 à 1910	- 20,5	- 6,9	+ 27,5	+ 73,0	+ 17,5	+ 34,9	+ 34,7	+ 9,7	+ 83,3	+ 88,1
de 1910 à 1920	- 22,0	- 57,2	- 35,9	- 38,1	- 19,1	- 22,3	- 17,3	- 20,8	+ 14,6	- 19,8
de 1920 à 1930	- 15,6	+ 38,6	- 23,3	- 39,8	- 24,7	- 19,5	- 6,7	- 3,3	- 37,3	- 7,1
de 1930 à 1941	- 37,1	- 52,5	- 37,3	- 55,3	- 35,1	- 25,3	- 43,9	- 13,8	+ 16,8	- 42,8
de 1941 à 1950	+ 141,5	+ 10,7	+ 7,8	+ 69,5	- 9,6	- 10,4	+ 9,2	+ 2,0	- 41,4	+ 39,0

Sources : Voir appendice I de ce chapitre.

et une branches d'activités, de 1888 à 1950. Actifs nationaux et étrangers

Horlogerie, bijouterie	Pierre, terre	Bois, liège	Bâtiment	Commerce	Banques, assurances	Hôtellerie, restaurants	Transports, communications	Administration	Enseignement, sciences, beaux-arts	Domestiques
+ 0,9	+ 7,2	- 5,4	+ 63,8	+ 19,3	+ 18,0	+ 56,4	+ 54,2	- 7,8	+ 18,4	- 6,2
- 13,8	- 2,0	- 10,7	+ 0,6	+ 20,4	+ 56,8	+ 22,8	+ 24,0	+ 21,8	+ 37,4	- 0,2
+ 23,3	- 15,0	- 21,8	- 19,1	+ 13,1	+ 62,3	- 6,7	+ 5,9	+ 72,0	- 13,6	+ 6,4
- 12,7	+ 8,3	+ 19,3	+ 35,6	+ 31,2	+ 19,9	+ 23,1	- 10,7	- 3,2	- 7,8	+ 13,0
- 17,3	- 1,5	+ 5,5	+ 4,0	+ 4,2	+ 13,1	- 8,0	- 9,8	+ 75,3	+ 5,7	- 13,7
+ 18,7	+ 14,4	+ 9,5	+ 3,3	+ 15,7	+ 20,8	- 3,4	+ 16,8	+ 1,7	+ 3,8	- 12,4
+ 399	+ 932	- 2 929	+ 36 892	+ 10 287	+ 1 677	+ 18 366	+ 19 201	- 475	+ 3 983	- 5 119
- 7 280	- 325	- 6 545	+ 631	+ 14 950	+ 7 209	+ 12 963	+ 14 660	+ 1 467	+ 11 063	- 185
+ 12 398	- 2 746	- 13 871	- 23 171	+ 12 970	+ 13 558	- 5 237	+ 4 999	+ 6 430	- 6 120	+ 6 780
- 8 454	+ 1 318	+ 9 819	+ 35 701	+ 35 505	+ 7 107	+ 17 175	- 9 769	- 511	- 3 096	+ 14 900
- 10 578	- 267	+ 3 444	+ 5 594	+ 6 452	+ 5 788	- 7 546	- 8 330	+ 12 095	+ 2 172	- 18 345
+ 9 525	+ 2 542	+ 6 311	+ 4 827	+ 25 265	+ 10 447	- 2 970	+ 14 516	+ 480	+ 1 539	- 14 431

professionnelle entre branches lors de chaque recensement. Les taux des variations absolues de l'ensemble de la obtenus, sont les suivants (en %) :
de 1930 à 1941 : + 0,6 de 1941 à 1950 : + 8,4

branches d'activités, de 1888 à 1950, distinction faite de la nationalité des actifs

Horlogerie, bijouterie	Pierre, terre	Bois, liège	Bâtiment	Commerce	Banques, assurances	Hôtellerie, restaurants	Transports, communications	Administration	Enseignement, sciences, beaux-arts	Domestiques
+ 0,3	- 14,2	- 11,5	+ 29,7	+ 11,9	+ 22,8	+ 43,4	+ 55,5	- 8,6	+ 14,2	- 6,2
- 14,3	- 15,9	- 15,6	- 17,5	+ 17,3	+ 56,0	+ 17,5	+ 25,7	+ 21,3	+ 24,9	- 3,8
+ 22,8	+ 10,1	- 13,5	+ 20,5	+ 19,8	+ 67,7	+ 0,1	+ 10,6	+ 66,2	- 3,1	+ 8,0
- 9,8	+ 14,8	+ 21,9	+ 41,6	+ 36,9	+ 24,2	+ 27,1	- 9,1	- 4,3	- 4,9	+ 14,3
- 16,1	+ 9,4	+ 12,0	+ 19,4	+ 10,0	+ 16,3	+ 0,7	- 8,4	+ 85,7	+ 8,4	+ 5,3
+ 19,2	+ 13,1	+ 9,4	+ 3,2	+ 17,8	+ 20,0	- 14,5	+ 19,3	- 4,3	+ 3,5	- 34,9
+ 9,2	+ 107,0	+ 36,7	+ 162,4	+ 61,7	- 10,9	+ 135,7	+ 43,0	+ 12,8	+ 58,5	- 6,2
- 6,9	+ 27,9	+ 12,6	+ 28,2	+ 33,2	+ 62,7	+ 43,1	+ 9,4	+ 31,0	+ 133,4	+ 10,5
+ 28,7	- 52,4	- 51,9	- 60,3	- 15,2	+ 21,5	- 28,5	- 40,5	+ 185,3	- 57,0	+ 2,3
- 36,8	- 13,6	+ 2,1	+ 17,5	+ 1,5	- 25,1	+ 4,6	- 39,6	+ 9,8	- 34,6	+ 15,1
- 36,6	- 49,1	- 45,1	- 53,9	- 36,7	- 42,1	- 55,2	- 46,5	- 29,5	- 30,0	- 63,7
+ 8,6	+ 25,1	- 14,0	+ 9,6	- 9,1	+ 47,3	+ 132,1	- 1,8	+ 160,5	+ 8,6	+ 164,4

CHAPITRE IV

Influence des facteurs psycho-sociologiques de la mobilité globale

SECTION PREMIÈRE

Préliminaires

L'étude des corrélations qui peuvent exister entre les modifications de la structure professionnelle et celles des autres variables composant le palier écologico-morphologique de la réalité sociale reste fragmentaire. Ceci tient à la fois au relevé statistique et à l'interprétation qui doit être donnée à de tels rapports.

I. TECHNIQUES D'ENQUÊTE ET DÉNOMBREMENT

Ces techniques sont au nombre de quatre ¹⁵⁶ : l'observation, directe ou clinique ; la communication verbale, dont l'interview est la forme habituelle ; l'expérimentation, avec un contact analogue ; la mesure et le contrôle statistiques. L'utilisation de ces techniques est liée à la nature des paliers dans lesquels elles trouvent application. La communication verbale avec les sujets permet seule de repérer des éléments qualitatifs et « cachés » tels que les mentalités collectives et leurs contenus. Elle n'est pourtant applicable qu'à des groupements de dimensions restreintes, délimités éventuellement par échantillonnage. L'étude d'ensembles plus vastes impose l'emploi des

techniques statistiques. Mais celles-ci ne rapportent que les aspects les plus quantitatifs et extérieurs de la réalité sociale. Leur application est donc limitée au contenu du premier palier. Les corrélations que nous pouvons déceler à ce niveau n'ont donc qu'une signification partielle puisqu'elles sont le résultat d'une approche uniquement systématique et analytique ¹⁵⁷.

Le choix des facteurs psycho-sociologiques de la mobilité globale dont l'influence est identifiée dans ce chapitre est imposé par le détail des statistiques professionnelles disponibles. Dans les recensements fédéraux, les actifs de chaque branche sont répartis suivant le sexe, le statut socio-professionnel et l'âge. La mention de la qualité professionnelle des salariés n'est pas également précise dans tous les dénombrements. Le nombre des personnes à la charge directe des actifs est également relevé. La redistribution professionnelle qui intervient à l'intérieur de chacun des groupes ainsi délimités n'est pas nécessairement identique. Aussi, il est indiqué de répartir la population active en un nombre de catégories aussi élevé que possible. Si nous superposons, dans vingt et une branches d'activités, les critères de la nationalité, du sexe, du statut socio-professionnel et de l'âge (sept classes), nous n'obtenons cependant pas moins de trois mille quatre cent quarante-quatre groupes dont les variations relatives et les taux de mobilité doivent être calculés et comparés. Non seulement le détail des recensements n'y suffit pas, mais encore ces estimations dépassent les possibilités d'un travail individuel. Seules les combinaisons de ces critères les plus significatives et réalisables sont donc envisagées. Les comparaisons sont faites à la fois dans le temps et l'espace, ce qui augmente le nombre des observations et étend la validité des conclusions qui en sont tirées.

II. PROCÉDÉS TECHNIQUES DU DÉTERMINISME AU PALIER ÉCOLOGICO-MORPHOLOGIQUE

A la pluralité des déterminismes correspond celle des procédés techniques qui servent à leur identification : lois causales, lois d'évolution, lois fonctionnelles, régularités statistiques fondées sur le calcul des

probabilités, causalité singulière, covariations et corrélations fonctionnelles, régularités tendancielle, intégration directe dans des ensembles ¹⁵⁸. A la pluridimensionalité du social répond une hiérarchie des déterminismes, verticalement et horizontalement. Au niveau du palier écologico-morphologique, le plus saisissable et qui se prête à un grand nombre d'observations, le calcul des probabilités et l'identification de régularités statistiques sont un premier procédé technique de détermination ¹⁵⁹. La causalité singulière vient ensuite, qui est le relevé de séquences causales irrépétibles, d'enchaînements de causalité où les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets, ou encore de successions valables seulement dans un type social qualitatif exclusif auquel la fonction de cause est attribuée ¹⁶⁰. Les statistiques et le calcul stochastique facilitent l'établissement de régularités tendancielle ou « acheminements des ensembles dans certaines directions plus ou moins précises, mais incertaines quant à leur réalisation » ¹⁶¹. La technique des covariations et des corrélations fonctionnelles peut être enfin utilisée. La première compare les modifications de deux faits ou de deux catégories de faits, sans causalité mais attribuables à un même ensemble. La seconde, plus statique, exprime les correspondances qui apparaissent entre deux faits ou deux catégories de faits, sans antécédence ni causalité mais qui demandent une intégration dans le même ensemble ¹⁶². La contingence des variables comparées écarte l'éventualité de lois fonctionnelles.

Les rapports décrits dans ce chapitre ne correspondent qu'à des déterminismes sociologiques partiels, puisqu'ils ne sont identifiés que pour des groupements, et unidimensionnels, puisqu'ils le sont au niveau d'un seul palier. Ces déterminismes sont néanmoins perturbés par ceux qui régissent les autres paliers et par le déterminisme sociologique global propre au capitalisme organisé pleinement développé.

SECTION DEUXIÈME

Relation entre mobilité globale et distribution sexuelle de la population professionnelle

L'influence du sexe sur l'intensité des mouvements de la main-d'œuvre est opposée suivant qu'il s'agit de mobilité distributive ou de mobilité de participation ¹⁶³. En ce qui concerne la mobilité globale, des comparaisons de deux ordres doivent être faites :

a) Entre les taux des variations relatives décennales des branches d'activités, ou orientation de la mobilité professionnelle, et le caractère plus ou moins féminin des mêmes branches aux années de base. Pour chaque année de recensement, des taux de féminité peuvent être calculés, qui expriment en pour-cent la proportion des femmes dans l'effectif total de chaque branche. Cette comparaison indique si les transformations de la structure professionnelle comportent en même temps une redistribution spécifique des actifs suivant le sexe. Il est des branches presque exclusivement masculines (mines et carrières, bâtiment, bois et liège, terre et pierre). D'autres occupent au contraire une main-d'œuvre féminine nombreuse (habillement, textile, hôtellerie, services domestiques), tant du fait de la nature des activités dans ces branches que de l'infériorité des salaires féminins.

b) Entre les taux de mobilité globale des travailleurs de chaque sexe. L'inégalité de ces taux peut elle-même influencer le rythme de la restructuration professionnelle à long terme. Si celle-ci doit comporter un déclin relatif des branches à taux de féminité élevés, une mobilité féminine supérieure est favorable aux modifications de structures. L'influence est inverse si la mobilité féminine est la plus faible. Si distinction est faite de la nationalité et du sexe dans vingt et une branches d'activités, ces comparaisons peuvent être fondées sur l'observation de cent vingt-six positions pour chaque groupe de nationalités. Les taux de

féminité des actifs suisses et étrangers, dans chaque branche, sont relevés dans le tableau 11.

I. RAPPORT ENTRE TAUX DE FÉMINITÉ ET VARIATIONS RELATIVES DÉCENNALES DES BRANCHES D'ACTIVITÉS

a) Population suisse

Un diagramme de points (figure 3), dans lequel les taux de féminité sont inscrits en abscisse et les variations relatives des branches en ordonnée ¹⁶⁴, montre le déclin des activités les plus féminines. Cette tendance peut être exprimée sous la forme d'une droite d'ajustement (ajustement non chronologique, par la méthode des moindres carrés). Pour vingt et une branches d'activités et six décennies, les taux des variations relatives sont rapportés aux taux de féminité correspondants des années de base. La droite d'ajustement indique par conséquent un taux « ajusté » de variation relative pour chaque taux de féminité donné. Des corrections peuvent être apportées, qui excluent notamment les branches de faible importance, abrègent la comparaison dans le temps, ou encore pondèrent différemment les variations des diverses branches. La plupart des positions négatives dont le taux de féminité est bas peuvent être ainsi éliminées et une part plus grande attribuée au déclin des branches féminines les plus importantes. Deux corrections seulement ont été envisagées, ce qui confère une représentativité plus générale à cette comparaison. L'agriculture est exclue, le dénombrement des femmes actives y manquant de continuité. Il en est de même de la branche « Mines et carrières », dans laquelle le nombre très faible des femmes actives varie considérablement. Les équations obtenues sont les suivantes ¹⁶⁵ :

$$\text{comparaison non améliorée} \quad Y = 18,4 - 0,25 X$$

$$\text{comparaison améliorée} \quad Y = 21,2 - 0,30 X.$$

Les coefficients de corrélation r de Pearson, tous deux négatifs, sont de 0,26 et 0,31. Les branches dont les taux de féminité sont bas

sont donc celles pour lesquelles les taux des variations relatives sont positifs et élevés. Lorsque le taux de féminité est élevé, le taux de variation relative est bas, voire même négatif. Pour une branche d'activités ne comportant aucune participation féminine, le taux de variation « ajusté » s'élève à + 18,4% (21,2% lorsque la comparaison est améliorée). Pour chaque augmentation d'une unité du taux de féminité, le taux « ajusté » de variation relative s'abaisse de 0,25 (0,30).

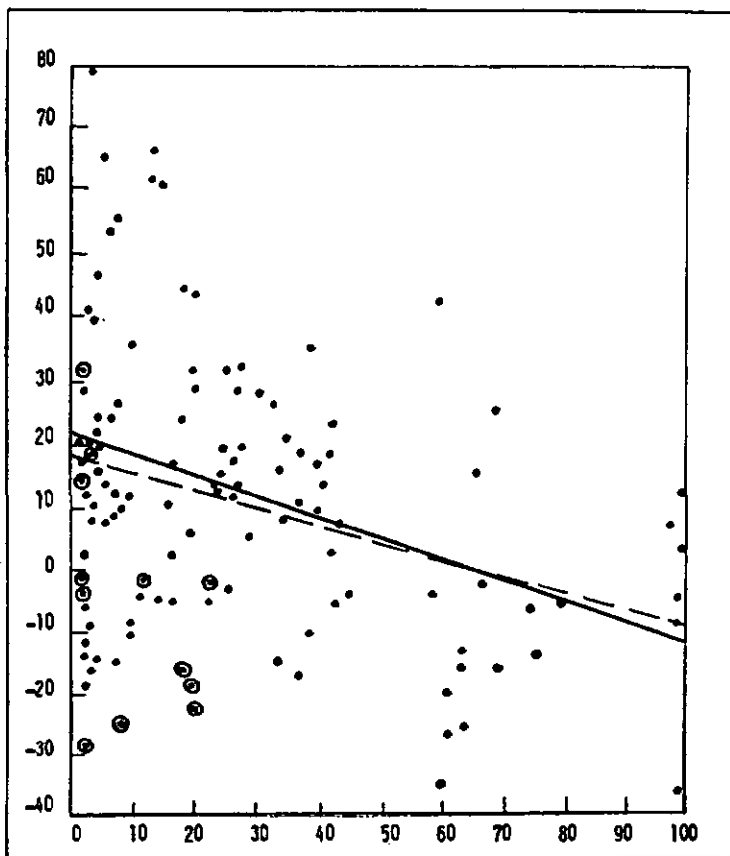


Fig. 3 — Taux de féminité de la population professionnelle suisse dans vingt et une branches d'activités (abscisse) de 1888 à 1950, et taux des variations relatives décennales (ordonnée).

Tableau 11

Taux de féminité des actifs suisses et étrangers dans vingt et une branches d'activités, de 1888 à 1950 (en %)

	Agriculture	Mines, carrières	Alimentation	Textile	Habillement	Papier	Arts graphiques	Cuir, caoutchouc	Chimie	Métaux, machines	Horlogerie, bijouterie	Pierre, terre	Bois, liège	Bâtiment	Commerce	Banques, assurances	Hôtellerie, restaurants	Transports, communications	Administration	Enseignement, sciences, beaux-arts	Domestiques	Total
Travailleurs nationaux																						
1888	19.4	0.4	15.4	63.4	65.9	26.6	13.9	1.3	13.5	2.7	31.8	7.1	1.2	1.6	36.8	3.2	59.3	6.9	1.7	39.8	98.1	32.7
1900	17.1	0.6	20.4	62.4	74.3	27.6	15.8	2.2	7.9	3.0	32.8	2.0	1.2	1.4	34.1	6.8	65.3	6.6	2.8	42.7	97.7	31.9
1910	21.9	0.8	23.0	60.5	78.2	29.0	19.6	4.1	13.4	3.9	34.4	2.8	2.1	1.4	36.4	12.5	65.7	7.0	4.7	44.0	97.6	34.4
1920	20.9	2.3	25.8	60.9	74.6	29.6	24.6	5.9	18.7	6.8	37.4	5.7	2.6	1.2	37.2	17.8	66.8	9.0	11.4	42.9	97.6	32.7
1930	12.8	1.3	22.7	58.4	70.4	31.9	25.3	8.8	17.9	19.3	36.8	5.4	2.7	1.7	38.3	23.6	65.7	8.9	13.1	42.5	98.1	31.3
1941	7.5	1.8	24.8	58.6	62.2	34.8	4.0	15.4	19.2	9.3	41.9	6.9	3.4	1.5	39.4	23.1	68.9	8.2	16.0	40.4	98.7	27.5
1950	8.9	1.1	25.2	51.9	68.4	33.6	24.6	17.6	21.7	9.3	42.5	8.1	3.5	2.2	41.1	28.0	65.7	10.2	18.2	40.8	98.8	27.1
Travailleurs étrangers																						
1888	22.1	0.2	14.6	66.1	51.1	18.2	10.1	1.3	3.4	1.5	30.1	4.2	1.3	0.5	29.8	4.1	52.6	2.5	2.2	47.6	97.8	35.5
1900	21.4	0.2	17.6	66.5	57.4	23.9	12.9	1.3	6.9	3.4	33.7	1.5	1.2	0.3	28.4	7.3	59.8	1.8	2.6	48.4	97.2	33.2
1910	27.0	0.1	24.0	70.5	59.1	30.1	15.9	5.2	11.6	4.7	37.4	2.7	1.5	0.3	29.4	14.6	56.6	1.7	4.3	49.7	95.5	33.3
1920	28.4	1.5	36.3	72.8	65.2	42.1	28.9	13.0	25.7	10.6	47.2	5.3	3.0	0.7	37.4	26.0	74.0	4.8	32.5	49.7	97.2	45.5
1930	20.5	0.3	30.4	69.7	59.8	43.4	29.2	15.8	20.5	8.2	48.2	5.5	2.4	0.8	41.4	40.1	74.9	7.1	34.3	45.9	98.6	44.6
1941	15.9	0.6	36.4	92.3	52.3	50.7	8.2	25.4	22.0	13.0	52.4	5.2	3.5	0.9	40.0	40.0	78.1	7.6	27.2	47.5	98.1	39.5
1950	5.9	0.6	38.9	81.3	69.1	53.8	31.6	28.1	29.9	14.6	54.3	7.1	5.1	1.2	42.9	46.7	77.2	12.1	45.3	45.4	99.2	52.0

Pour 1888, la répartition des domestiques suivant la nationalité est basée sur celle des domestiques ayant leur propre ménage, seule connue. Les taux calculés pour 1941 et 1950 font abstraction des émigrants dénombrés lors de ces deux recensements et pour lesquels les données sont trop sommaires.

b) Population étrangère

La même conclusion peut être formulée. L'équation de la droite non corrigée ¹⁶⁶ est

$$Y = 19,2 - 0,19 X.$$

L'erreur-type est plus élevée que pour les nationaux et la corrélation n'est que de $-0,17$. Les fortes variations du nombre des travailleurs étrangers sont la cause d'une redistribution professionnelle considérable qui rend difficile l'interprétation du rapport ci-dessus ¹⁶⁷. Le taux de féminité de l'ensemble des étrangers a crû alors qu'il a légèrement baissé pour les Suisses occupés dans les vingt et une branches.

II. MOBILITÉ COMPARÉE DES TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

Pour chaque branche d'activités et chaque décennie, l'orientation des variations relatives et le sens des modifications des taux de féminité peuvent être comparés. Lorsque les deux variables évoluent de manière identique (par exemple, variation relative positive et augmentation du taux de féminité), on peut admettre que la mobilité féminine est la plus élevée. Dans une branche dont l'importance relative décroît, ceci traduit un retrait plus rapide de la main-d'œuvre féminine que masculine. Un indice de dépendance (Fechner) peut être calculé, qui indique le degré de concordance ou de discordance existant entre les deux phénomènes observés, pour l'ensemble des branches et des décennies et du seul point de vue du sens des variations de ces phénomènes. Cet indice, positif, s'élève à 0,42 pour les Suisses (0,49 si l'on élimine encore les branches « Bâtiment » et « Bois et liège », dont les taux de féminité sont inférieurs à 5%) et à 0,16 (0,18) pour les étrangers. Le calcul et la confrontation de taux de mobilité globale permettent cependant des conclusions plus précises. Dans chaque branche, les taux de variations relatives décennales de chacun des quatre groupes considérés sont obtenus par comparaison avec l'évolution de l'ensemble du groupe correspondant pendant la même période. Ceci fait connaître la mobilité

spécifique des actifs des deux sexes, distinction faite de la nationalité (tableau 12).

Tableau 12
Taux de mobilité globale entre branches,
suivant le sexe et la nationalité ¹⁶⁸

	Hommes suisses	Hommes étrangers	Total hommes	Femmes suisses	Femmes étrangères	Total femmes
1888-1900	9,7%	30,3%	11,4%	10,6%	17,6%	11,4%
1900-1910	7,3%	12,6%	7,9%	6,6%	9,6%	7,1%
1910-1920	7,9%	7,1%	7,8%	8,5%	8,1%	8,4%
1920-1930	8,1%	6,5%	7,9%	12,9%	12,0%	12,7%
1930-1941	7,0%	7,9%	7,1%	8,1%	6,1%	7,8%
1941-1950	8,4%	20,3%	9,0%	11,0%	34,6%	13,1%
1888-1950	8,0%	11,9%	8,4%	9,7%	12,3%	10,1%

Sources : voir tableau 11 et chapitre III, appendice I.

Pour l'ensemble des décennies, la mobilité globale féminine est la plus élevée, l'écart étant plus grand pour les travailleurs nationaux. La mobilité des étrangers est supérieure, avec une différence plus prononcée pour les hommes. Les rapports entre taux décennaux sont moins homogènes car l'irrégularité déjà observée pour la mobilité intersectorielle apparaît ici aussi. Pour les Suisses, la mobilité des actifs des deux sexes évolue de manière identique, mais sans correspondance apparente avec les variations de l'effectif de chaque groupe. L'influence de ces variations peut être par contre relevée dans l'évolution de la mobilité des étrangers.

Les migrations professionnelles étant dirigées des branches dont le taux de féminité est élevé vers celles dont il est plus faible, la supériorité de la mobilité féminine doit faciliter la redistribution professionnelle de la population active. L'élargissement graduel de l'écart entre les taux de la mobilité féminine et masculine résulte partiellement de l'élévation déjà mentionnée du taux d'activité des femmes, du fait

notamment d'une participation accrue des femmes mariées. La transformation des tâches dans certaines branches ainsi que le développement des activités tertiaires sont favorables à cette évolution ¹⁶⁹.

SECTION TROISIÈME

Influence du statut socio-professionnel sur la mobilité globale

L'étude des mouvements de la main-d'œuvre ne concerne que les salariés. Les préoccupations économiques et sociales de ces derniers touchent cependant immédiatement les personnes professionnellement indépendantes. L'importance numérique des salariés fait de leur rémunération un étalon de la valeur sociale du travail. Les salaires sont en même temps des coûts et des revenus. Leurs variations ne sont pas nécessairement liées à celles du revenu national et peuvent donc influencer la part dans ce dernier des revenus d'exploitation. Il y a enfin un rapport entre les taux de salaires, le niveau des prix et le volume de l'emploi ¹⁷⁰. L'étude des mouvements de structuration socio-professionnelle et professionnelle peut être simultanée. Elle montre que le développement économique s'accompagne d'une augmentation de la « propension au salariat », ou part des salariés dans la population active. Cette proportion dépasse 60 % dans les pays à capitalisme évolué ¹⁷¹.

L'hypothèse d'une mobilité distributive inférieure pour les travailleurs indépendants peut être retenue. Les attaches sont plus nombreuses qui les lient à leurs activités. Il en est de même pour les aides familiaux. Dans le temps, cette stabilité est cause d'une diminution relative ou même absolue, due à l'insuffisance du renouvellement de l'effectif de ces deux catégories. L'exposé de cette section suit un schéma analogue à celui de la précédente. Une double distinction est faite,

entre groupes de nationalités et statuts socio-professionnels. Les statistiques sont moins complètes, et les données ne permettent de remonter qu'à 1900. Nous n'obtenons donc que 105 points de comparaison pour chaque groupe de nationalités ¹⁷².

I. RAPPORT ENTRE TAUX D'INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE ET VARIATIONS RELATIVES DÉCENNALES DES BRANCHES D'ACTIVITÉS

La proportion des actifs indépendants et des aides familiaux dans l'effectif total de chaque branche peut être représentée, en pour-cent, par un taux d'indépendance professionnelle. Le calcul d'une droite d'ajustement semblable à celle de la figure 3 permet de décèler une relation entre les taux des variations relatives décennales des branches et les taux d'indépendance professionnelle correspondants aux années de base. Dans le tableau 14, ces derniers sont rapportés pour chaque groupe de nationalités.

a) Population suisse

Dans la figure 4, les taux d'indépendance professionnelle sont inscrits en abscisse et les taux des variations relatives des branches en ordonnée. La mobilité professionnelle est orientée des branches comptant une proportion élevée de travailleurs indépendants et coactifs vers celles dans lesquelles les salariés forment l'effectif le plus important. L'équation de la droite d'ajustement est

$$Y = 19,2 - 0,31 X.$$

Le coefficient de corrélation r de Pearson s'élève à $-0,25$ ¹⁷³. Si le taux d'indépendance professionnelle d'une branche, calculé sur la base d'un recensement, est égal à zéro, le taux « ajusté » de variation relative de cette branche pour la décennie qui suit est de $+19,2\%$. Ce taux diminue de $0,31$ pour chaque augmentation d'une unité du taux d'indépendance professionnelle.

Tableau 14

Taux d'indépendance professionnelle des actifs suisses et étrangers dans vingt et une branches d'activités, de 1900 à 1950 (en %)

	Agriculture	Mines, carrières	Alimentation	Textile	Habillement	Papier	Arts graphiques	Cuir, coutchoue	Chimie	Mécan, machines	Horticulture, bijoux	Pierre, terre	Bois, liège	Bâtiment	Commerce	Banques, assurance	Hôtels, restaurants	Transports, communications	Administration	Enseignement, sciences, beaux-arts	Domestiques	Total
<i>Travailleurs nationaux</i>																						
1900	71,0	11,5	38,4	2,8	18,2	14,3	15,3	50,0	13,6	22,3	11,8	14,3	39,8	26,7	56,1	30,9	54,6	8,5	0	15,9	0	38,6
1910	79,7	13,4	31,1	26,7	63,8	13,2	14,4	51,1	3,5	19,7	23,6	9,3	24,3	39,6	41,2	21,1	31,1	7,1	0	19,5	0	44,1
1920	79,7	9,2	28,3	22,7	53,0	9,5	12,0	41,7	3,6	13,9	18,8	7,1	39,3	19,3	41,4	13,5	47,7	4,9	0	14,4	0	40,2
1930	79,1	10,0	27,1	3,0	43,3	7,4	10,5	40,1	3,5	12,0	6,7	5,9	32,3	16,3	36,0	11,8	38,1	5,7	0	16,1	0	33,0
1941	78,5	7,3	26,1	2,9	33,7	5,5	10,4	31,2	3,4	8,5	6,2	7,6	30,3	14,7	33,5	12,2	35,6	6,0	0	15,9	0	30,4
1950	82,7	10,2	24,1	2,9	29,0	4,2	9,2	23,7	2,6	8,3	5,8	7,3	26,4	15,0	29,3	11,5	39,1	4,8	0	14,9	0	27,2
<i>Travailleurs étrangers</i>																						
1900	38,4	3,2	11,7	1,0	18,2	8,7	8,2	22,9	5,0	11,6	10,5	5,7	17,5	8,7	45,8	31,3	37,4	7,1	0	13,4	0	15,3
1910	52,2	4,4	12,7	7,7	49,4	6,4	8,9	20,4	2,6	10,4	19,7	4,1	17,7	7,5	34,1	27,6	35,4	8,0	0	25,7	0	17,4
1920	53,9	4,8	14,9	6,1	47,0	6,3	9,6	20,5	2,4	9,6	14,3	5,7	24,8	12,8	40,7	21,8	32,6	7,0	0	43,8	0	20,2
1930	42,2	4,6	14,3	1,6	37,1	4,5	9,8	20,0	2,9	9,6	6,8	7,0	19,8	10,2	36,1	3,0	25,6	10,5	0	49,1	0	15,9
1941	59,5	8,8	13,5	1,9	37,1	4,7	10,5	18,4	3,2	11,9	5,9	11,0	24,3	15,1	40,4	12,4	25,8	11,7	0	52,8	0	21,1
1950	15,5	6,7	8,0	0,9	25,8	3,0	7,7	16,1	0,6	6,5	5,3	9,6	20,4	10,1	34,4	11,9	11,4	6,8	0	51,6	0	10,9

Les estimations basées sur le recensement de 1960 ne font pas la distinction des actifs professionnellement dépendants et des aides familiaux. Les données sont également insuffisantes pour 1888.

b) Population étrangère

Il est moins aisé d'identifier une correspondance analogue pour les étrangers. La comparaison de l'ensemble des positions n'est pas significative. Par contre, deux tendances distinctes peuvent être décrites, pour les décennies pendant lesquelles il y a augmentation du nombre des étrangers et pour celles dans lesquelles il y a diminution :

a) Périodes d'augmentation (de 1900 à 1910, de 1941 à 1950, de 1950 à 1960) : l'évolution est identique à celle observée pour les nationaux, l'inclinaison négative de la droite étant encore plus accentuée.

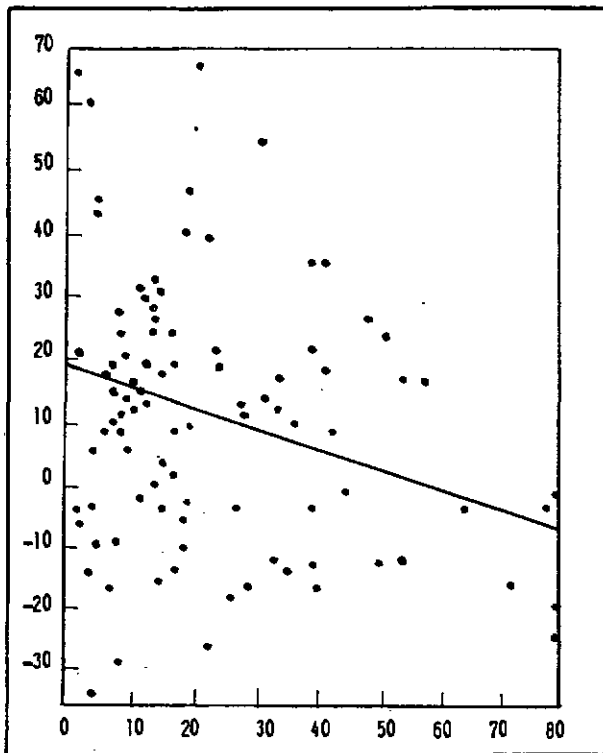


Fig. 4 — Taux d'indépendance professionnelle de la population professionnelle suisse dans vingt et une branches d'activités, de 1900 à 1950, et taux des variations relatives décennales.

b) Périodes de diminution (de 1910 à 1941): la stabilité plus grande des indépendants, qui bénéficient souvent d'un permis d'établissement, donne à la droite une inclinaison positive.

Ces deux ajustements comportent pourtant une erreur-type élevée, les étrangers étant surtout salariés (concentration horizontale des points de comparaison).

II. TAUX DE MOBILITÉ GLOBALE, SUIVANT LA NATIONALITÉ ET LE STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL

Une estimation approximative, analogue à celle de la section précédente, peut être tentée ici encore. L'indice de dépendance (Fechner) indique s'il y a concordance ou discordance entre l'orientation des variations relatives des branches et le sens des modifications des taux d'indépendance professionnelle correspondants. Calculé pour l'ensemble des branches et des décennies, cet indice s'élève à $-0,43$. Les salariés sont donc les actifs les plus mobiles. Leur nombre diminue le plus rapidement dans les branches en déclin (augmentation du taux d'indépendance professionnelle) et progresse le plus vite dans celles en expansion (réduction du taux d'indépendance professionnelle). Cet indice est de $-0,57$ s'il est fait abstraction de l'habillement, et de $-0,63$ si l'industrie textile est également écartée de la comparaison. Le nombre des indépendants et des aides familiaux y a décliné le plus fortement, de manière continue pour l'habillement et entre 1910 et 1941 pour le textile. Ces tendances doivent être rapprochées du déclin éprouvé par les activités à domicile dès la première guerre mondiale. Souvent exercé de façon indépendante, ce mode de travail s'est répandu démesurément dans certaines activités pendant les années 1900. Il en est résulté une augmentation légère de la proportion des travailleurs indépendants et des aides familiaux, qui apparaît dans le tableau 13. L'élévation des taux d'indépendance professionnelle a cependant été considérable dans l'habillement, le textile et l'horlogerie-bijouterie. Pour les étrangers, le même indice s'élève à $-0,38$ ($-0,44$; $-0,48$).

La comparaison des taux de mobilité globale, distinction faite à la fois de la nationalité et du statut socio-professionnel, confirme les conclusions précédentes (tableau 15).

Tableau 15
*Taux de mobilité globale entre branches,
suivant le statut socio-professionnel et la nationalité*

	Ind. + Co. suisse	Ind. + Co. étrangers	Ind. + Co. Total	Dépend. suisse	Dépend. étrang.	Dépend. Total
de 1900 à 1910	18,4 %	37,7 %	19,5 %	16,3 %	14,3 %	15,9 %
de 1910 à 1920	4,6 %	4,9 %	4,7 %	9,8 %	10,5 %	10,0 %
de 1920 à 1930	6,8 %	7,9 %	6,8 %	9,3 %	9,2 %	9,3 %
de 1930 à 1941	2,4 %	3,1 %	2,4 %	7,7 %	5,1 %	7,3 %
de 1941 à 1950	4,5 %	4,6 %	4,5 %	8,2 %	34,4 %	9,8 %
de 1900 à 1950	7,1 %	11,0 %	7,3 %	9,9 %	12,3 %	10,2 %

Sources : voir tableau 14 et chapitre III, Appendice 1.

Les taux synthétiques évoluent parallèlement à ceux précédemment calculés. Pour l'ensemble de la période envisagée, la mobilité des étrangers est à nouveau la plus élevée, avec une différence plus grande pour les travailleurs indépendants et les aides familiaux. La mobilité de ces deux groupes est inférieure à celle des salariés, l'écart étant ici plus marqué pour les nationaux. L'évolution des taux de mobilité des indépendants et des aides familiaux de nationalité suisse correspond à l'irrégularité de la mobilité intersectorielle et du déclin de l'agriculture (tableau 7), cette branche comptant 80 % des travailleurs non salariés. Quant à la supériorité de ce taux pour les années 1900, elle résulte de l'extension déjà mentionnée du travail à domicile dans quelques branches seulement.

La mobilité étant orientée des branches dont les taux d'indépendance professionnelle sont élevés vers celles pour lesquelles ces taux sont faibles, la relative stabilité des indépendants et des aides familiaux

contribue elle-même à ralentir le rythme des transformations de la structure professionnelle. Cet effet modérateur existe surtout pour l'offre de travail des nationaux, dont l'effectif n'augmente que lentement. En ce qui concerne les étrangers, la différence de mobilité attribuable au statut socio-professionnel est plus faible. En outre, l'importance de cette mobilité dépend alors surtout des variations du nombre de ces travailleurs. Cette influence explique l'écart considérable qui apparaît, pour les années 1941 à 1950, entre la mobilité des salariés suisses et étrangers. L'existence d'une même différence peut être présumée pour les années 1950 à 1960.

SECTION QUATRIÈME

Mobilité globale comparée des employés et des ouvriers

Au chapitre II, nous avons relevé l'absence d'analogie entre la mobilité et la connaissance qu'ont les salariés des marchés du travail dont ils sont parties. La transparence de ces marchés est supérieure pour les ouvriers qualifiés et les employés, mais les mouvements de la main-d'œuvre non qualifiée paraissent les plus intenses. Il est malaisé de vérifier cette hypothèse pour la mobilité globale. L'hétérogénéité des salariés ne peut être qu'arbitrairement ramenée à la seule distinction des employés et des ouvriers que permet un relevé statistique suffisamment étendu dans le temps. Dans les premiers, la mobilité du personnel supérieur, tant d'exploitation que d'administration, est vraisemblablement inférieure à celle des employés subalternes. Une même différence peut exister entre le personnel technique et commercial. Quant aux ouvriers, leur degré de qualification doit être au moins précisé.

Nous avons néanmoins calculé des taux de mobilité globale pour ces deux seules catégories professionnelles et tenté d'y déceler une relation

spécifique quant à l'orientation des migrations des salariés. A nouveau, la comparaison est faite dans le temps et dans l'espace, compte tenu de la nationalité. Le relevé n'étant possible qu'à partir du recensement de 1900, nous obtenons 105 points de comparaison pour chaque groupe de nationalités.

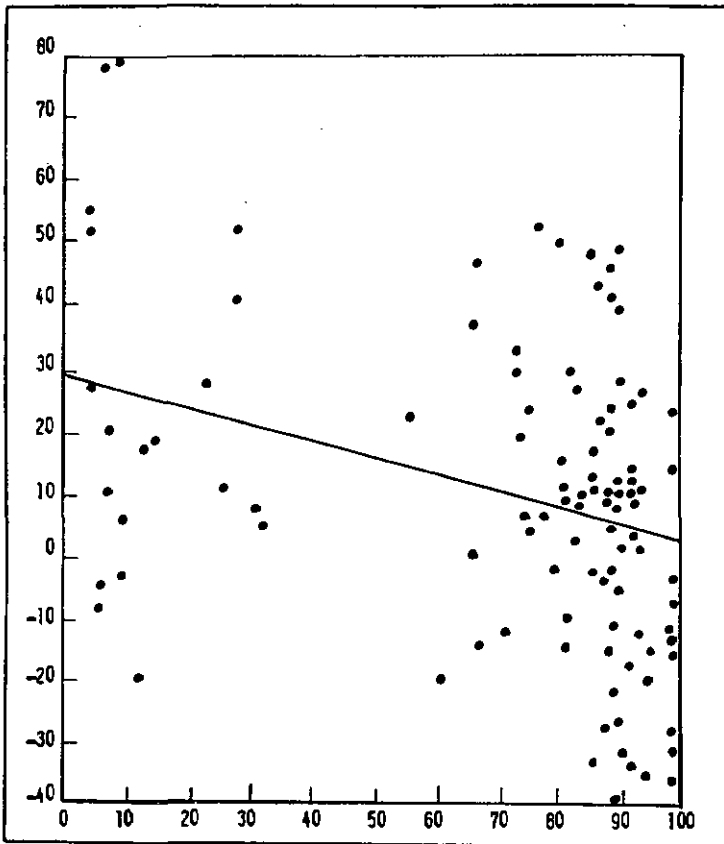


Fig. 5 — Proportions des salariés ouvriers et taux des variations relatives décennales des salariés de vingt et une branches d'activités, de 1900 à 1950; salariés de nationalité suisse.

I. RELATION ENTRE LA PROPORTION DE SALARIÉS OUVRIERS DANS CHAQUE BRANCHE ET L'ORIENTATION DE LA MOBILITÉ GLOBALE DES SALARIÉS ¹⁷⁴

Les taux des variations relatives des salariés de chaque branche ¹⁷⁵ et les proportions (en %), aux années de base et pour les mêmes branches, des salariés ouvriers peuvent être comparés graphiquement. Une telle représentation ne permet aucune conclusion quant à la mobilité de la main-d'œuvre étrangère. La figure 5 et le tableau 16 concernent les seuls salariés nationaux. L'équation de la droite d'ajustement, calculée par la méthode des moindres carrés, est

$$Y = 29,7 - 0,25 X.$$

Le coefficient de corrélation r de Pearson, négatif, s'élève à 0,29. Le taux « ajusté » de variation relative des salariés d'une branche est donc de +29,7% lorsque ces salariés ne comptent aucun ouvrier. Ce taux diminue de 0,25 lorsque la proportion (%) des salariés ouvriers, à l'année de base, augmente d'une unité. La double concentration horizontale des points est due à la différence fondamentale qui existe entre les proportions de salariés ouvriers dans l'agriculture, les mines et le secteur secondaire, d'une part, et dans les activités tertiaires, d'autre part. C'est là la cause d'une erreur-type élevée.

L'inclinaison négative de la droite reproduit néanmoins le processus de « tertiairisation » mentionné au chapitre III. Dans la figure 5, celui-ci apparaît en même temps suivant les critères de l'activité et de la qualité professionnelle, qui peuvent servir tous deux à la définition des trois secteurs. Ce processus est lent puisqu'il tient également de la mobilité socio-professionnelle. Mais l'expansion à l'étranger de nombreuses entreprises dont l'appareil administratif reste situé en Suisse, ainsi que l'établissement dans ce pays de sociétés holdings et d'organisations internationales ont pu l'accélérer. Il en est de même du maintien d'une proportion plus élevée et plus stable des ouvriers dans la main-d'œuvre étrangère (tableau 16). Elle permet une concentration plus rapide des nationaux dans les activités tertiaires et favorise l'accession de ceux-ci au statut d'employé.

Tableau 16

*Proportions (en %) des salariés ouvriers dans 21 branches d'activités, aides familiaux compris, de 1900 à 1950.
Salariés de nationalité suisse*

	Agriculture	Mines, carrières	Alimentation	Textile	Habillement	Papier	Arts graphiques	Cuir, caoutchouc	Chimie	Métaux, machines	Horlogerie, bijouterie	Pierre, terre	Bois, liège	Bâtiment	Commerce	Banques, assurances	Hôtellerie, restaurants	Transports, communications	Administration	Enseignement, sciences, beaux-arts	Domestiques	Ensemble des salariés suisses	Ensemble des salariés étrangers
1900	95,8	92,7	80,9	93,9	95,3	92,2	85,5	91,1	80,0	87,0	94,8	92,8	94,4	89,3	28,4	8,0	73,3	73,5	23,3	13,1	100	87,1	89,2
1910	99,7	90,2	83,2	89,2	93,7	92,2	85,0	93,0	77,3	88,0	94,1	90,0	95,2	87,3	26,0	4,3	71,8	67,0	4,6	14,5	100	81,9	87,0
1920	99,5	91,7	82,1	88,5	90,2	90,2	82,1	89,8	75,3	83,9	90,5	90,0	94,1	90,5	28,0	4,6	75,3	67,8	5,3	12,2	100	79,9	83,6
1930	99,6	93,2	78,1	86,4	89,0	88,8	76,5	88,7	67,2	82,6	89,7	89,2	92,8	90,8	31,1	6,9	82,4	61,2	7,0	9,6	100	77,7	83,9
1941	98,9	92,5	78,8	85,6	88,8	86,4	73,9	87,8	67,2	81,1	88,8	86,4	90,5	89,1	32,3	7,7	87,5	57,2	6,2	10,0	100	75,6	80,4
1950	98,3	91,6	74,6	82,7	85,9	83,2	72,6	83,2	63,8	76,1	87,0	85,1	88,0	86,2	28,0	7,0	82,6	54,4	9,9	10,0	100	70,2	84,5

Ce n'est que depuis 1941 que les ouvriers qualifiés, mi-qualifiés, non qualifiés et à domicile sont dénombrés séparément. Avant ce recensement, les aides familiaux sont également rattachés aux travailleurs professionnellement dépendants, sans mention de la qualité d'ouvrier ou d'employé. Pour 1941 et 1950, le nombre de ces aides donné pour chaque branche a été réparti entre les deux catégories professionnelles, suivant le rapport de celles-ci à l'intérieur de chaque branche. Les apprentis ne sont pas pris en considération puisque la formation professionnelle n'est qu'indirectement liée au genre d'activité des entreprises. Il s'agit en outre d'actifs dont l'occupation dans une branche n'est souvent que provisoire. Les statistiques du marché du travail que contient *La Vie économique* ne comportent qu'une distribution globale des chômeurs et des demandés d'emploi entre ouvriers et employés. Il est par conséquent impossible de tenir compte des chômeurs recensés en 1941 et en 1950. Les domestiques dénombrés comme employés sont trop peu nombreux pour absaïser de manière significative les proportions rapportées ci-dessus.

Cette évolution dissimule des transformations caractéristiques à l'intérieur des deux catégories professionnelles. Sans pouvoir pousser plus avant l'observation statistique, il est intéressant, en ce qui concerne les ouvriers, d'en rappeler les plus significatives. La proportion des ouvriers qualifiés (professionnels), mi-qualifiés (spécialisés) et des manœuvres est inégale suivant les secteurs et les branches d'activités, de même qu'elle varie dans le temps. Les facteurs de la qualification sont aussi ceux de la capacité d'emploi et de la demande de travail. La transformation principale qui apparaît est une disparition graduelle des métiers complexes au profit de la spécialisation inhérente à la division du travail. En France, la proportion des ouvriers spécialisés augmente lentement dans la main-d'œuvre des branches en expansion et rapidement dans celle des activités en déclin. Une tendance analogue est relevée aux États-Unis pour les ouvriers qualifiés ¹⁷⁶. Dans les deux cas, il y a réduction progressive de l'importance relative des manœuvres. La composition des postes de travail est modifiée. Le rôle de la qualification purement professionnelle décroît alors que celui de la responsabilité devient prédominant. En outre, la qualification même change de contenu dans la mesure où la valeur du poste entraîne un effet de hiérarchie ¹⁷⁷. L'évolution technique implique aussi l'apparition de types nouveaux de qualification. L'augmentation du nombre des ouvriers d'entretien en est l'exemple le plus patent. Dans certaines entreprises modernes, ces derniers forment jusqu'à 30% de la main-d'œuvre ouvrière occupée.

II. TAUX DE MOBILITÉ

L'évaluation d'un indice de dépendance (Fechner) ne permet pas de conclure quant à la mobilité comparée des employés et des ouvriers. Calculé entre les taux des variations relatives des salariés de chaque branche et les modifications, pour les mêmes décennies et branches, des proportions de salariés ouvriers, cet indice est inférieur à 0,01. L'interprétation des taux de mobilité suivants est elle-même délicate ¹⁷⁸.

Tableau 17

*Taux de mobilité globale des employés et des ouvriers,
distinction faite de la nationalité*

	Ouvriers suisse	Employés suisse	Ouvriers étrangers	Employés étrangers
de 1900 à 1910	9,9%	11,3%	9,1%	8,3%
de 1910 à 1920	7,0%	12,7%	9,4%	9,3%
de 1920 à 1930	11,4%	9,6%	10,3%	9,1%
de 1930 à 1941	7,5%	10,0%	5,1%	2,6%
de 1941 à 1950	8,1%	6,9%	39,5%	15,9%
de 1900 à 1950	8,8%	9,3%	11,4%	8,5%

Pour l'ensemble de la période envisagée (1900 à 1950), les taux synthétiques de mobilité des ouvriers et des employés sont respectivement de 9,1% et 9,2%. Ceci ne permet guère de conclure quant à la mobilité supérieure d'une des catégories professionnelles. Distinction faite de la nationalité, les taux les plus élevés sont ceux des ouvriers étrangers et des employés suisses. Ce résultat contradictoire peut provenir de ce que les migrations professionnelles des salariés étrangers s'opèrent principalement dans le cadre d'une réglementation de l'emploi¹⁷⁹, plutôt que suivant la transparence du marché et les propensions individuelles à changer d'activité. Mais surtout, la mobilité élevée des ouvriers étrangers résulte de l'immigration rapide de ces derniers dès la fin de la guerre et de leur orientation vers quelques branches. La comparaison des taux décennaux est elle-même confuse. Pour les étrangers, le rapport de grandeur entre les taux des deux catégories est constant. L'influence prédominante des variations de l'offre globale de travail empêche pourtant de conclure à l'infériorité de la mobilité spécifique des employés. Quant aux salariés nationaux, pour lesquels une confrontation entre les deux séries de taux est plus justifiée, aucune observation générale ne peut être formulée. Il n'est pas non plus possible de présumer le rapport des taux pour les années 1950.

SECTION CINQUIÈME

Influence de l'âge sur la mobilité globale

L'âge est l'un des facteurs psycho-sociologiques les plus réels des mouvements de la main-d'œuvre. La stabilité professionnelle qui est attribuable au vieillissement se prête aussi à une identification au niveau de la mobilité globale. La répartition de la population professionnelle en classes d'âges permet de déceler la redistribution entre branches d'activités qui intervient, au cours de chaque décennie, à l'intérieur des groupes ainsi délimités. Bien que l'incidence de l'âge sur la mobilité se confonde à celle d'autres facteurs, nous avons superposé ce critère à celui du sexe uniquement. Tous les recensements ne mentionnent pas simultanément l'âge et la nationalité des actifs de chaque branche. Par contre, si nous n'avons pas considéré ici le statut socio-professionnel, c'est en raison de la longueur des calculs que cela nécessite (90 taux par sexe et branche d'activités, au lieu de 30). En outre, la proportion des travailleurs professionnellement indépendants augmente avec l'âge, si bien que les influences de ces deux facteurs sur la mobilité sont identiques.

Pour obtenir des taux de mobilité globale par classe d'âges, nous comparons les transformations décennales de la pyramide des âges des actifs de chaque branche aux changements intervenus pendant la même période dans celle de la population professionnelle totale¹⁸⁰. Les travailleurs âgés de 20 ans et plus sont répartis en cinq classes de dix ans d'intervalle¹⁸¹. Les comparaisons remontant à 1888, nous obtenons trente taux de variations relatives pour les individus de chaque sexe et dans chacune des branches¹⁸². Sur cette base, les taux de mobilité globale du tableau 18 sont calculés.

Tableau 18
Taux de mobilité globale, suivant l'âge et le sexe (en %)

âge	Hommes					
	20 —	30 —	40 —	50 —	60 —	Total
	29	39	49	59	69	
1888-1900	12,3	3,9	3,9	3,3	0,8	5,8
1900-1910	7,8	2,4	2,6	3,4	3,3	4,4
1910-1920	6,4	5,3	4,4	4,2	3,6	5,2
1920-1930	7,4	4,4	4,2	5,8	5,5	5,5
1930-1941	4,9	3,1	4,4	7,8	7,4	5,1
1941-1950	11,3	4,0	2,0	4,3	5,6	5,6
1888-1950	8,1	3,9	3,6	5,0	4,4	5,3

âge	Femmes					
	20 —	30 —	40 —	50 —	60 —	Total
	29	39	49	59	69	
1888-1900	7,0	7,1	5,7	3,2	1,7	5,9
1900-1910	6,3	11,2	13,5	8,8	4,0	8,5
1910-1920	6,7	6,8	6,5	3,3	2,1	5,8
1920-1930	6,2	6,5	8,5	6,2	2,6	6,4
1930-1941	5,9	5,1	5,7	4,6	3,3	5,4
1941-1950	5,5	6,3	3,0	3,8	4,7	5,0
1888-1950	6,2	6,9	6,8	4,9	3,0	6,5

Pour l'ensemble de la période considérée, la mobilité féminine apparaît ici encore la plus élevée. Ce rapport de grandeur existe pour chaque décennie, à l'exception des années 1940 (et vraisemblablement 1950) durant lesquelles la redistribution professionnelle considérable des étrangers, résultant de l'immigration, exerce une influence perturbatrice. L'écart le plus grand, pour les années 1900, est dû à l'expansion

déjà mentionnée du travail à domicile dans quelques branches. Ces activités sont surtout féminines. La comparaison des taux synthétiques (1888 à 1950) par classe d'âges montre l'influence du vieillissement sur la mobilité globale. Entre 20 et 29 ans, celle-ci est la plus élevée pour les hommes. Un rapport inverse existe cependant pour les années 1910 et 1930, ce qui peut être le fait de la première guerre et de la dépression économique. Dans les deux classes suivantes, la mobilité masculine, essentiellement distributive, est très inférieure à la mobilité féminine. Le niveau de cette dernière reste stable et élevé, ce qui reflète l'irrégularité de la participation. Les chiffres particulièrement grands pour les années 1900 correspondent à ce que les activités à domicile sont exercées principalement par des femmes de 30 à 50 ans. Dans les deux dernières classes, la mobilité féminine décroît graduellement (à l'exception des années 1940), alors que celle des hommes augmente légèrement. Cette seconde tendance résulte d'une réduction de l'activité qui est inégale suivant les branches. Cette hétérogénéité est la plus accentuée dans les années 1930, durant lesquelles les mises à la retraite prématurées ont été nombreuses dans certaines branches. L'évolution des taux dans le temps n'est pas précise. Elle peut dissimuler des mouvements dissimilaires pour les deux groupes de nationalités ici confondus. En outre, l'exclusion des domestiques sans ménage, entre 1900 et 1920, peut être la cause d'une discontinuité dans l'évolution des taux de la mobilité féminine ¹⁸³.

La part des variations relatives des agriculteurs dans la mobilité globale masculine de chaque classe, pour l'ensemble des six décennies, est la suivante (en pour-cent de la mobilité globale) :

classes d'âge	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69
volume de variations relatives des agriculteurs : volume de la mobilité globale \times 100	56,1	31,8	62,4	79,9	90,6

Pour les hommes actifs de 20 à 30 ans, la mobilité distributive orientée de l'agriculture vers les autres branches forme une part importante de la mobilité globale de cette classe ¹⁸⁴. Cette proportion diminue ensuite, pour augmenter à nouveau au-delà de 40 ans. Mais cette évolution est

due alors à une réduction relativement plus lente de l'activité dans l'agriculture, du fait notamment de la prédominance des indépendants.

L'âge moyen qui peut être calculé pour chaque branche diffère trop peu pour permettre une comparaison avec les taux de variations relatives correspondants¹⁸⁵. Par son orientation en partie structurelle (figure 2), la redistribution professionnelle des travailleurs étrangers, essentiellement jeunes, entraîne un nivellement de l'âge entre les branches. Une comparaison, dont la portée reste partielle, peut être néanmoins tentée entre les taux des variations relatives, dans chaque branche et pour chaque sexe, du nombre des personnes de 20 à 29 ans, d'une part, de 50 à 59 et de 60 à 69 ans, d'autre part. C'est dans ces deux dernières classes que la réduction de l'activité masculine devient inégale suivant les activités. Le calcul d'un coefficient de dépendance (Fechner) n'est pas concluant en ce qui concerne la population féminine. Cet indice est de $-0,28$ pour les hommes¹⁸⁶. Une diminution relative du nombre des jeunes s'accompagne donc souvent d'un prolongement de l'activité dans les classes âgées. Ce rapport, particulièrement précis dans l'agriculture, montre que le déclin de certaines branches est freiné au prix d'un vieillissement accru. La situation est inverse dans les activités en expansion. L'identification d'une causalité entre mobilité des actifs les plus jeunes et participation des plus âgés est pourtant hâtive.

SECTION SIXIÈME

Influence des charges familiales sur la mobilité globale

De même que pour les mouvements de la main-d'œuvre, cette influence n'apparaît pas de façon précise dans la mobilité globale. Elle touche d'abord les déplacements spatiaux, et indirectement seulement les changements d'activités. Une comparaison peut être néanmoins risquée puisque les personnes non actives, à la charge directe de celles

qui exercent une profession, sont dénombrées dès 1900 par les recensements fédéraux. Le rapport entre les premières et les secondes peut être exprimé, en pour-cent, sous la forme d'un taux de dépendance économique (tableau 19). Il est ici calculé pour chaque branche et chaque recensement, distinction faite de la nationalité.

Les charges familiales recensées pour les travailleurs étrangers, notamment les saisonniers, sont inférieures à celles des actifs nationaux. La confusion des aides familiaux et des salariés ne permet pas, avant 1941, une répartition des personnes non actives suivant le statut socio-professionnel du nourricier. Avant 1910, ces personnes ne sont dénombrées que globalement, avec la mention du seul rapport de droit qui les lie à leur soutien. Le niveau des taux de dépendance économique est néanmoins caractéristique pour chaque statut socio-professionnel : élevé pour les indépendants, très bas pour les aides familiaux, moyen pour les salariés. Ces taux sont aussi étroitement liés à la nature des branches d'activités et par conséquent aux taux de féminité de celles-ci. Plus ces taux de féminité sont élevés, plus bas sont les taux de dépendance économique. Bien que la répartition des actifs suivant le sexe ne soit pas superposée, dans les statistiques disponibles, à la mention des non actifs, l'hypothèse de l'infériorité des charges familiales des travailleurs féminins peut trouver confirmation. L'importance de ces charges est enfin liée à l'âge du nourricier. Elle est la plus grande pour les travailleurs entre 30 et 50 ans. Quant à la charge totale, qui pèse sur l'ensemble de la population professionnelle et qui n'est ici considérée qu'indirectement, elle s'accroît dès que le vieillissement et/ou l'augmentation de la natalité abaissent le taux d'activité global.

Dans la figure 6, les taux des variations relatives décennales des branches d'activités (ordonnée) sont comparés aux taux de dépendance économique correspondants, calculés pour les années de base (abscisse). Cette comparaison se rapporte aux nationaux seulement. L'agriculture n'étant pas prise en considération¹⁸⁷, nous obtenons cent points d'observation. L'équation de la droite d'ajustement, calculée suivant la méthode des moindres carrés, est

$$Y = -17,0 + 0,27 X$$

et le coefficient de corrélation r de Pearson, positif, s'élève à 0,45.

Tableau 19

Taux de dépendance économique (en %) dans vingt et une branches d'activités, de 1900 à 1950, distinction faite de la nationalité

	Agriculture	Mines, carrières	Alimentation	Textile	Habillement	Papier	Arts graphiques	Cur, enroucheou	Chimie	Métaux, machines	Horlogerie, bijouterie	Pierre, terre	Bois, liège	Bâtiment	Commerce	Banques, assurances	Hôtellerie, restaurants	Transports, communications	Administration	Enseignement, sciences, beaux-arts	Domestiques	Total
<i>Travailleurs nationaux</i>																						
1900	123	169	113	64	53	110	115	149	249	139	117	171	148	146	114	136	94	172	183	111	2	106
1910	112	178	114	62	45	113	108	135	141	135	110	169	158	151	106	85	57	176	177	100	5	101
1920	110	172	103	52	43	105	91	136	129	137	86	139	149	138	95	82	48	168	138	98	6	98
1930	123	154	94	66	42	107	88	124	141	116	84	153	129	129	86	100	42	165	148	104	6	99
1941	129	157	98	73	47	100	92	112	133	111	73	148	133	138	84	108	37	147	122	105	5	100
1950	139	167	103	80	54	107	99	122	138	122	76	151	140	142	87	109	44	136	142	108	6	108
<i>Travailleurs étrangers</i>																						
1900	90	63	85	47	61	98	100	110	131	113	94	106	127	73	95	123	43	153	219	59	3	73
1910	87	120	83	41	60	83	92	105	118	111	88	98	122	74	95	92	45	146	198	63	6	72
1920	77	126	85	46	58	80	79	105	125	106	64	121	138	112	91	38	39	155	97	64	5	71
1930	55	90	68	41	42	67	74	80	119	77	56	98	86	74	69	72	26	132	121	66	2	53
1941	95	124	37	55	50	65	78	95	73	104	61	119	120	120	81	100	33	150	114	64	5	72
1950	29	92	53	27	40	63	67	83	84	77	57	82	103	86	76	86	12	136	83	64	2	42

Ces taux sont calculés en rapportant, sous la forme de pour-cents, le nombre des personnes non actives à celui des actifs dont elles dépendent. Les pensionnaires d'établissements sans profession et les personnes de cette condition vivant dans des familles étrangères à la leur ne sont pas prises en considération. En 1888, les personnes sans activité principale ne sont pas réparties suivant la nationalité.

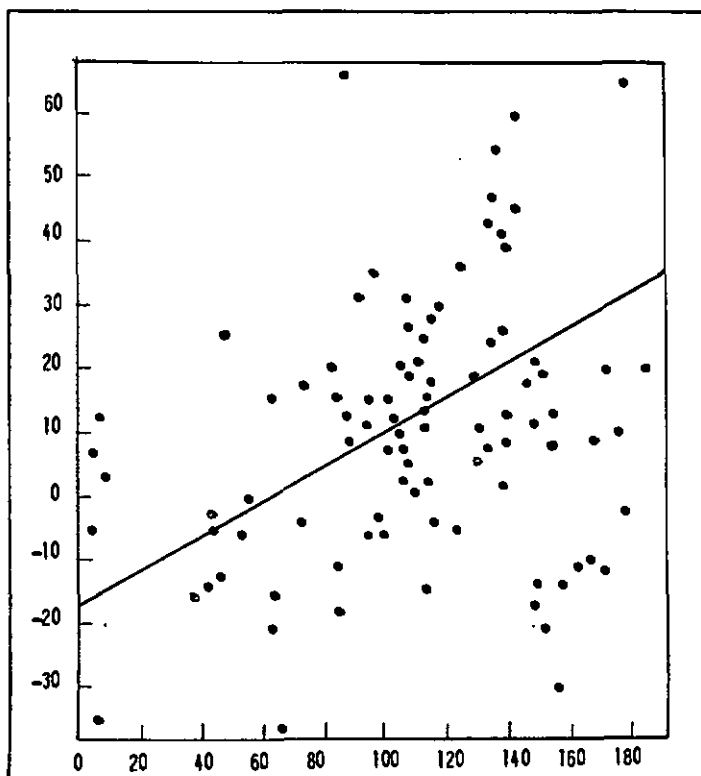


Fig. 6 — Taux de dépendance économique et taux des variations relatives décennales de vingt branches d'activités, de 1900 à 1950. Population de nationalité suisse.

Aucune corrélation n'apparaît pour les étrangers, du fait d'une dispersion trop faible des taux de dépendance économique des diverses branches ¹⁸⁸. La mobilité professionnelle globale des nationaux semble donc orientée des activités dans lesquelles les charges familiales sont en général inférieures vers celles dont les travailleurs en supportent de plus lourdes. La variation relative décennale « ajustée » d'une branche dont le taux de dépendance économique est nul est de $-17,0\%$. Pour chaque augmentation d'une unité du taux de dépendance économique, le taux « ajusté » de variation relative augmente de $0,27$. Cette relation

doit être rapprochée des conclusions auxquelles les sections précédentes de ce chapitre conduisent. Des taux de mobilité globale analogues ne peuvent être calculés ici qu'au prix d'une classification arbitraire des taux de dépendance économique. La correspondance entre le niveau des charges familiales et celui des taux de féminité est la meilleure. Les activités dont l'importance relative décroît comptent en même temps une proportion de femmes élevée et des taux de dépendance inférieurs.

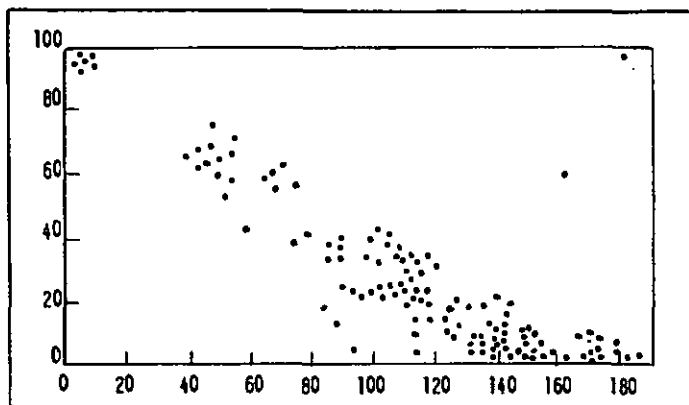


Fig. 7 — Taux de féminité et taux de dépendance économique dans vingt branches d'activités, de 1900 à 1950. Population de nationalité suisse.

Dans la figure 7, ces derniers sont inscrits en abscisse et les taux de féminité en ordonnée. L'infériorité des charges familiales peut donc partiellement expliquer la supériorité de la mobilité féminine, si l'incidence de ces charges est restrictive. Cette supériorité est cependant surtout le fait de la mobilité de participation. Une contradiction apparaît entre l'énoncé de la figure 6 et celui de la figure 4. Dans cette dernière, les branches en diminution sont celles dont les taux d'indépendance professionnelle sont les plus élevés, c'est-à-dire dont les actifs supportent les charges familiales les plus lourdes. Ces taux d'indépendance professionnelle ont cependant été calculés en réunissant en une même catégorie les aides familiaux et les travailleurs indépendants, c'est-à-dire deux groupes pour lesquels l'importance des charges familiales est très dissemblable. La diminution des aides familiaux est la

plus rapide depuis 1900, suscitant notamment une mobilité distributive élevée. La réduction des indépendants est due davantage au vieillissement et à un renouvellement insuffisant. L'exclusion de l'agriculture dans la présente section ne permet en outre qu'une comparaison partielle.

SECTION SEPTIÈME

Influence sur la mobilité globale de l'exercice d'une activité accessoire

Deux hypothèses, opposées, peuvent être émises. Elles sont liées à la double influence que l'exercice d'une occupation accessoire peut exercer sur la mobilité professionnelle. D'une part, il y a augmentation de gain et de sécurité ainsi qu'allègement des charges familiales du nourricier. Les individus appréciant globalement leur position, ce sont là des facteurs limitatifs de la mobilité. Les activités accessoire et principale peuvent appartenir à la même branche ¹⁸⁹ lorsqu'elles sont cumulées. Quand la première est exercée de façon exclusive, essentiellement par des femmes, elle est souvent identique à la profession du nourricier. Seules les branches spécifiquement masculines font exception. Mais l'exercice d'une activité accessoire peut être également un facteur favorable à la mobilité. L'occupation initialement accessoire devient souvent principale. Il y a alors mobilité distributive, lorsque les deux genres d'activités sont cumulés, ou de participation.

Le dénombrement des personnes non actives exerçant une profession accessoire est imprécis. Cette dernière n'est souvent qu'occasionnelle, donc variable, et fréquemment dissimulée lors des recensements par crainte de la fiscalité. Nous avons déjà relevé que dans l'agriculture la distinction est équivoque entre activités accessoires analogues à la profession principale du nourricier et activités principales exercées par des aides familiaux. Enfin, beaucoup de personnes ayant simultanément

les deux genres d'occupations déclarent comme principale celle qui n'est qu'accessoire ¹⁹⁰. Les recensements fédéraux répartissent les personnes accessoirement actives à la fois entre les branches et suivant l'activité principale exercée simultanément ou par le nourricier. La distribution de ces personnes entre actifs et non actifs correspond approximativement à une distinction suivant le sexe ¹⁹¹. Les comparaisons de cette section sont limitées aux seuls actifs cumulant les deux genres d'occupations, c'est-à-dire à ceux pour lesquels le relevé statistique présente une sécurité suffisante.

I. COMPARAISON ENTRE L'ORIENTATION DES MIGRATIONS PROFESSIONNELLES ET LA DISTRIBUTION DES ACTIVITÉS ACCESSOIRES (PERSONNES ACTIVES EXERÇANT SIMULTANÉMENT UNE OCCUPATION ACCESSOIRE).

Aucune relation spécifique ne peut être décelée entre ces deux variables si la population active des deux sexes est relevée globalement. Le recensement de 1941 laisse apparaître un nombre relativement élevé d'activités accessoires, ce qui peut être dû partiellement aux nombreux départs de travailleurs étrangers pendant la décennie qui précède. Même si la comparaison ne porte que sur les hommes, il est difficile d'aboutir à une corrélation assez significative entre l'orientation des migrations professionnelles et la réduction graduelle du nombre des occupations accessoires exercées par des hommes déjà actifs. Les domestiques étant exclus ¹⁹² et les données statistiques ne remontant qu'à 1910, nous obtenons quatre-vingts points de comparaison seulement. Dans un diagramme, la proportion (en %) des hommes actifs de chaque branche qui cumulent les deux genres d'activités (tableau 20) peut être inscrite en abscisse, alors que les taux des variations relatives des mêmes branches sont portés en ordonnée ¹⁹³. L'équation d'une droite d'ajustement, calculée de manière analogue à celles des sections précédentes, est

$$Y = 10,8 - 0,72 X.$$

Tableau 20
Proportions des actifs masculins (en %), dans vingt et une branches d'activités, qui exercent simultanément une occupation accessoire

	Agriculture	Mines, carrières	Alimentation	Textile	Habillement	Papier	Arts graphiques	Cuir, caoutchouc	Chimie	Métaux, machines	Horlogerie, bijouterie	Pierre, terre	Bots, liège	Bâtiment	Commerce	Banques, assurances	Hôtellerie, restaurants	Transports, communications	Administration	Enseignement, sciences, beaux-arts	Domestiques	Total
1910	14,0	14,4	13,0	11,8	13,7	9,0	3,7	13,3	5,3	7,6	7,3	7,9	14,6	7,5	8,8	6,1	19,0	8,1	12,0	17,5	0	11,0
1920	10,7	14,8	13,9	10,3	10,7	8,9	3,4	11,7	5,7	6,8	5,6	11,7	15,8	10,0	7,2	4,7	18,8	7,9	7,9	16,1	0	9,9
1930	10,3	10,3	8,5	6,6	8,9	7,8	2,3	7,7	6,1	6,8	4,8	7,2	11,8	7,9	5,8	2,8	15,0	6,4	8,1	13,8	0	8,3
1941	10,4	13,8	9,4	5,6	6,3	7,3	3,7	8,3	6,8	5,7	5,0	7,9	11,9	8,5	7,5	3,2	13,3	5,8	6,2	13,9	0	8,3
1950	8,8	8,9	7,0	4,1	6,4	5,1	3,1	4,9	5,4	3,8	3,9	6,1	8,3	1,9	6,1	2,9	10,3	3,5	5,4	11,4	0	5,7

Pour chaque branche, ces taux sont calculés en rapportant, sous la forme de pour-cents, le nombre des hommes actifs exerçant simultanément une occupation accessoire à l'ensemble des hommes actifs dénombrés dans la branche.

Le coefficient de corrélation r de Pearson, négatif, n'est cependant que de 0,14 ¹⁹⁴. La mobilité professionnelle masculine est donc apparemment orientée des branches dans lesquelles activités principales et accessoires sont souvent exercées simultanément vers celles où la séparation est plus caractéristique. Pour une branche dans laquelle aucun homme actif ne déclare exercer simultanément une occupation accessoire, le taux « ajusté » de variation relative s'élève à + 10,8%. Ce taux est de 0,72 inférieur lorsque la proportion des actifs cumulant les deux genres d'activités augmente d'une unité. Sans doute cette tendance doit-elle être rapprochée de la réduction progressive du nombre des indépendants, dont le statut se prête mieux au cumul de plusieurs occupations. La faiblesse de la corrélation ne permet cependant guère des conclusions précises.

II. MOBILITÉ GLOBALE COMPARÉE DES HOMMES ACTIFS EXERÇANT OU NON SIMULTANÉMENT UNE OCCUPATION ACCESSOIRE

L'indice de dépendance (Fechner), calculé entre les deux variables définies au paragraphe précédent ¹⁹⁵, s'élève à - 0,22 (- 0,28 si le textile est exclu de la comparaison). Malgré son caractère approximatif, ce résultat confirme l'hypothèse d'une stabilité professionnelle plus grande pour les hommes actifs exerçant simultanément une occupation accessoire. Leur nombre diminue moins rapidement dans les branches en déclin et augmente aussi plus lentement dans celles en expansion. Les taux de mobilité globale rapportés dans le tableau 21 précisent encore cette observation, bien que la distinction ne soit pas faite entre groupes de nationalités ¹⁹⁶. Pour les années 1910, la mobilité plus grande des actifs cumulant les deux genres d'occupations est due surtout à leur diminution relative dans l'agriculture et l'habillement et à leur augmentation dans le bâtiment. Il est pourtant malaisé de connaître l'influence exacte des départs d'étrangers, nombreux pendant cette décennie.

Tableau 21

Taux de mobilité globale masculine entre vingt branches d'activités, de 1910 à 1950, distinction faite de l'exercice éventuel d'une occupation accessoire

	Hommes actifs sans occupation accessoire	Hommes actifs avec occupation accessoire
de 1910 à 1920	6,5 %	7,1 %
de 1920 à 1930	8,3 %	4,6 %
de 1930 à 1941	6,5 %	5,2 %
de 1941 à 1950	8,3 %	6,5 %
de 1910 à 1950	7,4 %	5,9 %

SECTION HUITIÈME

Orientation de la mobilité causée par le déclin des activités à domicile ¹⁹⁷

Nous avons relevé l'effet stimulant que la régression du travail à domicile exerce sur la mobilité professionnelle féminine. La concentration des activités à domicile dans trois branches principalement (textile, habillement, horlogerie-bijouterie) ¹⁹⁸ rend pourtant malaisée l'identification de ce mode de travail comme facteur de la mobilité. L'hypothèse d'une stabilité professionnelle plus grande des travailleurs à domicile paraît la plus vraisemblable. Ces derniers ne sont cependant pas tous professionnellement dépendants, bien qu'ils soient recensés sous ce titre depuis 1910.

La diminution des activités à domicile peut correspondre à une augmentation des salariés en fabrique dans la même branche et ne comporter ainsi que l'adoption d'un mode de travail différent. Elle peut être aussi la cause d'une mobilité distributive ou de participation. Il est intéressant

de comparer, pour chacune des trois branches, l'évolution du taux de féminité global et celle du même taux calculé pour les seuls travailleurs à domicile. Ceci permet de déceler une relation éventuelle entre la mobilité des travailleurs à domicile et celle des actifs en fabrique, du point de vue de la distribution sexuelle des activités. Cette relation est d'autant plus réelle que l'écart est grand entre les variations correspondantes des deux taux (tableau 22). C'est le cas du textile pendant les années 1930. La réduction considérable des effectifs de cette branche a laissé inchangé le taux de féminité global. Par contre, la diminution de celui-ci pour les seules activités à domicile indique que des défections plus nombreuses du personnel masculin travaillant en fabrique ont été compensées par une réduction plus rapide des emplois féminins à domicile. En termes de variations nettes, ceci correspond à l'orientation de cette réduction vers les activités en fabrique de la même branche. Les autres séries de taux se prêtent à des comparaisons analogues pour chaque décennie, en particulier pour celles durant lesquelles les taux ont le plus fortement varié. C'est dans l'habillement que le déclin du travail à domicile a occasionné, dès 1920, la mobilité professionnelle la plus grande. Cette même mobilité n'a été que faible pour l'horlogerie-bijouterie, dont les deux séries de taux évoluent de manière plus dissemblable, à l'exception des années 1930.

Tableau 22

*Taux de féminité globaux et des emplois à domicile
dans trois branches d'activités (en %)*

	Taux de féminité des emplois à domicile			Taux de féminité globaux des branches		
	Textile	Habille- ment	Horlogerie- bijouterie	Textile	Habille- ment	Horlogerie- bijouterie
1910	67	80	44	62	75	35
1920	66	82	41	62	73	38
1930	66	80	36	60	69	38
1941	53	74	40	60	61	42
1950	61	81	53	55	68	43

CHAPITRE V

Influence des variations conjoncturelles de l'emploi sur la mobilité globale volontaire

Il faut rappeler ici la distinction à faire entre mouvements volontaires et involontaires de la main-d'œuvre, dont l'intensité varie en sens opposés dans le cycle conjoncturel. Bien que cette dissemblance ne puisse être identifiée sur la base des statistiques professionnelles disponibles, la corrélation positive qui apparaît entre l'évolution de la mobilité et celle d'un indice conjoncturel de l'emploi laisse admettre une prépondérance de la mobilité volontaire. Cette comparaison se heurte cependant à des obstacles à la fois statistiques et méthodologiques puisqu'elle présume l'existence de données au moins annuelles et demande le calcul d'un indice de l'emploi dans chaque branche. La première condition ne peut être satisfaite pour les travailleurs nationaux¹⁹⁹. Par contre, l'estimation de taux de mobilité globale annuelle peut être tentée pour la main-d'œuvre étrangère.

SECTION PREMIÈRE

Calcul d'un indice conjoncturel de l'emploi

La capacité d'emploi d'une branche d'activités est mesurée socialement ou économiquement suivant que le critère retenu est le nombre des travailleurs ou celui des heures ouvrées²⁰⁰. Ces deux variables ne

sont pas nécessairement connexes, notamment en courte période et selon qu'ils s'agit de main-d'œuvre suisse ou étrangère. Pour les nationaux, l'adaptation entre l'offre de travail et la capacité d'emploi est surtout obtenue par la variation des temps de travail. A court terme, ces temps ne sont influencés qu'indirectement par la législation. Pour les étrangers, cet ajustement est davantage le fait des modifications de l'effectif. Dans les périodes d'expansion économique, il y a accroissement de la demande conjoncturelle de main-d'œuvre étrangère et allongement des journées de travail. Les deux tendances sont orientées inversement lorsqu'il y a récession. La réduction tendancielle de la durée du travail fixe cependant pour chaque cycle un maximum inférieur à celui du précédent.

Les statistiques françaises de l'emploi servent à calculer un « indice de l'activité », moyenne pondérée des indices d'effectifs et d'heures ouvrées hebdomadaires dans les branches ²⁰¹. En Suisse, les données les plus détaillées concernent la branche « Métaux et machines », pour laquelle un indice des heures de travail annuelles est établi. Ces chiffres restent cependant trop partiels pour représenter l'évolution du degré d'occupation de la main-d'œuvre ²⁰². Par contre, l'activité des offices publics du travail peut servir de base à l'estimation d'un indice de l'emploi, global et pour chaque branche. Certes, la comparaison des offres et des demandes d'emplois enregistrées auprès de ces offices ne donne qu'une vision partielle de la situation des marchés du travail. Abstraction est faite du nombre des heures ouvrées et une fraction seulement des offres et des demandes réellement intervenues est enregistrée. Cette fraction est faible pour les périodes de haute conjoncture, pendant lesquelles la main-d'œuvre est recrutée directement par les employeurs, éventuellement à l'étranger par l'intermédiaire d'organismes spécialisés. Seuls les travailleurs marginaux à la recherche d'un emploi s'adressent alors à ces offices. Si le nombre des demandes enregistrées est plus représentatif pour les périodes de dépression, celui des offres reste inférieur à la réalité. Cette statistique est néanmoins plus significative que celle des seuls chômeurs complets et partiels, également publiée dans *La Vie économique*. Elle permet en effet de calculer un coefficient qui reflète, bien que sur la base d'un échantillon arbitrairement

restreint, la tension des marchés du travail. Depuis 1925, ces offres et ces demandes sont dénombrées mensuellement et annuellement pour l'ensemble des offices et de manière continue ²⁰³.

Pour obtenir un coefficient annuel de l'emploi dans chaque branche d'activités ²⁰⁴, nous rapportons d'abord le nombre des offres à celui des demandes enregistrées dans l'année et pour la branche par les offices du travail. Ces quotients sont d'autant plus élevés que la tension est grande (offre d'emplois excédentaire) sur les marchés du travail que forment les branches. Ces chiffres sont ensuite multipliés par le nombre des offres d'emplois, de manière à tenir compte, partiellement au moins, de l'étendue des marchés du travail considérés ²⁰⁵. La figure 8 montre la variabilité conjoncturelle de ces coefficients. Ils ont été d'abord calculés pour la seule branche « Métaux et machines » et représentés sous forme d'un indice avec base en 1929 (courbe IV) ²⁰⁶. Ce dernier est comparé à l'indice des heures annuelles de travail donné pour les ouvriers de la même branche (courbe I) ²⁰⁷. L'orientation des deux courbes est identique à long et à moyen terme mais les fluctuations conjoncturelles du coefficient de l'emploi sont plus accentuées, en particulier dès 1939 où elles contrastent alors avec une progression presque régulière de l'indice des heures ouvrées. L'évolution d'un coefficient annuel global de l'emploi ²⁰⁸ peut être elle-même comparée aux deux courbes précédentes. Dans la figure 8, ce coefficient est également porté sous forme d'un indice avec base en 1929 (courbe II). Les fluctuations conjoncturelles de l'emploi apparaissent plus marquées pour la branche « Métaux et machines » que pour l'ensemble de l'économie.

Un taux de renouvellement annuel du personnel est donné pour l'ensemble des entreprises affiliées à l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie ²⁰⁹. Il rapporte, en pour-cent, le nombre des mutations d'ouvriers intervenues dans l'année à l'effectif annuel moyen de ces derniers (apprentis non compris) ²¹⁰. Le mode de calcul de ces taux ne permet pas d'identifier l'inégalité existant entre le *turnover* des diverses catégories de main-d'œuvre ainsi que les variations saisonnières de la mobilité. Nous avons déjà relevé que la stabilité professionnelle augmente avec le vieillissement et l'ancienneté dans l'entreprise. Les deux-tiers environ des

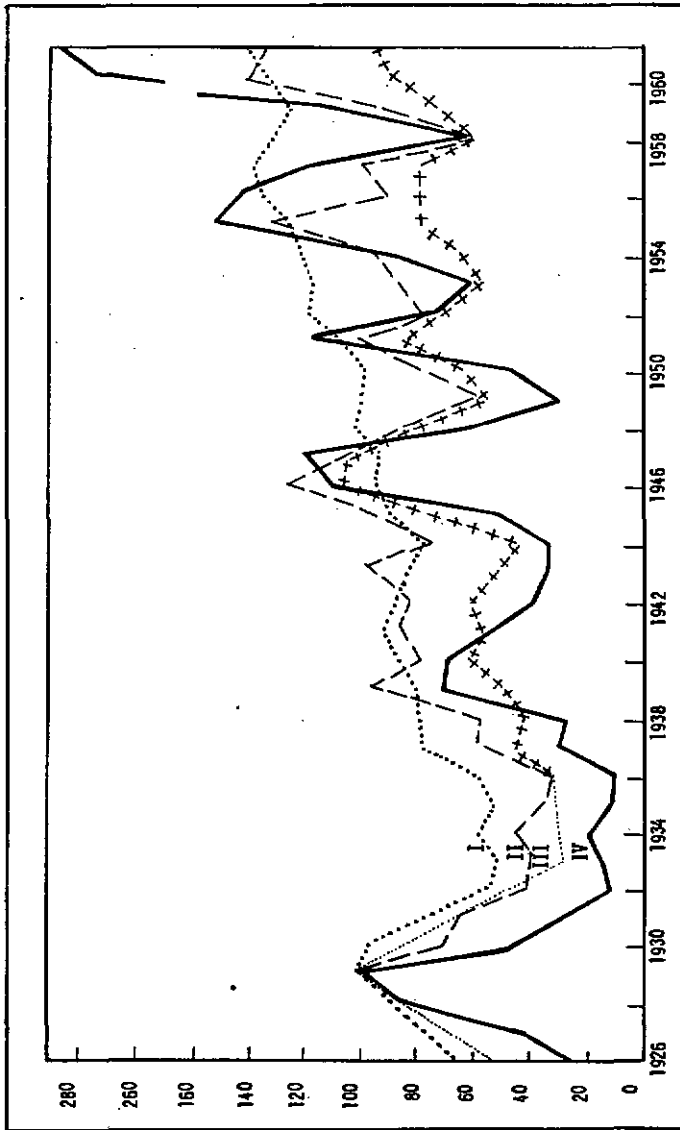


Fig. 8 — Fluctuations conjoncturelles de l'emploi et de la mobilité. I : indice des heures annuelles de travail d'ouvriers dans la branche « Métaux et machines » ; II : indice des coefficients annuels globaux de l'emploi (dix-huit branches d'activités) ; III : indice des taux de renouvellement annuel du personnel ouvrier dans la branche « Métaux et machines » ; IV : indice des coefficients annuels de l'emploi dans la branche « Métaux et machines ». Indices basés en 1929. Voir aussi appendice I de ce chapitre.

ouvriers qui quittent un emploi sont dans leur première année de service et la moitié des départs concernent des salariés de moins de 25 ans ²¹¹. Une corrélation précise peut être néanmoins décelée lorsque l'indice (base en 1929) de ces taux de renouvellement (courbe III) est comparé à l'indice des coefficients de l'emploi pour la même branche (courbe IV). Le coefficient de corrélation r de Pearson s'élève à + 0,68. Cette concordance, à la fois tendancielle et différentielle, reflète le lien qui existe entre la situation conjoncturelle de l'emploi et la mobilité au niveau des entreprises. L'observation est cependant limitée à la seule branche « Métaux et machines ». Des conclusions analogues ne peuvent être formulées que par analogie pour l'ensemble des ouvriers, des salariés et des travailleurs nationaux. Quant à la mobilité globale annuelle, elle ne peut être mesurée que pour les travailleurs étrangers.

SECTION DEUXIÈME

Evolution conjoncturelle de la mobilité globale des étrangers

Le contrôle de l'immigration, à partir de la première guerre mondiale, permet de connaître l'orientation professionnelle des étrangers auxquels des autorisations de séjour ou d'entrée sont délivrées chaque année. Nous n'avons pas relevé la nature des permis, mentionnée distinction faite du sexe ²¹². Elle est liée à la situation personnelle des travailleurs ainsi qu'à la nature des branches dans lesquelles ces derniers trouvent emploi. Le nombre des frontaliers dépend en outre de facteurs géographiques. Les statistiques disponibles, qui se prêtent à une utilisation dès 1926, concernent les étrangers dont le statut est aussi bien de la compétence fédérale que cantonale. Antérieurement, les *Informations de statistique sociale* et les *Rapports économiques de la FOOSC* (1925-1927) ne mentionnent pas le détail des branches d'activités vers lesquelles les étrangers sont orientés ²¹³.

Une première comparaison, statique, peut être faite entre la répartition professionnelle annuelle des étrangers auxquels une autorisation est délivrée et la situation comparée de l'emploi, pour les mêmes années, dans dix-huit branches ²¹⁴. Une distinction est faite entre les années suivant que le nombre des permis délivrés est supérieur ou inférieur au chiffre de l'année précédente. La comparaison porte à la fois dans le temps (1926 à 1961) et l'espace (dix-huit branches), ce qui permet d'obtenir trois cent quarante-cinq points d'observation pour les années où il y a augmentation des permis délivrés et deux cent quatre-vingt-deux pour celles où il y a diminution ²¹⁵. Le rapport existant entre la distribution professionnelle annuelle des étrangers et la situation comparée de l'emploi dans les branches est donné par le coefficient angulaire b d'une droite d'ajustement (ajustement non chronologique, méthode des moindres carrés) ²¹⁶. Les coefficients de corrélation r de Pearson sont également relevés ci-après :

années où le nombre des permis délivrés a augmenté	r	b ²¹⁷
années où le nombre des permis délivrés a augmenté	+ 0,71	+ 0,67
années où le nombre des permis délivrés a diminué	+ 0,61	+ 0,55

Ceci confirme les conclusions déjà formulées au chapitre III mais fondées sur l'observation de variations décennales. La redistribution professionnelle annuelle des travailleurs étrangers, qui est surtout le fait de l'immigration et de l'émigration, est orientée suivant l'excédent (structurel ou conjoncturel) de l'offre d'emplois dans les branches et la dimension des marchés du travail que constituent celles-ci. Bien que moins que proportionnelle, l'élasticité de cette adaptation (b) est élevée. Le rapport est moins apparent dans les années où il y a réduction du nombre des permis délivrés, pour lesquelles une distinction entre périodes de guerre et de dépression économique doit encore être faite. Pendant la guerre, l'émigration s'opère indépendamment de la situation de l'emploi. Ces coefficients angulaires et de corrélation montrent enfin que l'emploi d'une main-d'œuvre étrangère ne peut exercer qu'une influence stabilisatrice partielle sur les marchés du travail.

Des taux de mobilité globale annuelle peuvent être calculés, qui mesurent l'intensité de la redistribution professionnelle intervenant

chaque année dans la main-d'œuvre étrangère²¹⁸. Ces taux sont ici comparés à l'évolution du coefficient annuel global de l'emploi (dix-huit branches) ainsi qu'aux taux des variations annuelles des permis délivrés²¹⁹. Pour l'ensemble des années durant lesquelles le nombre de ces permis a augmenté, les coefficients de corrélation suivants sont obtenus²²⁰ :

Corrélation linéaire (Pearson)	Corrélation partielle	Covariation (indice de dépendance de Fechner)
$r_{xy} + 0,29$	$r_{xy.z} + 0,28$	$i_{xy} + 0,56$
$r_{xz} + 0,24$	$r_{xz.y} - 0,23$	$i_{xz} + 0,44$
$r_{yz} + 0,94$	$r_{yz.x} + 0,98$	$i_{yz} + 0,67$

x = coefficients annuels globaux de l'emploi dans 18 branches ;

y = taux d'augmentation annuelle (en %) des permis délivrés ;

z = taux de mobilité globale annuelle des étrangers.

Ces résultats montrent que les fluctuations conjoncturelles influencent surtout la mobilité des étrangers par les variations annuelles des permis délivrés qu'elles occasionnent. La corrélation linéaire entre le niveau de l'emploi et l'augmentation des permis (r_{xy}), et par conséquent entre le niveau de l'emploi et la mobilité des étrangers (r_{xz}), est positive. Mais ces coefficients sont assez faibles, ce qui s'explique pour deux raisons. D'une part, le taux d'augmentation annuelle des permis est très élevé entre 1944 et 1947, malgré une augmentation absolue encore faible et une situation conjoncturelle moyenne. L'effectif des travailleurs étrangers est en effet tombé à un minimum pendant les années de guerre. D'autre part, il faut rappeler que l'embauchage d'une main-d'œuvre étrangère ne peut combler que partiellement les excédents conjoncturels de la demande de travail. Les indices de dépendance correspondants (i_{xy} ; i_{xz}), qui mesurent la concordance existant du seul point de vue du sens des variations des phénomènes, sont par conséquent plus élevés. La corrélation la meilleure, tant linéaire que différentielle, est obtenue entre les taux de mobilité globale et les taux d'augmentation des permis délivrés (r_{yz} ; i_{yz}). Nous voyons ici encore que l'immigration, orientée suivant la situation de l'emploi

dans les branches, est le facteur le plus important de la redistribution professionnelle des étrangers. Le calcul de coefficients de corrélation partielle permet des observations encore plus précises. S'il est fait abstraction de l'influence qu'exerce l'immigration sur la mobilité des travailleurs étrangers, le rapport qui apparaît entre le niveau de l'emploi et la mobilité (il s'agit alors de mobilité distributive) est négatif ($r_{xz.y}$). Ceci laisse admettre, mais non sans réserves, que l'adaptation de la structure professionnelle des étrangers à celle de la capacité d'emploi résulte surtout de l'orientation initiale des immigrants pendant les périodes de haute conjoncture et de la mobilité distributive des étrangers résidents lorsque l'expansion économique ralentit.

APPENDICE 1

Coefficients annuels de l'emploi ; indices des heures annuelles de travail et des taux de renouvellement annuel du personnel ouvrier dans la branche « Métaux et machines »

	Coefficients annuels de l'emploi dans la branche « Métaux et machines » ²²¹	Coefficients annuels globaux de l'emploi dans 18 branches d'activités ²²¹	Indice des heures annuelles de travail dans la branche « Métaux et machines » (ouvriers)	Indice des taux de renouvellement annuel du personnel ouvrier dans la branche « Métaux et machines »
1926	2,81	60,1	—	62,1
1927	4,80	78,1	—	—
1928	8,72	102,1	—	—
1929	11,53	117,9	100,0	100,0
1930	5,87	85,2	95,8	—
1931	3,50	75,3	75,0	—
1932	1,34	49,8	52,9	24,3
1933	1,56	48,4	50,6	—

	Coefficients annuels de l'emploi dans la branche «Métaux et machines ²³¹ »	Coefficients annuels globaux de l'emploi dans 18 branches d'activités ²³¹	Indice des heures annuel- les de travail dans la branche «Métaux et machines» (ouvriers)	Indice des taux de renouvellement annuel du personnel ouvrier dans la branche «Métaux et machines»
1934	2,06	52,4	54,0	—
1935	1,36	38,8	51,6	—
1936	1,28	36,8	56,4	32,4
1937	3,38	65,1	75,8	43,2
1938	3,10	67,0	77,9	40,5
1939	8,09	109,5	78,2	45,9
1940	7,99	94,0	84,0	59,4
1941	5,89	98,5	89,4	56,7
1942	4,22	98,2	87,8	59,4
1943	4,12	116,3	83,9	54,0
1944	4,05	86,6	77,9	45,9
1945	5,68	114,3	85,5	72,9
1946	12,99	143,0	92,3	105,4
1947	14,50	121,3	93,2	102,7
1948	7,44	94,9	98,2	86,4
1949	3,63	62,6	98,8	54,0
1950	5,51	71,5	96,3	59,4
1951	13,65	113,4	105,9	81,0
1952	8,71	93,5	117,2	70,2
1953	7,20	102,3	116,5	59,4
1954	10,26	113,4	117,8	62,1
1955	17,97	154,5	123,8	75,6
1956	16,81	104,8	131,5	78,3
1957	13,86	115,0	136,2	78,3
1958	7,64	78,8	132,1	59,4
1959	12,29	112,0	125,1	70,2
1960	31,17	163,0	131,4	86,4
1961	33,31	156,3	138,9	91,8

APPENDICE II

*Taux de mobilité globale annuelle des travailleurs étrangers
et taux des variations annuelles des permis délivrés*

Aucune relation précise ne peut être identifiée entre niveau de l'emploi, variations annuelles des permis délivrés et mobilité des étrangers pour les années où le nombre de ces permis a diminué. Les corrélations rapportées dans la section 2 de ce chapitre, qui concernent l'ensemble des années où il y a augmentation des permis, sont fondés sur les chiffres suivants :

Années où le nombre des permis a augmenté	Coefficients annuels globaux de l'emploi dans 18 branches ^{***} (x)	Augmentation des permis délivrés, par rapport à l'année précédente (en %) (y)	Taux de mobilité globale annuelle des étrangers (en %) (z)
1927	78,1	2,1	5,4
1928	102,1	10,9	5,7
1929	117,9	24,5	8,6
1930	85,2	20,5	4,1
1931	75,3	4,5	5,4
1937	65,1	16,5	14,6
1945	114,3	372,5	160,1
1946	143,0	546,5	173,8
1947	121,3	234,8	68,5
1951	113,4	81,6	27,9
1952	93,5	10,2	9,2
1953	102,3	8,5	5,5
1954	113,4	11,7	5,7
1955	154,5	21,5	7,6
1956	104,8	21,6	6,4
1957	115,0	11,4	2,7
1959	112,0	6,4	7,5
1960	163,0	24,9	11,2
1961	156,3	23,4	6,3

CHAPITRE VI

Relation entre mobilité des salariés et disparité interindustrielle des salaires

La distribution du produit social est également l'une des composantes les mieux saisissables d'un régime économique. Nonobstant l'imperfection des données statistiques disponibles, des observations de deux ordres peuvent être formulées. La disparité des salaires est non seulement le fait de la nature du travail (hiérarchie des qualifications), du milieu dans lequel celui-ci est exercé (avec des qualifications identiques) et de la personne des travailleurs (sexe, âge, nationalité, race), mais encore de la pluralité des branches d'activités. Il existe une différenciation « interindustrielle » des rémunérations, due à ce que les salariés appartiennent à des branches d'activités diverses. Cette différenciation s'estompe — et c'est là la seconde observation — en longue durée et parallèlement aux autres inégalités de revenu existant entre salariés. L'accentuation annuelle de ces différences entre branches, mesurée par une caractéristique de dispersion, peut être comparée au niveau conjoncturel de l'emploi. Ce n'est qu'au travers de ce dernier qu'un rapprochement est possible entre mobilité, ou plus exactement mouvements de la main-d'œuvre, et disparité des rémunérations d'occupations comparables.

SECTION PREMIÈRE

**Mesure de la différenciation interindustrielle
des salaires**

Cette démarche présume une comparaison entre les rémunérations d'emplois analogues exercés dans des branches d'activités différentes. En fait, les occupations sont peu comparables, même si leur dénomination est identique. Si l'on mesure la disparité interindustrielle des salaires existant chaque année à l'intérieur des diverses catégories de main-d'œuvre, l'influence des facteurs personnels d'hétérogénéité, de même que de la qualification et du milieu de travail, ne peut donc être que partiellement écartée.

Deux statistiques permettent ce calcul : l'enquête de l'OFIAMT sur les salaires et traitements, réalisée au mois d'octobre de chaque année, et le relevé, par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, des salaires versés aux ouvriers victimes d'accidents. La seconde ne concerne que la main-d'œuvre soumise à la loi fédérale sur l'assurance en cas d'accidents (entreprises assujetties à la loi sur les fabriques, branches du bâtiment et des transports). Le salaire enregistré, par unité de temps, correspond au manque à gagner total causé par l'interruption du travail. Dans ce chapitre, les statistiques de l'OFIAMT, qui ne remontent qu'à 1939/1942, ont été retenues pour les employés et les employées. Quelques précisions doivent être rappelées en ce qui concerne les données de la CNSA. Les salaires étant ceux d'ouvriers victimes d'accidents, leur montant est lié au degré de sécurité qui existe dans les diverses activités de chaque branche. La fréquence des accidents dépend aussi de l'âge et du sexe des travailleurs, du système de leur rémunération et de l'équipement des entreprises. Les salaires publiés, qui sont des salaires moyens, ne correspondent donc pas au gain moyen effectif par catégorie de main-d'œuvre dans chaque

branche. Cette inexactitude doit pourtant s'atténuer graduellement, l'âge de retraite étant avancé et l'entrée dans la vie active retardée. Les ouvriers les plus âgés occupent aussi souvent des postes de travail dont la sécurité est plus grande. En outre, seules les rémunérations des travailleurs de plus de 18 ans sont ici relevées. La pondération surfaite des salaires élevés, due au rapport existant entre le mode de rémunération et la fréquence des accidents, est corrigée partiellement par l'exclusion des revenus supérieurs à un maximum ²²³. A partir de 1939, les gains journaliers, hebdomadaires, mensuels et annuels sont également convertis en gains horaires, ce qui élargit la base des comparaisons. Celles de ce chapitre remontent à 1929. Des statistiques plus anciennes existent (dès 1913), mais sans continuité entre chiffres annuels. Avant 1922, les relevés ont pour objet le métier plutôt que la catégorie professionnelle des ouvriers de chaque branche.

La disparité intrindustrielle annuelle des salaires, pour une catégorie de main-d'œuvre, peut être mesurée par l'écart-type entre salaires horaires (catégories « ouvriers qualifiés et mi-qualifiés », « ouvriers non qualifiés », « ouvrières ») ou mensuels (catégories « employés », « employées ») donnés pour chaque branche d'activités. Le tableau 23 indique également le nombre des branches sur lesquelles la comparaison porte annuellement (η).

SECTION DEUXIÈME

Evolution comparée de la mobilité et de la disparité interindustrielle des salaires

Cette comparaison n'est possible que si l'on assimile l'évolution de la mobilité à celle du niveau général de l'emploi. Les conclusions qui peuvent être formulées n'ont donc qu'une validité partielle puisque la corrélation est imparfaite entre les deux variables (voir chapitre V, section 1^{re}). En outre, seule la mobilité des actifs professionnellement

Tableau 23
Différenciation interindustrielle annuelle des salaires (écart-type)
dans cinq catégories de main-d'œuvre

	OQ-OMQ		ONQ		Ensemble des ouvriers		Ouvrières		Employés		Employées	
	σ	η	σ	η	σ	η	σ	η	σ	η	σ	η
1929	13,4	11	6,5	12	10,4	23						
1930	12,8	11	9,2	11	11,1	22						
1931	13,5	12	6,3	12	11,2	24						
1932	13,4	12	9,7	11	11,8	23						
1933	14,5	12	10,0	11	12,5	23						
1934	13,7	12	10,7	11	12,4	23						
1935	15,4	12	12,2	12	13,9	24						
1936	15,2	12	10,8	11	13,3	23	6,5	9				
1937	14,4	12	11,5	11	13,1	23						
1938	14,1	12	10,0	11	12,3	23	7,6	10				
1939	13,7	12	8,0	11	11,3	23	8,1	11	7,8	13	9,7	13
1940	14,0	12	9,3	12	11,9	24	7,1	9				
1941	10,7	12	7,5	12	9,3	24	7,4	9				
1942	9,9	13	7,6	13	8,8	26	9,0	13	7,8	13	6,7	13
1943	8,2	13	6,2	13	7,2	26	8,6	13	6,7	13	5,7	13
1944	8,3	13	5,7	13	7,1	26	8,0	13	6,1	13	8,6	13
1945	9,4	13	6,1	13	7,9	26	7,5	13	7,0	13	7,0	13
1946	9,3	13	5,4	13	7,6	26	8,8	12	7,1	13	6,6	13
1947	8,2	13	5,2	13	6,9	26	6,6	12	6,8	13	6,7	13
1948	7,6	13	5,2	13	6,6	26	6,6	12	7,1	13	6,7	13
1949	7,8	13	5,8	13	6,9	26	7,2	12	7,5	13	6,5	13
1950	7,9	13	5,9	13	7,0	26	7,6	12	7,2	13	6,4	13
1951	7,0	13	5,8	13	6,4	26	7,1	12	7,6	13	6,3	13
1952	7,0	13	6,1	13	6,6	26	7,6	12	7,6	13	5,8	13
1953	8,7	13	6,6	13	7,7	26	8,1	12	7,8	13	5,7	13
1954	8,8	13	7,1	13	8,0	26	8,1	12	8,0	13	5,5	13
1955	8,4	13	7,4	13	7,9	26	8,0	12	8,0	13	5,4	13
1956	7,2	13	6,6	13	6,9	26	7,8	12	8,1	13	5,0	13
1957	9,8	13	6,2	13	8,2	26	7,5	12	7,9	13	5,2	13
1958	9,8	13	6,4	13	8,3	26	8,1	12	7,7	13	5,3	13
1959	10,1	13	7,0	13	8,7	26	7,9	12	7,4	13	5,4	13
1960	8,9	13	6,4	13	7,7	26	6,6	12	7,4	13	5,0	13
1961	9,0	13	6,8	13	7,9	26	5,9	12	7,6	13	5,1	13

OQ-OMQ : ouvriers qualifiés et mi-qualifiés ; ONQ : ouvriers non qualifiés. L'écart-type (σ) est calculé par rapport à la moyenne arithmétique simple ; η : nombre des observations (branches).

dépendants peut être envisagée. Dans la figure 9, nous n'avons représenté que la disparité interindustrielle des salaires d'ouvriers, dont l'évolution est la plus caractéristique et se prête au relevé le plus

étendu dans le temps. Cette évolution est comparée aux fluctuations de l'emploi non agricole et à l'indice des prix à la consommation.

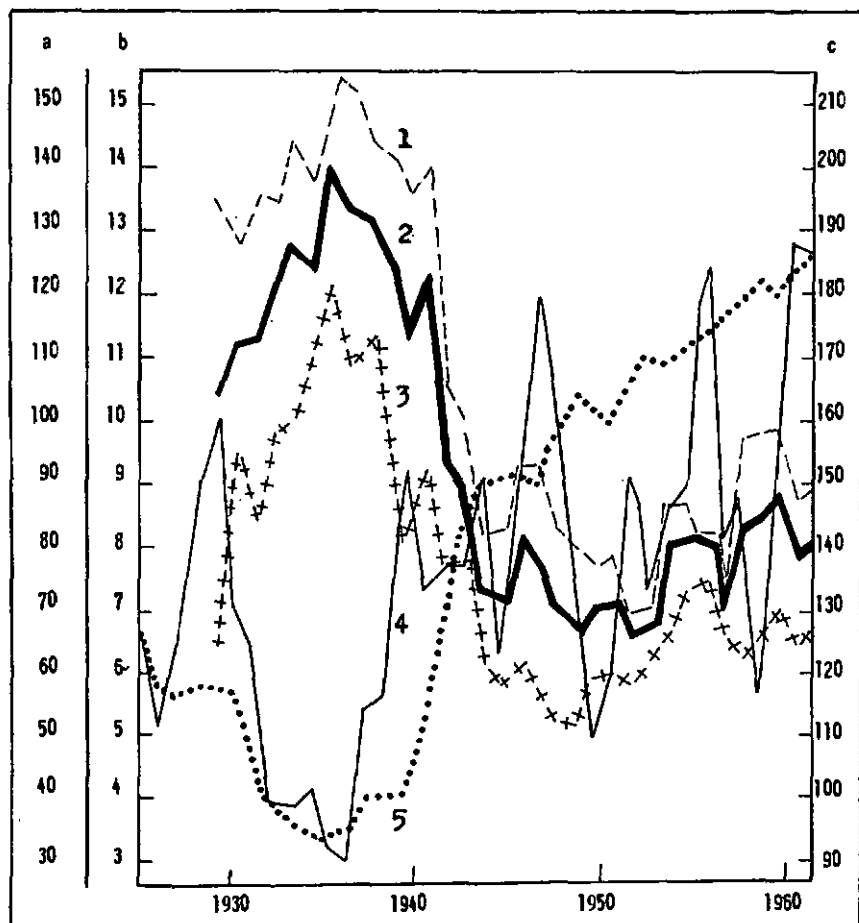


Fig. 9 — Evolution comparée de l'emploi (a), de la disparité interindustrielle des salaires d'ouvriers (b) et de l'indice suisse des prix à la consommation (c). Courbe 1 : disparité des salaires d'ouvriers qualifiés et mi-qualifiés ; courbe 2 : disparité des salaires de l'ensemble des ouvriers ; courbe 3 : disparité des salaires d'ouvriers non qualifiés ; courbe 4 : coefficient annuel global de l'emploi non agricole, indice basé en 1929 ; courbe 5 : indice des prix à la consommation (base en 1939). Sources : tableaux 23 et 24 ; *La Vie économique*.

Tableau 24
Coefficients annuels globaux de l'emploi non agricole,
de 1925 à 1961

1925	65,6	1938	60,0	1950	62,7
1926	53,9	1939	95,9	1951	99,4
1927	70,6	1940	78,3	1952	79,9
1928	93,4	1941	82,1	1953	88,6
1929	108,0	1942	82,7	1954	97,7
1930	76,2	1943	96,6	1955	135,0
1931	67,2	1944	68,7	1956	87,4
1932	42,5	1945	101,4	1957	93,4
1933	41,1	1946	127,0	1958	63,4
1934	44,2	1947	109,4	1959	93,9
1935	32,8	1948	83,1	1960	138,0
1936	31,9	1949	54,8	1961	137,8
1937	58,0				

Ces coefficients sont calculés comme les coefficients globaux (dix-huit branches) rapportés au chapitre V. Le total des offres et des demandes d'emplois est cependant relevé déduction faite de l'agriculture. Dans la figure 9, ces coefficients sont représentés sous forme d'un indice avec base en 1929.

I. COMPARAISON A LONG TERME

Une relation inverse apparaît entre l'évolution de la disparité interindustrielle des salaires d'ouvriers, descendante, et celle de l'emploi, ascendante. On peut donc admettre que la fermeture de l'éventail des salaires ouvriers inter-branches correspond à un accroissement de la mobilité professionnelle. Mais celle-ci n'est probablement pas seule en cause, le nivellement étant trop accentué pour être ramené uniquement à ce facteur. L'augmentation du salaire social par rapport au salaire direct peut entraîner une uniformisation semblable²²⁴. Il en est de même de l'inflation, qui s'accompagne d'un ajustement presque

spontané des salaires les plus bas dans chaque catégorie de main-d'œuvre²²⁵. Enfin, l'intensification de l'action syndicale doit être aussi un facteur important de ce nivellement à long terme. Son estimation est cependant malaisée. L'affiliation syndicale, qui augmente pendant les périodes de haute conjoncture, n'en est qu'un indice fragmentaire. En outre, les taux de syndicalisation sont inférieurs pour les femmes et les travailleurs étrangers et varient encore géographiquement²²⁶. L'extension des conventions collectives, par leur nombre et leur objet, peut être plus représentative de cette action syndicale. Celle-ci est relativement décentralisée au niveau des cartels cantonaux et locaux de l'Union syndicale suisse. Les syndicats d'employés, dont la pression est moindre, n'ont pu obtenir les mêmes avantages que les syndicats ouvriers. Pour cette raison, ils recherchent plutôt une réglementation légale des conditions de l'emploi, alors que les syndicats ouvriers mettent l'accent sur les conventions collectives²²⁷. Celles-ci visent également l'amélioration des conditions de travail, autre facteur de la mobilité. L'état annuel des contrats collectifs est dressé par l'OFTAMT depuis 1944. Les enquêtes de 1938 et de 1929 permettent de prolonger la comparaison dans le temps. Ces dénombrements renseignent aussi sur l'objet des conventions²²⁸ : durée du travail, salaires minima²²⁹, heures supplémentaires, travail de nuit, du dimanche et des jours fériés, indemnités de déplacement, jours de paie, vacances, travail illicite, service militaire, maladie, accidents, congédiements, placements, paix contractuelle, liberté d'association, cautionnements, peines conventionnelles, conciliation et arbitrage, désignation des commissions paritaires et ouvrières. Les salaires inférieurs aux minima, qui rémunèrent les travailleurs les moins qualifiés, sont également l'objet d'accords entre les parties ou leurs commissions paritaires. La presque totalité des conventions enregistrées annuellement contiennent des clauses relatives aux salaires et plus de la moitié comportent entre huit et douze objets d'entente. L'augmentation des contrats rend donc les marchés du travail plus homogènes. La figure 10, qui doit être superposée à la précédente, représente la progression logarithmique des contrats et celle, plus lente, de la main-d'œuvre syndiquée. L'accélération de la première à partir de 1937 suit la signature, en juillet de la

même année, de la convention dite de la « paix du travail » dans la branche « Métaux et machines ». Toujours renouvelée, cette convention forme un cadre aux accords plus restreints négociés ultérieurement ²³⁰. Un tel développement requiert cependant une interprétation prudente, tenant compte également du champ d'application géographique des

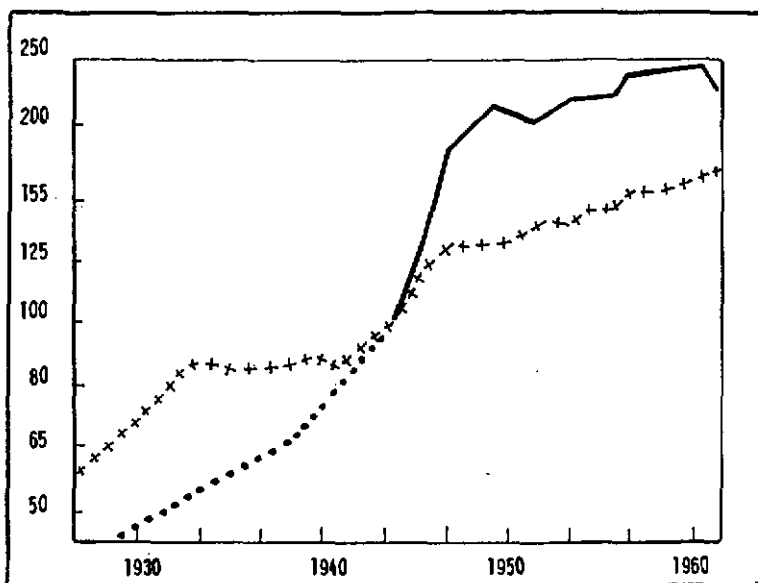


Fig. 10 — Indices des contrats collectifs (ligne épaisse) et de l'effectif global des centrales syndicales de salariés (ligne pointillée). Base en 1944. Echelle logarithmique. Source : *La Vie économique* ²³³.

conventions. Celles-ci peuvent concerner une ou plusieurs entreprises, une ou plusieurs localités, un canton, une région de la Suisse, ou toute la Suisse ²³¹. Les conventions les plus nombreuses s'appliquent à une ou plusieurs entreprises (879 sur un total de 1538 en 1961). Or, l'existence d'un grand nombre de contrats dans une même branche manifeste l'hétérogénéité des conditions d'emploi ²³². Les syndicats s'efforcent de faire coïncider l'unité géographique de négociation et l'étendue des marchés du travail. Le développement des migrations alternantes tend à élargir cette unité. Au contraire, les employeurs cherchent à négocier des conventions nationales, de manière à ne pas altérer leur position

concurrentielle ²³⁴. L'arrêté fédéral du 1^{er} octobre 1941/23 juin 1943, fondé sur les articles 34 ter et 64 de la Constitution, a été également un facteur d'extension des conventions collectives, auxquelles il permet de donner force obligatoire générale ²³⁵. Du côté ouvrier, l'une des fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse est en général signataire, avec éventuellement la section parallèle d'une ou de plusieurs centrales minoritaires comme cosignataire.

Dans la théorie économique, la courbe de l'offre de travail syndiquée a une forme originale (figure 11). Cette offre est inexistante ²³⁶ pour

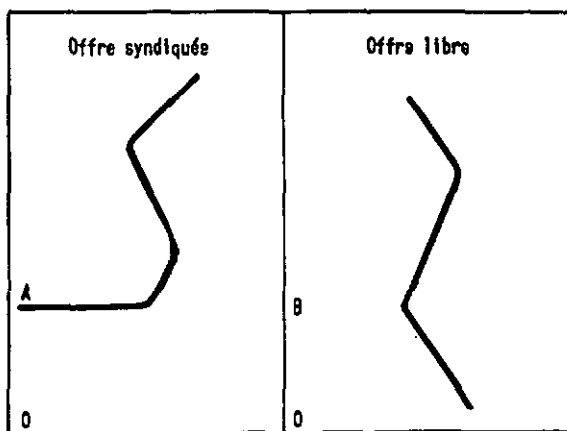


Fig. 11 — Courbes de l'offre syndiquée et de l'offre libre de travail. Le taux des salaires est mesuré en ordonnée et le volume de l'offre en abscisse.

Source: R. Mossé : *op. cit.*, p. 81, fig. 1 et 2.

un salaire inférieur au minimum fixé par la convention (OA). Lorsque le salaire dépasse ce minimum, l'offre progresse d'abord faiblement puis diminue, du fait de la réduction de l'intensité du travail (notamment absentéisme). Elle augmente ensuite à nouveau avec l'embauchage de travailleurs extérieurs à la base géographique des conventions ²³⁷. L'évolution de l'offre libre est inverse. Cette offre s'accroît d'abord avec l'augmentation du salaire au-dessus d'un niveau donné (OB) pour diminuer ensuite, qualitativement et quantitativement (baisse du taux d'activité). Elle augmente aussi lorsque le salaire tombe au-dessous de ce niveau OB, traçant ainsi une courbe en forme de S renversé.

Le rapport entre disparité interindustrielle des salaires et mobilité est moins précis en courte période.

II. COMPARAISON A COURT TERME

Les revendications de salaire sont généralement fondées sur les éléments suivants : coût de la vie ; salaires comparés dans diverses branches ou en fonction du revenu national, ou encore de la productivité ; profit de l'entrepreneur ou des entreprises de la branche ; situation conjoncturelle (qui influence la force de négociation des syndicats). Les centrales syndicales suisses sont d'autant plus sensibles au renchérissement que le contrôle des prix est abandonné. L'augmentation importante des salaires réels depuis 1945 permet cependant d'admettre que les autres facteurs n'ont pas été oubliés (notamment comparaisons entre salaires et profits, distribués ou non)²³⁸. Le calcul d'un indice des profits est malaisé. Les bénéfices des entreprises individuelles, les profits, distribués ou non, des sociétés, les versements aux réserves et l'autofinancement par les bénéfices ou la transformation de réserves en capital sont mal connus. Un indice du cours des actions est peu représentatif. Il est influencé par de multiples facteurs étrangers à la situation et à la marche des entreprises, notamment par la spéculation à court terme et par le marché monétaire (taux de capitalisation). La disparité interindustrielle annuelle des salaires doit donc être comparée principalement à la situation conjoncturelle de l'emploi et à l'indice des prix à la consommation. En outre, les chiffres portés dans la figure 9 ne rendent compte que partiellement des variations à court terme puisque la périodicité de celles-ci ne coïncide pas nécessairement avec l'année civile. Il est difficile d'opérer des décalages, l'intervalle à compter chaque année n'étant pas égal.

La figure 9 montre néanmoins que la disparité interindustrielle des salaires s'atténue pendant les périodes de haute conjoncture (niveau de l'emploi élevé) et d'inflation, en courte comme en longue durée, et inversement. Si nous représentons l'indice des prix à la consommation (base en 1939) par X, la différenciation interindustrielle annuelle des salaires de l'ensemble des ouvriers par Y (écart-type, selon tableau 23), et le niveau de l'emploi par Z (indice des coefficients globaux de l'emploi

non agricole, selon tableau 24, base en 1929), les coefficients de corrélation (Pearson) calculés entre les trois variables sont les suivants :

r_{xy}	— 0,90	$r_{xy . z}$	— 0,84
r_{yz}	— 0,60	$r_{yz . x}$	— 0,06
r_{xz}	+ 0,64	$r_{xz . y}$	+ 0,30

L'effet nivélateur de l'inflation sur les salaires est le plus apparent (r_{xy}). Celui, spécifique, du niveau de l'emploi ($r_{yz . x}$) est au contraire très faible, bien que certaines années les fluctuations conjoncturelles soient assez considérables pour exercer une influence plus grande que les variations des prix. La corrélation entre le niveau des prix et la situation de l'emploi (r_{xz}) est néanmoins positive, ce qui reflète la nature inflationniste du suremploi (intensification de l'action syndicale ; surenchère dans la demande de travail). La faiblesse de la corrélation partielle entre le niveau de l'emploi et la disparité des salaires ($r_{yz . x}$) montre combien l'influence que peut avoir cette disparité sur les mouvements de la main-d'œuvre est confuse²³⁹. De même, l'influence éventuelle de la mobilité sur cette disparité n'est pas apparente. L'hypothèse selon laquelle la mobilité professionnelle doit augmenter lorsque la disparité interindustrielle des salaires s'accroît, le niveau de l'emploi restant inchangé, ne trouve pas confirmation. Cette confusion est due en partie à l'impossibilité de départager les mouvements de la main-d'œuvre suivant qu'ils s'accompagnent ou non d'un déplacement spatial. Les statistiques professionnelles, qui donnent la distribution de la population active entre branches, n'indiquent pas simultanément la répartition territoriale de ces branches entre zones urbaines, mi-urbaines et rurales. L'enquête annuelle de l'OFIAMT sur les salaires et traitements renferme des données assez détaillées pour démontrer qu'une uniformisation interindustrielle des salaires peut s'accompagner d'une mobilité professionnelle accrue, notamment lorsque les mouvements de la main-d'œuvre comportent aussi un déplacement géographique.

L'inégalité interindustrielle des salaires résulte partiellement de la répartition géographique des branches. Le nivellement graduel qui apparaît entre les salaires masculins des régions urbaines, mi-urbaines

et rurales explique donc aussi la tendance à l'uniformisation qui ressort de la figure 9. Le tableau 25 indique, pour les années 1943 à 1961, le taux moyen d'augmentation annuelle du salaire (horaire ou mensuel) des diverses catégories de main-d'œuvre dans les trois zones. L'uniformisation géographique des salaires masculins a été encore accentuée, en termes de revenus réels, par le renchérissement inégal du coût de la vie, en ce qui concerne les loyers surtout. L'augmentation de ces salaires a été la plus rapide dans les régions mi-urbaines et rurales. On peut y voir l'influence de la décentralisation ou, du moins, de la plus grande diffusion de l'économie. Ce nivellement géographique, et par conséquent aussi interindustriel, s'est accompagné d'une mobilité accrue, tant professionnelle que spatiale. En effet, l'offre d'emplois non agricoles due au développement des contrées rurales et mi-urbaines n'a pu être satisfaite qu'en recourant à la main-d'œuvre locale disponible, notamment agricole (mobilité professionnelle), ainsi qu'à des travailleurs citadins, souvent employés ou ouvriers qualifiés de branches différentes (mobilité professionnelle et spatiale)²⁴⁰.

Tableau 25

Taux moyens d'augmentation annuelle des salaires entre 1943 et 1961, distinction faite de la situation géographique, du sexe et de la qualité professionnelle des salariés (en %) ²⁴¹

	Salaires urbains	Salaires mi-urbains	Salaires ruraux	Ensemble des salaires
Ouvriers qualifiés	4,18	4,47	4,49	4,38
Ouvriers mi-qualifiés et non qualifiés	4,35	4,58	4,41	4,45
Ensemble des ouvriers	4,26	4,53	4,45	4,41
Ouvrières	4,93	4,85	4,73	4,84
Employés	3,96	3,97	4,26	4,06
Employées	4,25	4,11	4,01	4,12
Ensemble des hommes	4,16	4,34	4,38	4,30
Ensemble des femmes	4,59	4,48	4,37	4,48

Les taux calculés pour les diverses catégories professionnelles font apparaître un écrasement de la hiérarchie correspondante des rémunérations. Ce sont les revenus des ouvrières, les plus bas en chiffres absolus, qui ont augmenté le plus rapidement entre 1943 et 1961. Suivent ceux des ouvriers mi-qualifiés et non qualifiés, des ouvriers qualifiés, des employées et des employés. Globalement, ce sont donc les salaires féminins et ceux de la main-d'œuvre ouvrière qui ont progressé le plus ²⁴².

CHAPITRE VII

Influence des facteurs psycho-sociologiques et socio-économiques sur le rapport entre mobilité et disparité interindustrielle des revenus

SECTION PREMIÈRE

Exposé théorique

Les comparaisons du chapitre VI ne permettent pas de déceler une relation spécifique entre disparité interindustrielle des salaires et intensité des mouvements de la main-d'œuvre. Il n'y a pas simultanéité nécessaire entre mobilité professionnelle et spatiale. En outre, il est difficile d'isoler les différences de salaires strictement interindustrielles de celles, nombreuses, dues à l'inégalité des qualifications ainsi qu'à des facteurs personnels. La comparabilité n'est qu'imparfaite entre des activités, même identiques (alternatives), exercées dans diverses branches. Cette hétérogénéité des conditions de l'emploi peut être néanmoins considérée indirectement dans un modèle qui rapporte simultanément la mobilité à ses facteurs socio-économiques et psycho-sociologiques ainsi qu'à la disparité interindustrielle des revenus. Une telle représentation fait apparaître la discontinuité du rapport existant entre migrations professionnelles et incitations pécuniaires.

Du chapitre IV, il faut retenir qu'il y a inégalité entre la mobilité professionnelle des différents groupes considérés. La mobilité féminine

est supérieure à la mobilité masculine et celle des travailleurs professionnellement indépendants plus faible que celle des salariés. Particulièrement saisissable est l'influence stabilisatrice du vieillissement, notamment pour les hommes de 20 à 60 ans, dont la mobilité est surtout distributive. L'irrégularité de la participation féminine, due principalement à des raisons familiales, a pour conséquence une redistribution professionnelle plus intense que pour les hommes des mêmes classes d'âges. S'il n'est pas possible d'identifier directement l'influence qu'exercent les charges familiales, on peut observer que les migrations professionnelles sont orientées des branches dans lesquelles ces charges sont moins lourdes (taux de dépendance économique plus faibles) vers celles où le rapport entre non actifs et actifs est le plus élevé. Cette tendance peut confirmer l'hypothèse d'une incidence restrictive des charges familiales sur la mobilité. En effet, les activités dont l'importance relative décroît sont aussi les plus féminines et le taux de dépendance économique d'une branche est d'autant plus élevé que le taux de féminité y est faible. L'exercice simultané d'une activité principale et d'une occupation accessoire paraît être enfin, du moins pour les hommes, un facteur modérateur de la mobilité professionnelle. L'impossibilité de retenir simultanément, lors du relevé statistique, l'ensemble des critères de différenciation fait obstacle au classement de tous les groupes suivant leur mobilité comparée. Les constantes relevées suffisent néanmoins à démontrer qu'une certaine disparité interindustrielle des revenus ne peut constituer qu'une incitation à la mobilité d'intensité variable. Pour occasionner une redistribution déterminée des actifs entre branches, cette disparité doit être d'autant plus accentuée que les différences de mobilité dues aux facteurs psycho-sociologiques sont elles-mêmes importantes. Ce rapport peut être représenté graphiquement. Dans la figure 12, la disparité interindustrielle des revenus (dispersion) est mesurée en abscisse et le volume des migrations professionnelles en ordonnée. Théoriquement, si tous les individus exerçant des occupations analogues ont un degré de mobilité semblable (identité psycho-sociologique), une seule et même disparité interindustrielle des rémunérations épuise toutes les possibilités de redistribution de ces actifs entre branches. La courbe mesurant le volume des migrations a

la forme d'une ligne brisée, avec un premier segment horizontal (mobilité nulle) entre l'origine et la valeur de X (par exemple OA) pour laquelle il y a mobilité. Le second segment, vertical à partir de A , indique le volume de cette mobilité (par exemple AD). En réalité, le degré de mobilité des travailleurs est inégal et il y a hétérogénéité quant à l'importance donnée aux conditions pécuniaires des emplois. Une courbe

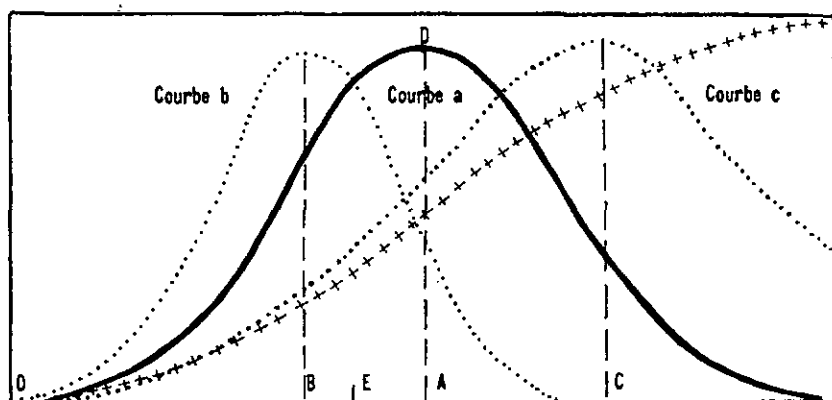


Fig. 12 — Relation entre mobilité, incidence des facteurs psycho-sociologiques et socio-économiques, et disparité interindustrielle des revenus d'occupations analogues.

peut être tracée (courbe a), qui représente le volume des migrations professionnelles correspondant aux disparités interindustrielles des revenus mesurées en abscisse. Pour une faible disparité des revenus (X proche de l'origine), on peut admettre que la mobilité reste elle aussi limitée, seuls les travailleurs les plus instables étant incités à changer d'emploi. Le volume des migrations augmente lorsque la disparité s'accroît, des catégories d'actifs toujours moins mobiles étant progressivement intéressées. La courbe passe par un maximum (AD). En effet, l'accroissement des différences interindustrielles des revenus au-delà d'une certaine disparité (OA) n'entraîne plus qu'une mobilité moins importante. Ceci résulte de ce que l'effectif occupé dans les branches à bas revenus diminue graduellement (catégories d'actifs les moins mobiles), du fait de la mobilité distributive et aussi de l'absence

de remplacement des travailleurs âgés. Le tracé de la courbe est donc proche du type Laplace-Gauss. Sa configuration est d'autant plus élargie que les différences de mobilité dues aux facteurs psycho-sociologiques sont réelles. A cette courbe, une seconde peut être superposée, qui représente la somme des fréquences et dont le tracé est celui d'une sigmoïde ²⁴³. Ses deux extrémités sont asymptotiques et correspondent à l'absence (vers l'origine) et à l'existence d'une disparité interindustrielle marquée des revenus. Le volume global de la redistribution professionnelle augmente d'abord plus rapidement puis plus lentement que la différenciation des revenus. En termes d'élasticité, cette progression s'exprime par la fraction $\frac{\Delta \log Y}{\Delta \log X}$. Le quotient augmente de l'origine à *A* (maximum de la courbe en cloche) puis décroît graduellement. Un même élargissement de la disparité des revenus entre branches s'accompagne donc d'une mobilité différente suivant que la disparité initiale est déjà plus ou moins accentuée.

L'influence des facteurs socio-économiques de la mobilité peut être représentée par une modification du tracé de l'ensemble de la courbe en cloche. On peut admettre en effet que le degré de mobilité de chaque catégorie de travailleurs est accru lorsque ces facteurs exercent une influence favorable. Le volume maximum des migrations correspond alors à une disparité interindustrielle des revenus moins accentuée (*OB*, courbe *b*) et la forme de la courbe en cloche est étrécie. Au contraire, le tracé de la courbe est élargi lorsque l'influence des facteurs socio-économiques est limitative (courbe *c*). Le degré de mobilité de chaque catégorie d'actifs est plus faible et la disparité des revenus entre branches doit être plus marquée pour entraîner des migrations de même importance. La différenciation correspondant à la mobilité maximum est par conséquent plus accentuée (*OC*).

Ce modèle permet de préciser les conclusions du chapitre VI concernant l'évolution comparée à court terme de l'emploi, de la mobilité et de la disparité interindustrielle des salaires. Suivant la figure 12, les fluctuations conjoncturelles modifient l'élargissement de la courbe en cloche en fixant, pour une même disparité des revenus, des volumes de mobilité différents (déplacement vertical). Lorsque cette disparité

des rémunérations varie elle-même, l'évolution de la mobilité est représentée par un déplacement le long d'une même courbe en cloche (déplacement à la fois horizontal et vertical). La corrélation élevée, obtenue au chapitre V, entre niveau de l'emploi et intensité des mouvements de la main-d'œuvre laisse admettre une prédominance des déplacements uniquement verticaux (influence des facteurs socio-économiques). Lorsque la différenciation des salaires entre branches varie, l'évolution conjoncturelle pendant la même période exerce souvent une influence contraire, en modifiant le degré de mobilité de l'ensemble des travailleurs.

Dans le chapitre III, la diminution de la population active agricole est apparue comme l'une des composantes principales de la mobilité globale à long terme. Cette évolution peut être interprétée suivant le modèle ci-dessus. L'absence de statistiques professionnelles annuelles fait cependant obstacle à des comparaisons en courte période. L'analyse qui suit a pour objet l'évolution comparée des revenus agricoles et non agricoles. Elle garde donc une portée partielle.

SECTION DEUXIÈME

Influence de la disparité des revenus sur la diminution de la population active agricole

La position de l'agriculture dans la croissance économique et dans les phases du cycle conjoncturel est l'objet d'une large investigation. Ne mentionnons que le livre original de J. R. Bellerby ²⁴⁴, dans lequel l'évolution comparée des revenus agricoles et industriels est ramenée aux principaux facteurs de mobilité décrits précédemment. L'offre de travail agricole varie suivant le rapport existant entre revenus dans l'agriculture et salaires industriels. Mais ces variations ne sont pas semblables pour les diverses catégories d'actifs qui forment cette offre.

En outre, la disparité intersectorielle des revenus qui s'accompagne d'une mobilité donnée change elle-même suivant l'influence des facteurs socio-économiques, dont le plus important est la disponibilité d'emplois hors de l'agriculture ²⁴⁶. C'est là un des objectifs de la politique de l'emploi. Un nombre considérable d'études se sont attachées à décrire les formes que revêt l'exode rural en pays développés. En Suisse, où la politique agraire constitue l'interventionnisme le plus élaboré, les articles de revues se comptent par centaines, pour ne relever que les plus récents ²⁴⁴. L'objet de cette section peut donc être limité à la seule comparaison entre mobilité professionnelle des ruraux et évolution comparée de leurs revenus. Plusieurs monographies montrent l'importance des incitations non pécuniaires de cette mobilité. Les difficultés d'adaptation des agriculteurs à de nouveaux emplois indiquent aussi qu'il n'y a pas comparabilité parfaite, du point de vue de la mobilité distributive, entre occupations agricoles et non agricoles ²⁴⁷. Des études régionales, il ressort enfin que le déclin de la population agricole est plus rapide à proximité des centres urbains et malgré une rationalisation supérieure des exploitations ²⁴⁸. Il n'y a donc pas analogie, à l'intérieur du secteur, entre niveau comparé des revenus et diminution des actifs. L'étude des migrations entre l'agriculture et les autres activités est cependant facilitée par leur orientation essentiellement irréversible.

I. ÉVOLUTION COMPARÉE DES REVENUS AGRICOLES SALARIÉS ET D'EXPLOITATION, D'UNE PART, ET DES SALAIRES NON AGRICOLES, D'AUTRE PART

Les évaluations annuelles du revenu national, par le Bureau fédéral de statistique, et du revenu agricole, par le Secrétariat des paysans suisses, servent à démontrer que l'agriculture ne participe qu'insuffisamment à la distribution du produit social. Mais il y a controverse quant à la validité de telles comparaisons. Les pyramides des revenus des secteurs agricole et non agricole (importance des diverses catégories de main-d'œuvre) sont dissemblables. En outre, le revenu agricole

par journée de travail d'homme, calculé sur la base des recherches comptables du Secrétariat des paysans, est sous-évalué, du fait notamment que des éléments de revenu sont comptés comme frais de production. L'incertitude tient surtout au traitement des impôts directs et de l'amortissement financier (endettement élevé de l'agriculture), à l'évaluation du loyer et de l'auto-consommation, à la conversion du travail des membres de la famille en journées de travail d'homme ainsi qu'à la rationalisation plus grande des exploitations tenant une comptabilité ²⁴⁹. Le montant absolu d'un dividende social partiel, mesurant la participation de l'agriculture à l'ensemble des revenus du travail et d'exploitation, est donc peu significatif. Par contre, son évolution peut être comparée à l'importance, lors de chaque recensement, des agriculteurs indépendants et salariés dans la population professionnelle totale. L'influence des facteurs socio-économiques de la mobilité apparaît ici encore prédominante. Pour les années 1930 à 1941, cette influence est limitative : la proportion des actifs recensés dans l'agriculture reste la même (environ 21%), alors qu'il y a détérioration du dividende agricole pour les années d'avant-guerre ²⁵⁰. A partir de 1941 (en réalité dès 1945), la situation favorable de l'emploi non agricole s'accompagne d'une contraction rapide de l'agriculture, relative et absolue. Mais la réduction du dividende agricole en est moins la cause que la conséquence. La proportion des agriculteurs dans la population professionnelle totale passe de 16,5% en 1950 à 11,6% en 1960, pour une diminution du dividende agricole de 9,9% à 7,3%. On constate cependant une stabilité plus grande des agriculteurs indépendants, dont le nombre a diminué plus lentement et surtout plus régulièrement que celui des salariés et des aides familiaux ²⁵¹.

Passons à la comparaison des revenus : les salaires non agricoles nous sont connus par les statistiques de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents et de l'OFIAMT. Les salaires agricoles et le revenu par journée de travail d'homme (agriculteurs indépendants et aides familiaux) sont calculés par le Secrétariat des paysans suisses. De 1930 à 1960, le rapport annuel entre salaires agricoles et salaires d'ouvriers non qualifiés des autres branches évolue régulièrement, passant progressivement de 55% à 70% environ. Ceci laisse admettre

une certaine élasticité de l'offre de main-d'œuvre dans l'agriculture lorsque le niveau rapporté des salaires y est inférieur de 40% environ à celui des autres branches. Le rapport entre revenu par journée de travail d'homme dans l'agriculture et salaire des ouvriers qualifiés et mi-qualifiés des autres branches apparaît au contraire très variable, du moins jusqu'en 1947 (tableau 26). La structure essentiellement familiale de la production permet une contraction sensible des coûts pendant

Tableau 26

Rapport entre revenu agricole par journée de travail d'homme dans l'agriculture et salaire d'ouvriers qualifiés et mi-qualifiés des autres branches (en %) ²⁵²

1930	75	1941	105	1951	88
1931	44	1942	111	1952	80
1932	20	1943	110	1953	78
1933	42	1944	102	1954	99
1934	41	1945	100	1955	94
1935	58	1946	86	1956	92
1936	68	1947	78	1957	94
1937	85	1948	87	1958	96
1938	77	1949	74	1959	101
1939	79	1950	85	1960	92
1940	95				

Sources : Statistiques et évaluations agricoles ; *La Vie économique*.

les périodes de basse conjoncture. En outre, les revenus du travail et du capital sont en général appréciés globalement, dans la différence entre produit et frais ordinaires de production ²⁵³. Dès 1947, la plus grande stabilité et le maintien des revenus agricoles à un niveau plus proche de la parité résultent de deux influences : la conjoncture favorable de l'emploi hors de l'agriculture a accéléré la désertion de la terre et la concentration des exploitations ; d'autre part, la politique agraire a eu pour objectif le maintien de cette parité des revenus, de manière à freiner le déclin de l'agriculture. Suivant l'énoncé de la figure 12,

la disponibilité de nombreux emplois industriels et commerciaux a accru le degré de mobilité des actifs occupés dans l'agriculture (passage de la courbe *a* à la courbe *b*). L'atténuation de la disparité entre revenus agricoles et non agricoles (déplacement sur l'abscisse en direction de l'origine) est restée insuffisante (par exemple *AE*, au lieu de *AB*) pour pouvoir compenser totalement l'influence favorable des facteurs socio-économiques de la mobilité.

II. INFLUENCE DE LA POLITIQUE AGRAIRE SUR LES MIGRATIONS ENTRE ACTIVITÉS AGRICOLES ET NON AGRICOLES

Dans les pays industrialisés, l'interventionnisme agraire est à la fois structurel, social et économique. La première et la troisième de ces formes d'intervention servent d'instruments à une politique de revenus, principale composante de la politique agraire. Mais l'incidence sur le revenu agricole n'est pas également immédiate. Les mesures économiques modifient le mécanisme du marché des produits agricoles ou même directement, lorsqu'elles ont la forme de subventions, le revenu des exploitants. L'action sur les structures agraires tend à améliorer ce revenu à long terme, en favorisant l'élévation de la productivité. Les deux modes d'intervention sont l'objet d'une législation volumineuse. En Suisse, les mesures économiques, les plus controversées, ont pour base la loi fédérale du 3 octobre 1951 sur l'amélioration de l'agriculture et le maintien de la population paysanne (LA), ainsi que les textes légaux d'application²⁵⁴.

Trois observations préliminaires doivent être faites : le revenu de l'agriculture est aujourd'hui politiquement garanti, tout en étant socialement dominé du fait que le niveau des prix agricoles influence le coût de l'alimentation ; la politique agraire de revenu, qui a son origine dans les périodes de crise économique, a donné une importance toujours accrue au soutien des prix aux producteurs (protection douanière, prise en charge, fixation de prix d'écluse) plutôt qu'aux subventions directes²⁵⁵ ; il y a contradiction entre les deux postulats fondamentaux de la

Tableau 27

Indices du rendement agricole en nature, du rendement brut, des prix des produits agricoles et des frais de production (1929 = 100)

	Rendement brut	Prix des produits agricoles	Rendement en nature	Frais de production
1929	100	100	100	100
1930	96	105	91	98
1931	90	94	96	102
1932	82	82	100	102
1933	82	80	102	94
1934	81	76	107	92
1935	83	75	110	88
1936	83	81	102	85
1937	90	85	106	88
1938	90	86	105	88
1939	91	86	106	86
1940	104	98	106	95
1941	122	118	103	110
1942	137	135	102	120
1943	151	141	106	131
1944	155	146	105	138
1945	160	154	104	144
1946	159	156	101	148
1947	165	163	101	155
1948	169	167	101	157
1949	159	165	96	156
1950	169	157	109	160
1951	175	161	109	163
1952	180	164	109	176
1953	179	161	120	177
1954	196	163	120	182
1955	202	167	120	193
1956	201	169	118	199
1957	214	179	119	206
1958	229	174	132	218
1959	232	176	132	225
1960	229	169	134	230

Source : Recherches comptables effectuées dans les exploitations agricoles, Travaux statistiques du Secrétariat des paysans suisses.

politique agraire que sont le maintien d'une forte population agricole et la sauvegarde de l'intérêt général (rationalisation)²⁵⁶, du fait que l'agriculture est considérée à la fois comme groupe de peuplement et branche de production. Dans l'interprétation des chiffres du tableau 27, ces observations font conclure à l'affaiblissement graduel du frein que la politique agraire peut mettre au déclin de ce secteur.

Pendant la dépression des années 1930, la baisse des prix agricoles est plus accentuée que celle des frais de production. Aussi, durant la guerre déjà, les représentants de l'agriculture demandent l'assurance d'une protection dès la fin des hostilités. Celle-ci est d'abord envisagée comme devant être principalement douanière (article 23 LA), la garantie d'un prix rémunérateur n'en étant que le corollaire. L'article 29 LA pose néanmoins ce second impératif de manière indépendante. Sa réalisation est devenue aujourd'hui l'objectif central des revendications paysannes²⁵⁷. Ce prix doit assurer une parité entre revenus d'agriculteurs et salaires d'ouvriers qualifiés des régions rurales et mi-urbaines, ainsi qu'entre salaires d'ouvriers agricoles et d'ouvriers non qualifiés des mêmes régions. Le rapport entre prix agricoles et frais de production (salaires compris) s'est détérioré pendant les années 1930 et à nouveau à partir de 1949. Mais le contexte dans lequel se situe cette évolution n'est pas le même pour les deux périodes. Pendant la crise, ce sont les prix agricoles qui ont baissé le plus rapidement, sans augmentation notable du rendement en nature, d'où demande d'une intervention sur ces prix. Depuis la guerre, les frais de production ont crû plus rapidement que les prix. Mais l'évolution du rapport entre rendement brut et frais de production, évalués par ha, montre que l'effet de cette tendance défavorable a été largement atténué et même compensé, pour l'ensemble des années 1950, par l'intensification de la production. La question qui se pose est donc de savoir si l'augmentation du rendement brut, calculée par tête ou par ha, s'est accompagnée d'une hausse parallèle de la rentabilité (rémunération du travail indépendant et du capital propre) et si celle-ci a été suffisante pour maintenir une parité entre revenus agricoles et non agricoles. Les statistiques du Secrétariat des paysans suisses, établies à des fins politiques, comportent, nous l'avons vu, une surévaluation des coûts. On peut

néanmoins admettre une tendance à l'emploi plus intensif de facteurs ordinaires (ou courants) de la production, du fait en particulier de la mécanisation et de l'usage d'engrais et de produits antiparasitaires.²⁵⁸ Pour certains de ces intrants, la hausse des prix est restée modérée, mais l'utilisation par unité de production s'est accrue. Le coût de la main-d'œuvre et des investissements a suivi la même évolution que dans les autres branches. Dans l'ensemble, il y a donc un certain gonflement des frais courants de production dans le prix de revient unitaire. Ceci a pour effet que les variations des prix agricoles ont une répercussion plus grande sur le revenu des exploitants. Si ce revenu équivaut à 40% du rendement brut, une hausse des prix de 10%, avec un même rendement en nature, entraîne une augmentation du revenu de 25%. Si ce revenu correspond à 20% seulement du rendement brut, la même augmentation des prix fait progresser le revenu de 50%. Une politique agraire agissant sur les prix a donc des effets toujours plus sensibles. Pour plusieurs raisons, on peut cependant admettre que ces effets restent insuffisants pour compenser l'incitation à la mobilité qu'est une situation favorable de l'emploi dans les branches non agricoles. La possibilité d'une garantie des prix aux producteurs est progressivement limitée si un rapprochement intervient entre le volume de la production indigène et celui de la consommation. Pour l'ensemble des produits alimentaires, la production satisfait aujourd'hui une part plus grande de la demande qu'en 1911²⁵⁹. L'écoulement de certains produits, notamment laitiers, s'avère toujours plus difficile, alors que l'exportation n'est possible que si elle est subventionnée. Une augmentation des prix par voie d'autorité revêt également un caractère inflationniste et se heurte à une opposition des consommateurs²⁶⁰. Les milieux paysans étant opposés à une politique de subventionnement direct, la réalisation de la parité entre revenus agricoles et non agricoles doit donc être recherchée toujours plus dans l'application de mesures techniques, principalement structurelles, qui améliorent la productivité de l'agriculture. Ici apparaît la contradiction déjà mentionnée qui existe entre cette rationalisation et le maintien d'une paysannerie forte, du moins si l'on entend par là une population paysanne numériquement importante. Cette contradiction

est d'autant plus réelle que la majorité des entreprises ont une superficie trop faible. Seule la fixation de prix différentiels semble permettre une réalisation simultanée des parités intérieure et extérieure des revenus agricoles, sans être pour autant une cause directe de mobilité. Une telle discrimination est appliquée géographiquement pour le blé et le lait au bénéfice des exploitations de montagne. Par contre, les représentants de l'agriculture, qui défendent surtout les intérêts des grands propriétaires, s'opposent à la pratique d'une même discrimination suivant la nature des entreprises ²⁶¹. Ce fait explique le malaise croissant ressenti aujourd'hui par les consommateurs.

Conclusions

Au terme de cette étude, des observations d'ordre méthodologique d'abord peuvent être formulées. La mobilité professionnelle globale, ou migrations professionnelles, résulte à la fois de la mobilité distributive des actifs, entre secteurs ou branches, et de la mobilité de participation, entre statuts d'actif et de non-actif. Les principaux facteurs qui influencent ces deux variables ont été surtout étudiés au niveau des entreprises, en ce qui concerne les mouvements de la main-d'œuvre. Ces facteurs sont socio-économiques, lorsqu'ils sont extérieurs aux individus (cadre institutionnel des marchés du travail, situation conjoncturelle de l'emploi, genre d'activité et grandeur des entreprises), ou psycho-sociologiques (niveau et mode de formation professionnelle, catégorie de main-d'œuvre, durée de l'activité professionnelle, âge, sexe, statut familial). Leur influence sur la mobilité globale apparaît lorsque la redistribution des actifs entre branches est mesurée par des taux, comparables aux taux de rotation du personnel dans les entreprises, et que la population professionnelle est départagée, lors des relevés statistiques, en catégories psycho-sociologiques. Cette description reste fragmentaire. Les critères retenus lors des recensements fédéraux de la population, principale source statistique, ne permettent qu'un nombre restreint de distinctions (nationalité, sexe, statut socio-professionnel, âge, répartition des salariés entre employés et ouvriers, charges familiales, exercice d'occupations accessoires). En outre, ces données ne comportent pas de répartition simultanée des actifs suivant

l'ensemble des critères retenus. Or, les influences distinctes des facteurs psycho-sociologiques de la mobilité sont trop dissemblables pour être saisies résiduellement, par le calcul de corrélations et de régressions partielles. Seules des comparaisons limitées sont donc possibles, entre taux de mobilité professionnelle globale calculés en distinguant successivement la nationalité et le sexe, la nationalité et le statut socio-professionnel (indépendants, aides familiaux, salariés), la nationalité et le statut d'employé ou d'ouvrier, l'âge et le sexe, la nationalité et l'importance des charges familiales, le sexe et l'exercice éventuel d'une occupation accessoire. Ces comparaisons font néanmoins apparaître les principales inégalités existant, du point de vue de l'intensité et de l'orientation des migrations professionnelles, entre les catégories psycho-sociologiques dégagées des statistiques générales. La démarche reste aussi partielle en ce qui concerne les rapports entre facteurs socio-économiques et mobilité globale. L'influence de l'action syndicale est peu apparente lorsqu'elle est assimilée, à long terme, au développement des conventions collectives ou à l'effectif de la main-d'œuvre syndiquée. Cette influence est en partie indirecte puisque les syndicats participent à l'élaboration de la politique d'immigration de travailleurs étrangers. Or, les variations de l'offre de travail, globale et dans chaque catégorie psycho-sociologique, sont un facteur important de la redistribution professionnelle. L'action syndicale est enfin un facteur d'uniformisation des conditions de travail. Comme pour les mouvements de la main-d'œuvre, la situation conjoncturelle de l'emploi exerce cependant l'effet le plus apparent sur la mobilité globale. En ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère, la redistribution entre branches résulte surtout de l'orientation et de l'importance de l'immigration. En outre, la demande de travail peut être structurelle, et non seulement conjoncturelle, lorsqu'elle résulte de la mobilité même des travailleurs nationaux.

Il est difficile d'identifier une relation précise entre mobilité professionnelle et disparité interindustrielle des rémunérations. Des taux annuels de mobilité globale ne peuvent être calculés que pour les travailleurs étrangers. Pour l'ensemble de la main-d'œuvre, une comparaison n'est possible que si l'on assimile l'évolution de cette mobilité

à celle du niveau de l'emploi. Mais la corrélation entre ces deux variables; bien qu'élevée, n'est pas parfaite. Les emplois sont également peu comparables, même si leur dénomination est identique. L'influence des multiples facteurs d'hétérogénéité personnels, de la qualification et du milieu de travail n'est que partiellement écartée lorsque l'on mesure, comme au chapitre VI, la disparité interindustrielle des salaires à l'intérieur de diverses catégories de main-d'œuvre. L'effet d'une telle disparité apparaît aussi inégal suivant que les migrations professionnelles s'accompagnent ou non de déplacements spatiaux. Il faut enfin relever que la mobilité des travailleurs étrangers à l'intérieur de l'économie est réglementée et l'immigration orientée suivant la demande de main-d'œuvre. Une disparité interindustrielle des salaires est donc sans effet. Dans les branches où l'emploi d'étrangers est surtout structurel, la fixation d'un plafond à l'immigration est envisagée défavorablement. En effet, cette restriction ne peut se concevoir, sinon à court terme, sans une libéralisation progressive de la mobilité professionnelle intérieure des étrangers. Mais l'absence de corrélation entre mobilité globale et disparité interindustrielle des salaires peut être aussi attribuée à l'action simultanée et souvent contraire des facteurs socio-économiques, des facteurs psycho-sociologiques et des incitations pécuniaires de cette mobilité. Le modèle géométrique proposé pour représenter cette action reste une hypothèse que des recherches statistiques doivent pouvoir préciser et confirmer.

Le rapport existant entre mobilité et situation conjoncturelle de l'emploi fait admettre l'influence prépondérante de ce facteur. Pour réaliser une transformation donnée de la structure professionnelle, une politique appropriée de l'emploi semble plus efficace qu'une intervention sur les revenus. La diminution de la population agricole, qui est une composante importante de la mobilité globale à long terme dans plusieurs pays industrialisés, n'est que partiellement et irrégulièrement atténuée par la politique agraire de revenus. Lorsque celle-ci emprunte la voie d'une protection douanière et d'une fixation autoritaire des prix, son application finit par rencontrer des résistances parmi les catégories les moins favorisées de la population. Elle devient irréalisable dès que l'offre et la demande intérieures s'équilibrent, c'est-à-dire

qu'elle contredit les mécanismes de l'économie de marché. Le fait que certains milieux agricoles parlent de « salaire du paysan » pour ce qui reste économiquement un profit, avec les risques que cela implique, témoigne par ailleurs d'une certaine confusion.

Du point de vue de la théorie économique, la ténuité du rapport entre mobilité professionnelle et disparité interindustrielle des revenus est la marque d'un déséquilibre structurel au niveau des facteurs de la production ²⁶². Des auteurs y trouvent un argument protectionniste, qui confirme la théorie formulée en 1929 déjà par M. Manoflesco ²⁶³. Pour l'économiste roumain, le critère de l'allocation des ressources doit être la productivité comparée du travail dans les diverses activités à l'intérieur d'un même pays. Aussi longtemps que la supériorité interne de l'industrie est plus grande que la supériorité externe de l'agriculture, un pays agricole trouve avantage à protéger son industrie naissante, même si elle n'est pas compétitive à l'extérieur. Dans les pays industrialisés, ce sont au contraire l'agriculture et un certain nombre de branches industrielles, produisant notamment des biens de consommation durables, qui bénéficient d'une protection douanière. Une libéralisation des échanges extérieurs doit accentuer la disparité interindustrielle des revenus. Etant donné la confusion du rapport entre incitations pécuniaires et migrations professionnelles, du moins à court terme, une telle libéralisation peut ne pas être accompagnée d'une réorientation de la population professionnelle vers les branches d'activités les plus compétitives. L'abaissement des marges de protection douanière peut être alors préjudiciable. Il en est ainsi lorsque l'augmentation du revenu réel qui en résulte pour l'ensemble de l'économie reste inférieure à la baisse des revenus dans les branches non compétitives. En fait, une telle situation ne peut exister que lorsque l'influence des facteurs socio-économiques de la mobilité est limitative. Dans le cas contraire, des migrations professionnelles n'opèrent, du moins à long terme, qu'une redistribution des revenus sous forme de transferts (subventions) et répondant à des motifs politiques ne peut que freiner. Du point de vue purement économique, cette politique de revenus est irrationnelle puisque c'est précisément en périodes de plein emploi que la reconversion des branches non compétitives est possible.

Dans les pays retardés, les limites à la mobilité sont également d'ordre technologique, du fait de la rareté du capital. Les particularités des économies dualistes forment un domaine d'investigation bien précis ²⁶⁴.

Notes

¹ A. PIATIER : *Statistique et Observation économique*, Coll. Thémis, PUF, Paris, 1961, T. II, pp. 478 ss.

² K. E. DUBLER : *Ursachen, Auswirkungen und Reduktion des Personalwechsels im Betrieb*, Meyer's Söhne AG, Wohlen, 1955, pp. 49-69.

³ R. FAKIOLAS : « Problems of labour mobility in the USSR », *Soviet Studies*, XIV, 1962, N° 1, pp. 16-40.

⁴ Ph. MADINIER : « La Mobilité du travail aux Etats-Unis et en France », *Revue économique*, X, 1959, N° 4, pp. 549-574.

⁵ A. SAUVY : *Théorie générale de la population*, T. II, *Biologie sociale*, PUF, Paris, 1954, chap. XVI. « Par migration professionnelle, nous entendons non seulement les changements de professions qui surviennent au cours de la vie d'un adulte, mais les modifications qui altèrent la composition de la population active, par entrées (jeunes immigrants) et sorties (retraites, décès, émigrants). » (Citation p. 265.)

⁶ Les termes de « population professionnelle » sont plus explicites que ceux de « population active », indiquant mieux qu'il s'agit d'une structure et non seulement d'un nombre global. Voir A. SAUVY, *op. cit.*, p. 266, note 1.

⁷ Par « capacité d'emploi », il faut entendre le « nombre des postes de travail... effectivement pourvus au cours d'une période ». Voir F. SELLIER et A. TIANO : *Economie du travail*, Coll. Thémis, PUF, Paris, 1962, p. 61.

⁸ F. SELLIER et A. TIANO : *op. cit.*, p. 6.

⁹ J. MARCHAL et J. LECAILLON : *La Répartition du revenu national*, M.-Th. Génin, Paris, 1958, T. I, pp. 30 ss.

¹⁰ P. H. DOUGLAS : *The Theory of Wages*, The Macmillan Co., New York, 1934, pp. 229 ss. ; J. DUNAND : *The Labor Force in the United States, 1890 to 1960*, Social science research council, New York, 1948, pp. 84 ss. ; J. A. FIELD : « The Malthusian Controversy in England », in *Essays on Population and Other Papers*, R. Fisher Hohman, The University of Chicago Press, Chicago, 1931, pp. 1-86 ; R. A. LESTER : *Economics of Labor*, The Macmillan Co., New York, 1947, chap. V.

¹¹ P. H. DOUGLAS : *op. cit.*, p. 248.

¹² N. W. SENIOR : *Political Economy*, J. J. Griffin & Co., London, 1850, pp. 154 ss. ; J. S. MILL : *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy*, Longmans, Green & Co., London, 1920, chap. XI-XIV ; J. E. CAIRNES : *Some Leading Principles of Political Economy Newly Expounded*, Macmillan & Co., London, 1874, deuxième partie.

¹³ P. F. VERHULST : « Notice sur la loi que la population suit dans son accroissement », *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, T. XVIII, 1845, pp. 1-38 ; « Deuxième mémoire sur la loi d'accroissement de la population », *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, T. XX, 1847, pp. 1-32.

¹⁴ S. WEBB : « The Rate of Interest and the Laws of Distribution », *Quarterly Journal of Economics*, II, 1888, pp. 188-208 et 469-472.

¹⁵ L. ROBBINS : « The Economic Effects of Variations of the Hours of Labor », *Economic Journal*, XXXIX, 1929, pp. 25-40 ; D. H. ROBERTSON : « Economic Incentives », *Economica*, I, 1921, pp. 230-245.

¹⁶ F. S. SIMIAND : *Le Salaire des ouvriers des mines de charbon en France ; contribution à la théorie économique du salaire*, E. Cornély & C^{ie}, Paris, 1907, pp. 243 ss.

¹⁷ F. H. KNIGHT : *Risk, Uncertainty and Profit*, Houghton Mifflin Co., Boston & New York, 1921, pp. 117 ss. ; A. C. PIGOU : *The Economics of Welfare*, Macmillan & Co., London, 1932, pp. 593 ss. ; voir également L. ROBBINS : « On the Elasticity of Demand for Income in Terms of Effort », *Economica*, X, 1930, pp. 123-129 et *op. cit.*, *Economic Journal*, XXXIX, 1929, pp. 25 ss.

¹⁸ J. H. von THÜNEN : *Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie*, G. Fischer, Jena, 1930, pp. 570 ss.

¹⁹ J. R. HICKS : *The Theory of Wages*, Macmillan & Co., London, 1932, pp. 117-120 ; J. ROBINSON : *The Economics of Imperfect Competition*, Macmillan & Co., London, 1933, pp. 256 ss. et pp. 330 ss.

²⁰ Cette courbe représente le volume optimum, à des termes de l'échange différents, des exportations et importations d'un pays.

²¹ F. SELIER et A. TIANO : *op. cit.*, p. 321.

²² Pour un exposé détaillé, voir J. MARCHAL et J. LECAILLON : *op. cit.*, p. 33 ; F. SELIER et A. TIANO : *op. cit.*, p. 326 ; P. MAURICE : *Les Théories modernes de l'exploitation du travail. Essai d'analyse critique*, Dalloz, Paris, 1960, pp. 244 ss.

²³ J. MARCHAL et J. LECAILLON : *op. cit.*, p. 22.

²⁴ J. MARCHAL : « Contribution à une théorie moderne de la répartition », *Revue économique*, I, 1950, N° 2, pp. 242-246 ; P. BAUCHET : « Evolution des salaires réels et structure économique », *Revue économique*, III, 1952, N° 2, pp. 297-337.

²⁵ E. THEILHAC : « Essai d'une théorie des théories du salaire », *Droit social*, 13, 1950, N° 11, pp. 362-369.

²⁶ P. A. SAMUELSON : *Economics, an Introductory Analysis*, McGraw Hill, New York, 1948, pp. 528 ss.

²⁷ A. PIETTRE : *Pensée économique et théories contemporaines*, Précis Dalloz, Paris, 1959, pp. 417 ss.

²⁸ J. MARCHAL et J. LECAILLON : *op. cit.*, p. 34.

²⁹ Cl. D. LONG : *The Labor Force Under Changing Income and Employment*, NBER, Princeton University Press, Princeton, 1958, p. 3.

³⁰ P. L. REYNAUD : « Psychologie économique », in *Dictionnaire des sciences économiques* (publié sous la direction de J. Romeuf), PUF, Paris, 1958, T. II, pp. 948-951.

³¹ P. L. REYNAUD : *La Psychologie économique*, Coll. Bilans, M. Rivière & C^o, Paris, 1954, pp. 118 ss.

³² M. ERARD : « Sociologie et psychologie », *Revue suisse de psychologie*, XXI, 1962, N^o 1, pp. 37-47.

³³ G. GURVITCH : *Traité de sociologie* (publié sous la direction de G. Gurvitch), T. I, PUF, Paris, 1958, chap. 1, 2 et 3, deuxième section.

³⁴ G. GURVITCH : *op. cit.*, p. 172.

³⁵ M. ERARD : *op. cit.*, pp. 40-42.

³⁶ G. GURVITCH : *op. cit.*, pp. 190-191 ; M. ERARD : *op. cit.*, pp. 44-45.

³⁷ J. LHOMME : « Sociologie des systèmes, régimes et structures économiques » in G. GURVITCH : *Traité de sociologie*, T. 1, pp. 383-418 ; voir également chap. 4, section 1^e ci-après.

³⁸ « Les Mouvements de main-d'œuvre », *Revue internationale du travail*, LXXXI, 1960, N^o 6, pp. 569-583 ; définition p. 569.

³⁹ H. GOLDSTEIN : « Research Design for Studies of the Mobility of Workers in Critical Occupations », *The American Statistician*, 7, 1963, N^o 1, pp. 4-6 et 8.

⁴⁰ Une énumération par pays des statistiques des mouvements de la main-d'œuvre est donnée dans l'article cité de la *Revue internationale du travail*, pp. 580-583.

⁴¹ Ministère français du travail : *Statistiques du travail et de la sécurité sociale*.

⁴² Ministère français des finances : *Statistiques et études financières* ; INSEE : *Etudes statistiques*.

⁴³ Ministry of labour and national service : *Ministry of Labour Gazette*. Chaque numéro contient des notes explicatives sur l'enquête.

⁴⁴ US Department of labor, Bureau of labor statistics : *Employment and Earnings* et *Monthly Labor Review*. Le *Monthly Report on the Labor Force*, publié par le Bureau du recensement, donne mensuellement l'effectif et la répartition de la population salariée (y compris les chômeurs) suivant le sexe et l'âge.

⁴⁵ Les indices de renouvellement du personnel construits sur cette base sont nombreux. Voir K. E. DUBLER : *op. cit.*, pp. 73-79.

⁴⁶ US Department of labor, Bureau of labor statistics : *Techniques of Preparing Major BLS Statistical Series*, Bulletin N^o 1168, US Govern. print. office, Washington, 1954 ; la traduction française ci-dessus est reprise de l'article mentionné de la *Revue internationale du travail*, pp. 572 ss.

⁴⁷ Ph. MADINIER : *op. cit.*, p. 552.

⁴⁸ Diverses classifications sont proposées. Celle qui est exposée dans ce chapitre est reprise, avec un contenu différent pour certaines rubriques, de G. J. LULOFFS : *De*

amerikaanse arbeidsmarkt, J. A. Boom en Zoom, Uitgevers Te Meppel, 1960, troisième partie.

⁴⁹ Le New Deal est à l'origine de l'intérêt porté à la mobilité. En 1943, un « Labor market research committee » est institué au sein du « Social science research council ». C'est sous l'impulsion de ce comité qu'un grand nombre de recherches ont été entreprises.

⁵⁰ H. S. PARNES : « Research on Labor Mobility : an Appraisal of Research Findings in the U. S. », *Social science research council, Bulletin* 65, New York, 1954.

⁵¹ G. L. PALMER : « Interpreting Patterns of Labor Mobility », in E. BAKKE and others : *Labor mobility and economic opportunity*, The Technology Press of MIT and J. Wiley & Sons Inc., New York, 1954, pp. 47-67, notamment p. 66.

⁵² C. KERR : « The Balkanisation of Labor Markets », in E. BAKKE and others : *op. cit.*, pp. 92-110.

⁵³ L. G. REYNOLDS : *The Structure of Labor Markets ; Wages and Labor Mobility in Theory and Practice*, Harper, New York, 1951, pp. 55, 148, 255 ; L. G. REYNOLDS et J. SHISTER : *Job Horizons, a Study of Job Satisfaction and Labor Mobility*, Harper, New York, 1949, pp. 47 ss. ; G. L. PALMER, *op. cit.*, p. 65. Les premiers auteurs attribuent une mobilité inférieure aux travailleurs syndiqués en raison de la composition de ces derniers (âge ; durée de l'activité).

⁵⁴ C. KERR : *op. cit.*, p. 104 ; G. J. LULOFS : *op. cit.*, pp. 61-88.

⁵⁵ F. SELIER et A. TIANO : *op. cit.*, pp. 497 ss.

⁵⁶ De telles discriminations peuvent également porter sur le mode de perception des cotisations syndicales. Il en est ainsi du système du *check off*, qui comporte la retenue de ces cotisations lors de la paie, et dont les centrales peuvent ne pas toutes bénéficier.

⁵⁷ Aux Etats-Unis, les droits d'admission, de vote et d'éligibilité sont parfois contestés aux travailleurs de couleur.

⁵⁸ R. FAKIOLAS : *op. cit.* ; « Quelques aspects de la politique des salaires dans les économies planifiées de l'Europe orientale », *Revue internationale du travail*, LXXIV, 1959, N° 1, pp. 1-26.

⁵⁹ Voir chapitre VI ci-après ; dans les démocraties populaires, les syndicats sont des organisations de doléance.

⁶⁰ L. G. REYNOLDS et J. SHISTER : *op. cit.*, pp. 47-49. Mobilité et connaissance du marché ne vont pas nécessairement de pair. Ainsi, la mobilité des employés apparaît inférieure à celle des ouvriers.

⁶¹ G. L. PALMER : *op. cit.*, p. 62, conclut inversement.

⁶² L. G. REYNOLDS et J. SHISTER : *op. cit.*, chapitre VI.

⁶³ G. L. PALMER : *op. cit.*, p. 63.

⁶⁴ Ch. A. MYERS et G. P. SCHULTZ : *The Dynamics of Labor Market ; a Study of the Impact of Employment Changes on Labor Mobility, Job Satisfaction, and Company and Union Policies*, Prentice-Hall, New York, 1951, pp. 77 ss.

⁶⁵ Le fait que plusieurs firmes semblables se trouvent souvent dans un voisinage immédiat favorise la mobilité.

⁶⁶ Ch. A. MYERS et G. P. SCHULTZ : *op. cit.*, p. 76.

⁶⁷ Gl. L. PALMER : *op. cit.*, p. 47, bibliographie.

⁶⁸ US Department of commerce, Bureau of the census : « Job Mobility of Workers in 1955 », *Current population reports*, Series P-50, N° 70 ; analysé par R. L. STEIN : « Unemployment and Job Mobility », *Monthly Labor Review*, 83, 1960, N° 4, pp. 350-358.

⁶⁹ R. L. STEIN : *op. cit.*

⁷⁰ A. GREYSTOKE : « Labor Turnover Surveys », *Labor management*, Journal of the Institute of labour management, 34, septembre 1952, repris par K. E. DUBLER : *op. cit.*, p. 22, tableau 2.

⁷¹ Les entreprises pilotes, à partir desquelles se développent des réseaux d'imitation, sont souvent de grandes firmes. Correction faite des différences géographiques (zones d'abattement du SMIG) et de branches, F. Sellier et A. Tiano obtiennent les indices suivants, d'après les données de l'enquête annuelle du Ministère français du travail sur les gains horaires :

<i>Dimension des entreprises</i>	<i>Indice brut des salaires</i>	<i>Indice des salaires après double correction</i>
10- 19 salariés	99	95
20- 49 »	99	96
50- 99 »	100	98,5
100-199 »	100	100
200-499 »	109	103,5
500-999 »	115	105
1000 salariés et plus	127	négligé

Base : salaire moyen dans les entreprises de 100 à 199 salariés. Sources : F. SELLIER et A. TIANO : *op. cit.*, pp. 242 ss.

⁷² Si ces pratiques sont devenues moins fréquentes en Europe depuis la dernière guerre, elles se sont au contraire intensifiées aux Etats-Unis. Voir Ph. MADINIER : *op. cit.*, pp. 559 ss.

⁷³ S. MOSCOVICI : « La Résistance à la mobilité géographique dans les expériences de reconversion », *Sociologie du travail*, 1, 1959, N° 1, pp. 24-36, en particulier tableau III, p. 27.

⁷⁴ H. S. PARNES : *op. cit.*, pp. 109 ss. En France, le dépouillement des bulletins « 1024 » ne fait pas la distinction du sexe.

⁷⁵ Ph. MADINIER : *op. cit.*, p. 555.

⁷⁶ Le mode d'occupation du logement, par exemple, exerce un effet direct sur la mobilité. Les propriétaires sont moins mobiles, même à l'intérieur d'un marché du travail local. Il en est de même de l'exercice d'une activité accessoire, par les personnes déjà principalement actives ou par celles qui sont à leur charge.

⁷⁷ Sans pouvoir rapporter une bibliographie par trop considérable, mentionnons néanmoins les études de L. W. Warner sur Yankee City (Newbury Port), de Ch. Bettelheim et de S. Frère sur Auxerre, de L. Bernot et R. Blancard sur Nouville, et de S. Moscovici sur la Haute-Vallée de l'Aude. En France, les Bulletins régionaux de

statistiques ainsi que plusieurs mémoires de stage de l'Ecole nationale d'administration contiennent des études analogues.

⁷⁸ Schweizerische Vereinigung für Innenkolonisation und industrielle Landwirtschaft, Schriften.

⁷⁹ A. TOURAINE : « Les Ouvriers d'origine agricole », *Sociologie du travail*, 2, 1960, N° 3, pp. 230-245.

⁸⁰ Une migration est provoquée « lorsqu'elle est décidée sous l'influence d'une action exercée à cette fin ». Voir : *Migrations provoquées et problèmes sociaux de mobilité ouvrière*, Etude exécutée pour la CEEA, Travaux de l'Institut de sociologie de la Faculté de droit de Liège, V, Liège, 1956, p. 2 ; voir également A. GIRARD : « Démographie sociale », in G. GURVITCH : *Traité de sociologie*, T. II, pp. 275-292, en particulier pp. 286 ss.

⁸¹ La mobilité est résidentielle lorsque les déplacements sont effectués pour une période supérieure à un an. C'est le critère retenu par les Nations-Unies pour séparer les migrations permanentes et temporaires. Voir : *Statistiques de migrations internationales*, Etude exécutée pour la CEEA, N° 20, New York, 1953, p. 19. En ce qui concerne les migrations alternantes, des études sur la région parisienne ont été réalisées par l'INSEE sous l'égide du Commissariat au plan et du Comité national pour un aménagement des temps de travail et des temps de loisir (CNAT). Voir : J. HALLAIRE : « Migrations alternantes des travailleurs dans l'agglomération parisienne », *Revue de l'Action populaire*, 1962, N° 155 (février), pp. 199-212.

⁸² Dans un cadre plus vaste, l'évolution est inverse. Voir : P. RENOUVIN : « Démographie et relations internationales », *Population*, 15, 1960, N° 4, pp. 625-654.

⁸³ *Les Migrations internationales 1945-1957*, Bureau international du travail, Genève, 1959, deuxième partie, notamment pp. 153 ss. et pp. 341 ss. Une abondante bibliographie est donnée aux pages 295 à 298.

⁸⁴ Les employeurs et les syndicats ont des attitudes divergentes face à l'immigration d'une main-d'œuvre étrangère. Les premiers lui sont favorables puisque cette immigration accroît l'offre de travail et réduit la surenchère dans la demande. Les seconds lui sont en général opposés. Voir chapitre VI ci-après. L'existence du plein-emploi ne peut pas être toujours un préalable à l'immigration. Dans certaines branches, l'excédent de la demande de travail est dû à un manque de mobilité professionnelle des nationaux ou encore à la répugnance de ces derniers à se diriger vers les activités déficitaires. Il en est souvent ainsi de l'agriculture et des mines.

⁸⁵ *Les Migrations internationales 1945-1957*, pp. 276 ss.

⁸⁶ Des accords bilatéraux de migration et de recrutement remplacent aujourd'hui l'ancienne procédure de sélection par le canal des représentations diplomatiques et consulaires.

⁸⁷ En France et en Belgique, l'instabilité de la main-d'œuvre étrangère a été encore accentuée par des fluctuations conjoncturelles plus prononcées de l'emploi.

⁸⁸ La fin de ce paragraphe est essentiellement inspirée des études suivantes : X. LANNES : « Les Migrations de travailleurs entre les pays du Marché commun », *Population*, 17, 1962, N° 1, pp. 29-50 ; G. W. MACOTTA : « Les Organisations multilatérales européennes compétentes en matière de circulation de la main-d'œuvre »,

Migrations (CIME), II, 1962, N° 1, pp. 1-10 ; G. PARENTI : « La Libre Circulation des travailleurs dans le cadre du Traité de Rome », *Economie contemporaine*, 19, Nouvelle série, 1960, N° 157, pp. 20-25 et *Economia internazionale*, XIII, 1960, N° 1, pp. 103-132 ; J. P. PILLIARD : « La Libre Circulation des travailleurs dans les pays de la Communauté économique européenne », *Droit social*, 24, 1961, N° 9-10, pp. 476-478 ; L. LEVI SANDRI : « La Libre Circulation des travailleurs dans les pays de la Communauté économique européenne », *Bulletin de la CEE*, 4, 1961, N° 6, pp. 5-10 ; J. TESSIER : « Les premières mesures amorçant la libre circulation des travailleurs dans la Communauté économique européenne », *Revue du Marché commun*, 1961, N° 39 (septembre), pp. 327-335 et N° 40 (octobre), pp. 368-376.

⁸⁰ La libre circulation des travailleurs a été partiellement établie au sein du Benelux, dans lequel les ressortissants des pays membres bénéficient d'un régime de faveur. Les Etats scandinaves ont également instauré, en 1954, un marché commun du travail. Il se traduit essentiellement par des migrations vers la Suède. Des efforts ont enfin été entrepris dans le cadre du Conseil de l'Europe. En 1955, un représentant spécial pour les réfugiés nationaux et les excédents de population est désigné. La création, en 1956, d'un Fonds de réétablissement a permis l'octroi de prêts pour la création de centres de formation professionnelle. Les principes de politique sociale dont les gouvernements des Etats membres doivent s'inspirer sont affirmés le 18 octobre 1961 à Turin par la signature de la Charte sociale européenne, conçue comme le pendant, dans le domaine social, de la Convention européenne des droits de l'homme.

⁸⁰ Adopté le 16 août 1961 par le Conseil de la CEE. Voir : *Journal officiel des communautés*, 4, 1961, N° 57 (26 août). A la même date a été approuvée une « directive sur les procédures et pratiques administratives relatives à l'introduction, l'emploi et le séjour des travailleurs et des membres de leurs familles d'un Etat membre dans les autres Etats de la Communauté ». Il s'agit d'une réglementation qui n'est valable que pour la première étape. La période transitoire doit prendre fin en 1970. Voir également les ordonnances sur la libre prestation des services et la suppression des restrictions à la liberté d'établissement, publiées dans le *Journal officiel des communautés* du 15 janvier 1962.

⁸¹ Il faut qu'aucun candidat ne soit trouvé par l'employeur dans le pays même en l'espace de trois semaines (article premier).

⁸² Après un an d'emploi régulier, ceux-ci ont droit au renouvellement de l'autorisation de travailler dans la même profession ; après trois ans, ils ont le droit d'exercer une autre profession salariée pour laquelle ils sont qualifiés ; après quatre ans, ils peuvent exercer toute profession salariée dans les mêmes conditions que les travailleurs nationaux.

⁸³ La famille est un facteur d'intégration décisif. Voir : « Aspects internationaux de la migration familiale », *Revue internationale du travail*, LXXXIII, 1961, N° 1, pp. 73-96.

⁸⁴ S. MOSCOVICI : « La Résistance à la mobilité géographique dans les expériences de reconversion », *op. cit.*, p. 25.

⁸⁵ S. MOSCOVICI : « Reconversion industrielle et changements sociaux. Un exemple : la chapellerie dans l'Aude », *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, 112, A. Colin, Paris, 1961, en particulier chapitre 12, pp. 255 ss.

⁹⁶ Cette étude, ainsi que le compte-rendu d'enquêtes menées par le Bureau international du travail auprès des organisations internationales et nationales de travailleurs, sont l'objet du rapport suivant : « Obstacles à la mobilité des travailleurs et problèmes sociaux de réadaptation » (préface de P. Finet), *Etudes et documents* (CECA), réf. 1809/2/56/1. Voir également : même titre, *Revue internationale du travail*, LXXXVI, 1957, N° 1, pp. 81-94. Des cinq rapports réunis (allemand, belge, français, italien, néerlandais), deux seulement ont été publiés : le second (cité) et le troisième (A. GIRARD : « Développement économique et Mobilité des travailleurs. L'individu, la profession, la région », Editions de l'INED, Paris, 1956).

⁹⁷ S. MOSCOVICI : « La Résistance à la mobilité géographique dans les expériences de reconversion », *op. cit.*, p. 31.

⁹⁸ A. GIRARD et Ph. CORNUAU : « Les Attitudes des mineurs. Languedoc, Roussillon », *Economie et population*, INED, *Travaux et documents*, N° 30, PUF, Paris, 1957 ; voir également le *Bulletin du CERP*, 1957, N° 4, étude de F. Lantier et P. Pin.

⁹⁹ M. DESPAX : « Stabilité de l'emploi et mobilité de la main-d'œuvre » *Recueil Dalloz de doctrine, de jurisprudence et de législation*, 1960, N° 37, pp. 229-236.

¹⁰⁰ La mobilité nette hors du secteur primaire est cependant presque identique à l'effectif des migrations touchant ce secteur. Voir : R. GIROD : « Mobilité sociale en Suisse : changements de milieu d'une génération à l'autre », *Revue de l'Institut de sociologie*, 1957, N° 1, pp. 19-32, en particulier les tableaux A, p. 27, et C, p. 29 ; L. M. GOREUX : « Les Migrations agricoles en France depuis un siècle et leur relation avec certains facteurs économiques », *Etudes et Conjoncture*, 11, 1956, N° 4, pp. 327-376, notamment p. 329.

¹⁰¹ A. SAUVY : « Développement économique et Répartition professionnelle de la population », *Revue d'économie politique*, 66, 1956, N° 2, pp. 372-420 ; citation p. 385.

¹⁰² La variation des temps de travail est un élément principal de l'élasticité à court terme de l'offre de travail. Dans les périodes de haute conjoncture, l'exercice d'heures supplémentaires est caractéristique. A long terme, il y a une tendance à l'abaissement des temps de travail, cependant malaisée à chiffrer puisqu'il n'y a pas identité entre durées effective et légale. Cette réduction correspond en outre souvent à une intensification des activités.

¹⁰³ F. KNESCHAUREK : *Les Problèmes de croissance économique*, Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, 1962. Cet ouvrage résume plusieurs publications antérieures, notamment dans la *Revue suisse pour l'organisation industrielle* (25, 1956, N° 2, pp. 43-44 ; N° 10, pp. 365-376 ; N° 12, pp. 451-460). D'après le professeur Kneschaurek, l'évolution de l'offre globale de travail peut être envisagée aujourd'hui en termes d'inflation et de déflation plutôt que de plein et de sous-emploi.

¹⁰⁴ « La Population active dans le monde. Aspects démographiques », *Revue internationale du travail*, LXXXIII, 1956, N° 2, pp. 169-195, en particulier pp. 172 ss.

¹⁰⁵ F. SELLIER et A. TIANO : *op. cit.*, pp. 27 ss. et bibliographie citée (J. Fourastié).

¹⁰⁶ En mai 1961, la revue *Esprit* a consacré un numéro spécial à « La Femme au travail ».

¹⁰⁷ Une comparaison dans l'espace est plus délicate. Les recensements qui ont été réalisés dans la plupart des pays depuis la guerre ont néanmoins servi à des confrontations.

Voir en particulier : J. BOURGEOIS-PICHAU : « Les Perspectives d'évolution de la population européenne », *Population*, 8, 1953, N° 3, pp. 419-464 ; « Quelques aspects de l'évolution des populations actives dans les pays d'Europe occidentale », *Etudes et Conjoncture*, 9, 1954, N° 11, pp. 971-1012 ; « La Population active dans le monde. Aspects démographiques », *Revue internationale du travail, loc. cit.* ; J. FOURASTIÉ : *Migrations professionnelles. Données statistiques sur leur évolution en divers pays de 1900 à 1955* (ouvrage réalisé sous la direction de J. F.), INED, cahier N° 31, PUF, Paris, 1957.

¹⁰⁸ Ph. H. HAUSER : « Mobility in Labor Force Participation », in E. BAKKE and others, *op. cit.*, pp. 8-46.

¹⁰⁹ Cl. D. LONG : *op. cit.*, p. 138, tableau 26 ; Gl. L. PALMER et A. RATNER : *Industrial and Occupational Trends in National Employment, 1910-1948*, University of Pennsylvania, Industrial research department, Philadelphia, 1949.

¹¹⁰ Une corrélation précise, négative, existe par contre entre le taux d'activité des femmes mariées et le niveau du revenu du mari. Pour la Suisse, voir l'enquête de M. ERARD : *Mütterarbeit, Meier & Cie, Schaffhouse*, 1959, chap. 4 ; pour les Etats-Unis, voir en particulier Cl. D. LONG : *op. cit.*, chap. V, et A. JAFFE et C. D. STEWART : *Manpower Resources and Utilization ; principles of working force analysis*, J. Wiley & Sons, New York, 1951, pp. 40 ss.

¹¹¹ En 1954, le Bureau fédéral de statistique a tenté de prévoir l'évolution de la population suisse résidente et active jusqu'en 1971 (*La Vie économique*, décembre 1954). Ces pronostics sont fondés sur l'extrapolation, suivant plusieurs variantes, des taux de natalité et de mortalité, ainsi que sur l'estimation des migrations extérieures. Ils laissent apparaître une réduction relative de la population active au cours de cette période.

¹¹² W.S. WOYTINSKY : *Additional Workers and the Volume of Unemployment in the Depression*, Social science research council, Pamphlet series N° 1, Washington, 1940, pp. 1, 17 et 26 ; *Three Aspects of Labor Dynamics*, Social science research council, Washington, 1942, part. III ; D. D. HUMPHREY : « Alleged Additional Workers in the Measurement of Unemployment », *Journal of Political Economy*, 48, 1940, pp. 412-419 ; W. S. WOYTINSKY : « A Reply to Mr. Humphrey », *Ibid.*, pp. 735-739.

¹¹³ Cl. D. LONG : *op. cit.*, chapitre X ; Ph. H. HAUSER : *op. cit.*, pp. 24 ss.

¹¹⁴ US Department of commerce, Bureau of the census : *Monthly Report on the Labor Force*.

¹¹⁵ Voir aussi chap. IV ci-après, sections 2 et 5.

¹¹⁶ R. GIROD : « Couches sociales et secteurs économiques en Suisse : 1860-1950 », *La Suisse, Annuaire national 1956*, Nouvelle Société helvétique, Bern, 1956, pp. 102-114 et « Système social et projets d'avenir des adolescents », *Revue suisse de psychologie*, XXI, 1962, N° 1, pp. 32-36.

¹¹⁷ R. GIROD : « Couches sociales et secteurs économiques en Suisse », *op. cit.*, pp. 107 ss. et « Transformation des couches sociales en Suisse », in *Actes du troisième congrès mondial de sociologie* (Amsterdam 1956), Association internationale de sociologie, Londres, 1956, T. III, pp. 81-95. Les salariés sont répartis en cinq catégories et quatre couches moyennes de la population sont définies, qui groupent à la fois des travailleurs indépendants et dépendants. La notion même d'indépendance s'est modifiée.

¹¹⁸ « La population active dans le monde. Répartition par professions et selon la situation dans la profession », *Revue internationale du travail*, LXXIV, 1956, N° 2, pp. 196-216.

¹¹⁹ Les estimations faites sur la base du recensement de 1960 ne font pas la distinction des salariés et des aides familiaux (voir *La Vie économique*, 34, 1961, N° 12).

¹²⁰ *Effectif moyen des personnes occupées par entreprise, suivant la catégorie des entreprises*

	Entreprises industrielles			Entreprises commerciales		
	de 1 à 49	de 50 à 99	de 100 et plus	de 1 à 5	de 6 à 49	de 50 et plus
1905	2,9	69,6	245,1	1,9	11,6	87,5
1929	3,9	70,1	277,2	2,0	12,3	108,4
1939	3,7	69,2	273,4	2,1	12,2	121,4
1955	4,8	69,7	294,0	1,9	12,7	120,8

Les entreprises sont classées d'après le nombre de personnes qu'elles occupent et non celui de leurs salariés.

Sources : recensements fédéraux des entreprises de 1905, 1929, 1939 et 1955.

¹²¹ Le progrès technique a déterminé trois phases dans l'évolution du machinisme : la machine universelle, la machine spécialisée, la machine automatique. Trois critères de qualification professionnelle leur correspondent : le temps d'apprentissage (ouvrier qualifié), l'habileté professionnelle (ouvrier spécialisé), la responsabilité sociale (tertiairisation). Voir F. SELIER et A. TIANO : *op. cit.*, pp. 107 ss.

¹²² J. FOURASTIÉ : *Le Grand Espoir du XX^e siècle*, PUF, Paris, 1949, pp. 42-43, note 1 ; *Machinisme et bien-être*, Editions de Minuit, Paris, 1951, première et deuxième parties ; *La Productivité*, Collection Que sais-je?, PUF, Paris, 1952, chap. III, et A. LALEUF : *Révolution à l'ouest*, PUF, Paris, 1957, pp. 26-27. La distinction des trois secteurs peut être fondée sur des critères différents. Voir : A. SAUVY : « Progrès technique et répartition professionnelle de la population », *Population*, 4, 1949, N° 1, pp. 57-76, en particulier pp. 59-66 ; *Théorie générale de la population*, T. I, *Economie et population*, PUF, Paris, 1956, pp. 115 ss., et T. II : *op. cit.*, pp. 277 ss. ; C. CLARK : *Les Conditions du progrès économique*, traduction de A. Morin-Rambert, PUF, Paris, 1960, chap. VII ; P. JACCARD : *Politique de l'emploi et de l'éducation*, Payot, Paris, 1957, chap. I et II.

¹²³ Mentionnons les études de S. Fabricant sur l'évolution comparée de la production et de l'emploi dans les activités industrielles aux Etats-Unis entre 1899 et 1953. Pour un compte rendu, voir F. SELIER et A. TIANO : *op. cit.*, pp. 87 ss.

¹²⁴ L'influence du progrès technique sur l'emploi est cependant processive lorsque celui-ci permet une diversification et le perfectionnement des produits. Voir A. SAUVY : *Théorie générale de la population*, T. II, pp. 289-290.

¹²⁵ Une production est « ergatique » lorsqu'elle comporte une participation intense du facteur travail.

¹²⁶ Les coefficients suivants, calculés par l'INSEE pour des villes françaises de province, font apparaître la faiblesse de l'élasticité de revenu de la demande des biens alimentaires (voir F. SELLIER et A. TIANO : *op. cit.*, p. 75) :

alimentation (produits ordinaires)	0,50
alimentation (produits supérieurs)	0,90
habillement	1,33
biens durables	2,11

En Suisse, toute une série de recherches ont été réalisées dès la fin du siècle passé déjà. Il faut mentionner les noms de Simler, de Schneider et de Howald (*Journal de statistique suisse*, 9, 1873, N^{os} 3 et 4 ; 10, 1874, N^o 1 ; *Journal de statistique et revue économique suisse*, 53, 1917, pp. 275-335 ; 55, 1919, pp. 7-20 ; 59, 1923, pp. 315-343 ; 60, 1924, pp. 237-251). La statistique des budgets établie par l'OFIAMT concerne les familles d'ouvriers, d'une part, d'employés et de fonctionnaires, d'autre part. Des estimations sont également faites par le Secrétariat des paysans suisses. Voir E. DURTSCHI : *Landwirtschaftliche Marktlehre*, Huber & Co. AG., Frauenfeld, 1961, chap. 2, pp. 16 ss.

¹²⁷ P. JACCARD : *op. cit.*, chap. 4 ; J. FOURASTIÉ : *La Prévision économique au service de l'entreprise et de la nation*, PUF, Paris, 1955, pp. 26 ss. ; Cl. VIMONT : *La Population active*, PUF, Paris, 1960, pp. 132-137.

¹²⁸ Une telle prévision est réalisée aux Pays-Bas ainsi que par J. W. KENDRICK aux Etats-Unis. Voir : « Long Range Economic Projections », *Studies in Income and Wealth*, NBER, Vol. 16, Princeton University Press, Princeton, 1954, p. 97. Mais J. Fourastié écrit lui-même que les facteurs déterminant l'évolution à long terme de la productivité du travail sont essentiellement culturels, donc difficilement prévisibles (« Rien n'est moins technique que les causes du progrès technique », *Révolution à l'Ouest*, p. 43).

¹²⁹ Fr. PAULHAC : *Structures et perspectives économiques du XX^e siècle. Production et répartition des biens, mécanismes élémentaires*, Vrin, Paris, 1957, p. 76 ; A. SCHWARZ : « Neue Auffassungen über die Umschichtung der Berufe », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 94, 1958, N^o 1, pp. 68-75.

¹³⁰ Dans les pays européens dont la population active ne comporte aujourd'hui qu'une faible proportion de travailleurs primaires (Belgique, Grande-Bretagne, Suisse), le déclin de ce secteur apparaît dès les premiers recensements. Ce mouvement est plus récent là où cette proportion est encore relativement élevée (Allemagne, Danemark, France, Suède). Ce déclin s'opère donc avec une certaine constance. Voir : « Quelques aspects de l'évolution des populations actives dans les pays d'Europe occidentale », *loc. cit.*, tableau 6, pp. 990-991, et graphique VII, p. 993 ; J. FOURASTIÉ : *Migrations professionnelles. Données statistiques sur leur évolution en divers pays de 1900 à 1955*, II ; voir également les études annuelles de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

¹³¹ Cl. VIMONT (*op. cit.*, p. 47) relève trois phases dans l'évolution du secteur secondaire aux Etats-Unis, en France, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas : croissance entre 1900 et 1920 ; stagnation entre 1920 et 1940 ; croissance dès la fin de la guerre.

Seule la population professionnelle masculine est l'objet du relevé. Voir également : « La Population active dans le monde. Répartition par secteurs économiques », *Revue internationale du travail*, LXXIV, 1956, N° 5, pp. 564 ss. ; F. KNESCHAUREK : *op. cit.* p. 25.

¹³³ En Suisse, la répartition professionnelle de la main-d'œuvre du secteur secondaire (en %) a évolué comme suit :

	a) Alimentation et textiles	b) Métallurgie et mécanique	$\frac{a}{b}$
1888	66,7	7,9	8,4
1910	59,0	14,9	4,0
1930	45,1	24,6	1,8
1950	35,7	33,1	1,1

(Source : *Revue internationale du travail*, LXXIV, 1956, N° 5, p. 569, tableau V.)

¹³³ Nous ne pouvons citer que les plus importantes de ces études. Voir : C. BRÜSCHWEILER : « Strukturwandlungen der schweizerischen Bevölkerung », *Revue suisse de statistique et d'économie politique*, 70, 1934, pp. 243-261 ; W. GASSER-STÄGER : « Die Stellung der Landwirtschaft in der schweizerischen Volkswirtschaft », *Wirtschaft und Recht*, 7, 1955, N° 2, pp. 97-120 ; R. GIROD : « Couches sociales et Secteurs économiques en Suisse : 1860-1950 », *oc. cit.* ; P. JACCARD : *op. cit.*, pp. 47 ss. ; W. JUCKER : « Die Schweiz im wirtschaftlichen Strukturwandel », in *La Suisse, Annuaire national 1963*, Nouvelle société helvétique, Berne, 1963, pp. 118-131 ; A. KLEIN : « Probleme der Bevölkerungsumsichtung », *Orientierung*, 23, 1959, N° 4, pp. 40-44 ; A. KOLLER : « Erwerb und Beruf », in *Handbuch der schweizerischen Volkswirtschaft*, Berne, 1955, T. 1, pp. 265-271 ; « Umschichtungen in der schweizerischen Bevölkerung », *Revue suisse de statistique et d'économie politique*, 92, 1956, pp. 273-296 ; F. MANGOLD : « Strukturwandlungen in der schweizerischen Wirtschaft », *Revue suisse de statistique et d'économie politique*, 70, 1934, pp. 214-242 ; K. B. MATER : *The Population of Switzerland*, Columbia University Press, New York, 1952, chap. 7 ; A. SCHWARZ : « Beruf », in *Handbuch der schweizerischen Volkswirtschaft*, Berne, 1939, T. I, pp. 269-274 ; P. STOCKER : « Die Verlagerung zwischen den drei Wirtschaftssektoren (Eine Übersicht) », in R. F. BERRENDT, W. MÜLLER, H. SIEBER, M. WEBER : *Strukturwandlungen der schweizerischen Wirtschaft und Gesellschaft*, Stämpfli & C^{ie}, Berne, 1962, pp. 3-12 ; « Quelques changements de structure dans l'économie suisse », *Bulletin de la SBS*, septembre 1956, pp. 74-81. Quant aux recensements de la population, s'ils ne comportent pas les termes de « primaire », « secondaire » et « tertiaire », ils répartissent les activités suivant un critère analogue (extraction et production de la matière première, industries et métiers, autres).

¹³⁴ R. STISSER : *Grundgedanken, Methoden und Ergebnisse der schweizerischen Agrarmarkt- und Ernährungspolitik unter besonderer Berücksichtigung des Getreidemarktes*, Kieler Studien, Forschungsberichte des Instituts für Weltwirtschaft an der Universität Kiel, 24, Kiel, 1953, pp. 1 ss. et bibliographie citée.

¹³⁵ La branche « Mines et carrières » est trop peu importante pour évoluer de manière significative. Elle est ici rattachée au secteur primaire, dont les particularités en sont plus proches que celles du secteur secondaire.

¹³⁶ F. SELLIER et A. TIANO : *op. cit.*, p. 13 ; ONU : *Manuel des méthodes de recensement de la population*, Vol. II (« Caractéristiques économiques de la population »), Etudes méthodologiques, Série F, N° 5, Rev. 1, New York, 1956, chap. IV : la population active « est constituée par toutes les personnes des deux sexes qui fournissent la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services » (p. 26) ; Bureau international du travail : *Statistiques de l'emploi, du chômage et de la main-d'œuvre ; étude méthodologique*, rapport élaboré pour la VI^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 1948.

¹³⁷ ONU : *Manuel des méthodes de recensement de la population*, pp. 26 ss.

¹³⁸ Pour 1941 et 1950, nous avons réparti les chômeurs entre secteurs et branches d'activités sur la base de la distribution professionnelle des demandes d'emploi enregistrées à fin novembre auprès des offices publics du travail. La catégorie « Autres » n'est répartie qu'au niveau des secteurs. Ce critère est plus significatif que la distribution professionnelle des chômeurs complets, donnée également par *La Vie économique*. En 1941, de nombreux travailleurs bénéficient encore des mesures spéciales visant la création de possibilités de travail. Antérieurement à 1941, les chômeurs sont classés d'après leur dernier emploi. Il y a une identité presque complète entre la répartition des chômeurs complets et celle des demandes d'emploi.

¹³⁹ Recensement fédéral du 1^{er} décembre 1880, troisième volume, livraisons des *Statistiques de la Suisse*, 59, Berne, 1884, p. XII.

¹⁴⁰ Voir le recensement fédéral des exploitations agricoles du 25 août 1955, partie analytique ; *Statistiques de la Suisse*, 319.

¹⁴¹ Chiffres arrondis. Les taux de la mobilité professionnelle entre branches sont calculés de manière analogue (voir Appendice III de ce chapitre). Lorsque la mobilité globale est mesurée pour une fraction seulement de la population professionnelle (nationalité, sexe, statut socio-professionnel, âge, etc.), les taux et le volume des variations relatives sont calculés sur la base des variations absolues des seuls actifs considérés, globalement et dans chaque branche. L'on peut ainsi saisir la redistribution professionnelle intervenue à l'intérieur du seul groupe étudié.

¹⁴² La multiplication du taux de variation relative par l'effectif, à l'année de base, du secteur ou de la branche correspondante (point 3 de l'estimation du volume de la mobilité professionnelle globale), fait connaître l'importance de la mobilité globale attribuable à l'évolution de chaque secteur ou branche. Le volume des variations de l'agriculture est ici rapporté seul à l'effectif, aux années de base, de la population active totale. A l'exception des années 1910 et 1930, le déclin de l'agriculture compte donc pour plus de la moitié de la mobilité professionnelle globale entre branches d'activités. Voir également Appendice III de ce chapitre.

¹⁴³ W. GASSER-STÄGER : « Agrarkrisen », in *Handbuch der schweizerischen Volkswirtschaft*, Berne, 1955, T. I, pp. 10-14.

¹⁴⁴ Voir chapitre II, section 4.

¹⁴⁵ Entre 1914 et 1919, l'indice des prix agricoles passe de 100 à 257 alors que les coûts de production n'augmentent que de 73%. L'évolution est ensuite inverse, l'indice des prix agricoles diminuant progressivement jusqu'en 1935 (110) alors que le niveau des frais de production reste relativement stable. De 101 qu'il est encore en 1923, le rapport entre rendement brut et frais de production passe à 87 en 1926 puis, après

une courte période d'amélioration, à 85 environ dans la première moitié des années 1930. Source : *Annuaire agricole de la Suisse*. Voir aussi chapitre VII, section 2 ci-après.

¹⁴⁶ Les estimations basées sur les données du recensement de 1960 sont trop peu détaillées pour permettre une comparaison au niveau des branches d'activités (voir *La Vie économique*, 34, 1961, N° 12).

¹⁴⁷ Le statut juridique des travailleurs étrangers n'est pas relevé par des recensements. Voir chapitre V.

¹⁴⁸ Ceci écarte l'effet de la pondération inégale des deux groupes dans les variations de la structure globale. Les taux des variations relatives sont donc calculés par différence avec les taux des variations absolues de l'ensemble du groupe de nationalités correspondant.

¹⁴⁹ Seules les années 1947, 1948 et 1949 comportent une réduction du nombre des étrangers.

¹⁵⁰ Contrairement au paragraphe précédent, les taux des variations relatives des secteurs sont ici calculés, pour chaque groupe de nationalités, par différence avec le taux de variation absolu de la population professionnelle totale (Suisse et étrangers). Voir également Appendice II de ce chapitre.

¹⁵¹ L'effet des naturalisations est négligé.

¹⁵² J. MÖRI : « Travailleurs étrangers en Suisse », *Revue syndicale suisse*, 50, 1958, N° 5, pp. 152-162 ; G. PEDOTTI : « Le Marché du travail et la main-d'œuvre étrangère », *Revue syndicale suisse*, 52, 1960, N° 6, pp. 165-177 ; V. UMBRICHT : « La Main-d'œuvre étrangère en Suisse du point de vue économique », *Revue de la Société belge d'économie et d'expansion*, 58, 1959, N° 185, pp. 265-270 ; « La Main-d'œuvre étrangère et le Marché suisse du travail », *SBS, Bulletin mensuel*, 1958, N° 3, pp. 52-55. En Suisse, il appartient surtout à l'OFIAMT et aux offices cantonaux du travail de régler l'immigration en fonction de la demande excédentaire dans le pays et dans les branches.

¹⁵³ Dans quelques branches, l'emploi d'une main-d'œuvre étrangère y est également structurel. Ceci ne se traduit cependant pas par une redistribution professionnelle au niveau des secteurs.

¹⁵⁴ Cela ne signifie pas que la proportion des étrangers dans l'effectif total de ces branches soit la plus élevée. Il est donc injustifié de parler de suremploi étranger dans ces branches. Voir : F. KNESCHAUREK : « Die Bedeutung der Landwirtschaft im Rahmen der demographischen und wirtschaftlichen Entwicklung der Schweiz », *Revue suisse pour l'organisation industrielle*, 25, 1956, N° 12, pp. 451-460.

¹⁵⁵ Sans aborder la controverse actuelle qui a trait aux conséquences d'une limitation de l'immigration de main-d'œuvre étrangère, il faut néanmoins noter que la fixation d'un plafond à cette immigration doit entraîner une réduction de la mobilité globale des étrangers occupés en Suisse. A long terme, une telle limitation ne peut cependant se concevoir sans un allègement des restrictions mises actuellement à la mobilité distributive (intérieure) de ces travailleurs.

¹⁵⁶ G. GRANAI : « Techniques de l'enquête sociologique », in G. GURVITCH : *Traité de sociologie*, T. 1, pp. 135-151.

¹⁵⁷ G. GURVITCH : *Traité de sociologie*, T. I, pp. 21 ss.

¹⁵⁸ G. GURVITCH : *Déterminismes sociaux et libertés humaines*, PUF, Paris, 1955, pp. 40-67.

¹⁵⁹ *Ibid.*, pp. 104 ss.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 55.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 65.

¹⁶² *Ibid.*, p. 64.

¹⁶³ Voir chapitre II, section 3.

¹⁶⁴ Rappelons que le mode de calcul de ces variations, conforme à l'énoncé du tableau 6, est appliqué à la seule évolution de la population professionnelle de nationalité suisse, totale et dans chaque branche.

¹⁶⁵ Dans la figure 3, les positions exclues de la comparaison sont encerclées.

¹⁶⁶ Des corrections analogues aux précédentes n'apportent pas d'amélioration.

¹⁶⁷ Voir aussi chapitre III, section 5.

¹⁶⁸ Les taux synthétiques sont obtenus en additionnant le volume des variations relatives et la base de comparaison des groupes qu'ils recouvrent.

¹⁶⁹ Voir chapitre III, section 2.

¹⁷⁰ Voir chapitre VI, section 2.

¹⁷¹ J. MARCHAL et J. LÉCAILLON, *op. cit.*, p. 78.

¹⁷² Voir également chapitre III, section 3 ; des taux de mobilité socio-professionnelle peuvent être calculés de manière analogue aux taux de mobilité professionnelle. En comparant les variations décennales des actifs de chaque statut à celles de la population professionnelle totale, nous obtenons les taux du tableau 13. L'identification des facteurs psycho-sociologiques de cette mobilité se prête à une étude semblable à celle de ce chapitre.

Tableau 13
Taux et orientation de la mobilité socio-professionnelle

	Indépendants	Aides familiaux	Dépendants	Mobilité totale
de 1888 à 1900	- 3,8%	- 1,4%	+ 5,2%	5,2%
de 1900 à 1910	+ 1,7%	+ 0,5%	- 2,2%	2,2%
de 1910 à 1920	- 3,9%	- 1,1%	+ 5,0%	5,0%
de 1920 à 1930	- 3,2%	- 3,6%	+ 6,3%	6,3%
de 1930 à 1941	- 1,0%	- 0,6%	+ 1,6%	1,6%
de 1941 à 1950	- 2,3%	- 1,6%	+ 3,9%	3,9%
de 1950 à 1960	- 5,4%	—	—	—

La réduction continue du nombre des indépendants et des aides familiaux est caractéristique, à l'exception des années 1900. L'évolution de ces taux peut être comparée à celle qui ressort du tableau 7. Voir aussi chap. III, section 3.

¹⁷³ Des corrections peuvent ici aussi améliorer ce résultat. Elles concernent notamment les branches dans lesquelles les activités à domicile sont ou ont été importantes.

Seuls les services domestiques et l'administration générale, dont les taux d'indépendance professionnelle sont nuls, ont cependant été écartés de la comparaison.

¹⁷⁴ Voir également l'étude de K. MÜLLER : « Evolution sociale et psychologique des ouvriers et des employés », *Bulletin de documentation économique*, 19, 1963, N° 1, pp. 3-17.

¹⁷⁵ Ces taux représentent la redistribution professionnelle intervenue, pendant chaque décennie, à l'intérieur de la seule population active salariée.

¹⁷⁶ F. SELLIER et A. TIANO : *op. cit.*, pp. 103 ss.

¹⁷⁷ La coordination des postes de travail donne à chacun d'eux une importance collective. Celle-ci apparaît dans ce qu'un processus entier de fabrication peut être perturbé par l'erreur ou l'inattention d'un seul ouvrier. Voir également chapitre III, section 3.

¹⁷⁸ Les taux des variations relatives dans chaque branche de chacun des quatre groupes considérés sont calculés par différence avec l'évolution, pendant la même période, de l'ensemble du groupe correspondant.

¹⁷⁹ Les étrangers bénéficiant d'un permis d'établissement sont assimilés aux travailleurs nationaux du point de vue du droit du travail.

¹⁸⁰ Les actifs de 20 à 29 ans dénombrés par un recensement sont ceux de 30 à 39 ans lors du recensement suivant, etc.

¹⁸¹ L'âge de l'entrée dans la vie active est inégal suivant les activités et les individus. Aussi, la comparabilité n'existe-t-elle pas entre la distribution professionnelle des actifs des classes annuelles inférieures à 20 ans. La mobilité distributive qui apparaît souvent à la fin de l'apprentissage ainsi que celle de nombreux jeunes occupés d'abord dans l'agriculture comme aides familiaux ne sont donc pas comptées dans les taux. Un intervalle de classe de dix ans est admis pour les calculs de cette section puisque c'est le seul donné pour les actifs entre 30 et 60 ans. Les émigrants recensés en 1941 et en 1950 ne peuvent être répartis, étant donné l'absence d'un dénombrement des demandes d'emploi ou des émigrants complets à la fois suivant le sexe, l'âge et la branche d'activités.

¹⁸² Exemple : si le total des hommes actifs de 30 à 39 ans donné par un recensement est inférieur de 5% à celui des hommes actifs de 20 à 29 ans dénombrés lors du recensement précédent, les taux des variations relatives décennales de cette classe (20 à 29 ans), dans les différentes branches, sont calculés par comparaison avec - 5%. Pour une branche dans laquelle l'effectif de cette classe a diminué de 10% entre les deux recensements, le taux de variation relative est de - 5%. Conformément à l'énoncé du tableau 6, le volume des variations relatives décennales de chaque classe d'âges est ensuite calculé, d'abord dans chaque branche puis globalement. Ce montant est rapporté à l'effectif total, à l'année de base, de la classe considérée. Des taux de mobilité globale sont ainsi obtenus pour chaque classe d'âges, distinction faite du sexe, et chaque décennie. Les taux concernant l'ensemble des années 1888 à 1950 sont calculés en rapportant le volume total des variations relatives décennales à la somme des actifs dénombrés de 1888 à 1950 dans les classes d'âges correspondantes (voir aussi tableau 12, note 1).

¹⁸³ Le nombre des domestiques sans ménages, qui sont surtout des femmes, n'est pas donné en 1910.

¹⁸⁴ En France, 30% des hommes ayant adopté une activité agricole l'abandonnent entre 20 et 35 ans. Voir R. PRESSAT : « La Population active en France : structure actuelle et prévisions jusqu'en 1966 », *Population*, 12, 1957, N° 1, p. 26 ; pour la Suisse, voir notamment A. GUGGISBERG : *Die demographische Bedeutung der Landflucht*, Thèse, Berne, 1951, troisième partie, et J. J. SAUER : *L'Agriculture et l'Europe*, Centre de recherches européennes, Lausanne, 1962, pp. 90 ss.

¹⁸⁵ Il en est également ainsi lorsque l'âge moyen est calculé le plus exactement, c'est-à-dire en tenant compte de l'existence de classes.

¹⁸⁶ Contrairement à l'indice de dépendance, le coefficient de dépendance indique le degré de concordance ou de discordance existant entre deux phénomènes, à la fois du point de vue de l'intensité et de l'orientation des variations de ces phénomènes.

¹⁸⁷ Il faut ici encore rappeler la confusion qui existe, pour l'agriculture, entre les statuts d'aide familial et de non-actif exerçant une occupation accessoire. La structure familiale des exploitations est cause d'une surévaluation des taux de dépendance économique.

¹⁸⁸ La droite est proche de la verticale. Rappelons ici que la dispersion de l'âge des étrangers est également moins accentuée que pour des nationaux. Les taux d'indépendance professionnelle sont enfin très inférieurs pour les travailleurs étrangers.

¹⁸⁹ Les deux genres d'activités ne peuvent par contre appartenir à la même profession puisqu'il ne s'agit alors que d'une augmentation du temps de travail (heures supplémentaires).

¹⁹⁰ Voir les commentaires analytiques des recensements des professions accessoires.

¹⁹¹ Les femmes forment plus de 95% des personnes n'exerçant qu'une activité accessoire.

¹⁹² Aucune activité accessoire n'est rapportée pour les domestiques.

¹⁹³ Il s'agit des variations relatives décennales des hommes actifs de chaque branche, calculées par différence avec les variations de la population professionnelle masculine totale, déduction faite des domestiques.

¹⁹⁴ Cette corrélation peut être améliorée par l'exclusion des années 1920.

¹⁹⁵ Les variations de X sont également comptées en termes relatifs, étant donné la tendance accentuée à la réduction.

¹⁹⁶ Pour chaque branche et chaque décennie, les taux des variations relatives sont ici calculés par comparaison avec les taux des variations absolues de l'ensemble du groupe considéré. Voir aussi tableau 6.

¹⁹⁷ Il s'agit ici des seules activités principales. Le déclin du travail accessoire à domicile a été l'objet de plusieurs études, qui traitent notamment de l'exode rural. Voir par exemple R. RUBATTEL : *Contribution à l'étude des ouvriers-paysans en Suisse. Résultats d'une enquête*, Publications du Secrétariat des paysans suisses, N° 166, Brugg, 1959.

¹⁹⁸ En 1910, 52% de toutes les activités à domicile sont exercées dans le textile, l'habillement et l'horlogerie-bijouterie. Cette proportion est tombée à 13% en 1950. Quant à la proportion des actifs à domicile dans la population professionnelle totale, elle a évolué comme suit, de 1910 à 1950 (en ‰₁₀₀) : 40,9 ; 22,7 ; 14,4 ; 6,7 ; 7,7 ; plus de 60% de ces activités sont exercées par des femmes.

¹⁹⁹ Voir chapitre III, section 5.

²⁰⁰ F. SELLIER et A. TIANO : *op. cit.*, pp. 129 ss.

²⁰¹ Le relevé est réalisé au moyen d'une enquête trimestrielle du Ministère du travail sur les effectifs, les heures de travail et les salaires dans les entreprises de plus de dix salariés. Ce relevé couvre 80% environ de la main-d'œuvre. Voir la *Revue française du travail* et les *Bulletins mensuels de statistique* de l'INSEE.

²⁰² L'enquête trimestrielle de l'OFIAMT sur la situation de l'emploi dans l'industrie et le bâtiment sert aussi au calcul d'un indice. La moyenne hebdomadaire des heures de travail en fin de trimestre est donnée, mais l'appréciation du niveau de l'emploi dans les branches est qualitative. Celui-ci est jugé « bon », « satisfaisant » ou « mauvais », les trois catégories étant ensuite pondérées sous forme d'un indice synthétique. Cette enquête ne porte que sur les ouvriers. Voir *La Vie économique*, 24, 1951, fasc. 5, p. 223, note 1.

²⁰³ Voir les *Informations de statistique sociale* (1923-1927), les *Informations économiques et sociales* (1928-1929) et *La Vie économique* (dès 1930). Les chiffres antérieurs à 1925 ne sont pas comparables d'une année à l'autre. Les mêmes offres et demandes sont alors souvent enregistrées simultanément auprès de plusieurs offices affiliés à l'Association des offices suisses du travail, dont les récapitulations servent de base aux publications. Il y a parfois aussi report des inscriptions restant en fin de mois. En 1924, les statistiques englobent l'activité des services professionnels de placement de l'hôtellerie et des professions libérales. Enfin, la main-d'œuvre féminine est tantôt omise (industrie, agriculture), tantôt enregistrée exclusivement (services domestiques). Dans les premières publications, à partir de 1915, les offres et demandes d'emplois ne sont dénombrées que par office, sans mention des branches d'activités.

²⁰⁴ La nomenclature des branches pour lesquelles les offres et les demandes enregistrées sont données est moins détaillée que celle retenue dans les chapitres précédents. Les branches « Bois et liège » et « Pierre et terre » sont groupées, de même que « Commerce », « Administration » et « Banques et assurances » (« Professions du commerce et des bureaux »). Nous n'avons donc ici que dix-huit branches d'activités.

²⁰⁵ Pour avoir des chiffres plus faibles, le résultat est encore divisé par 1000. Dans chaque branche, le coefficient annuel de l'emploi est donc calculé comme suit :

$$\frac{\text{offres d'emplois}}{\text{demandes d'emplois}} \times \frac{\text{offres d'emplois}}{1000} \quad \text{ou} \quad \frac{(\text{offres d'emplois})^2}{\text{demandes d'emplois} \times 1000}$$

²⁰⁶ Voir Appendice I de ce chapitre.

²⁰⁷ L'indice des heures annuelles de travail recouvre les activités suivantes : construction mécanique, construction électrique, construction de machines textiles, industrie métallurgique et constructions métalliques. La base du relevé est constituée par vingt-cinq grandes entreprises occupant un tiers environ de la main-d'œuvre des exploitations affiliées à l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie. Voir les rapports annuels de cette organisation.

²⁰⁸ Ce coefficient est calculé de la même manière que les coefficients de chaque branche, c'est-à-dire

$$\frac{(\text{total des offres d'emplois})^2}{\text{total des demandes d'emplois} \times 1000}$$

Ici encore, ceci permet de tenir compte à la fois de la tension existant au niveau de l'offre et de la demande globales d'emplois et de la capacité d'emploi de l'économie entière. Voir aussi Appendice I de ce chapitre.

²⁰⁹ Rapports annuels.

²¹⁰ Les mouvements « naturels » (mobilité de participation) sont comptés.

²¹¹ Des estimations détaillées ont été faites pour 1951. Voir le rapport annuel de 1953, p. 63.

²¹² Il s'agit de prolongations ou de délivrances de permis de séjour, d'autorisations d'entrée comme travailleurs saisonniers ou servantes, et d'autorisations délivrées à des frontaliers.

²¹³ Dès 1946, les étrangers professionnellement indépendants sont comptés globalement et non plus répartis entre branches. La discontinuité qui en résulte est négligeable. La nomenclature des branches d'activités (18) est semblable à celle retenue pour le calcul des coefficients annuels de l'emploi. Les étrangers appartenant à d'autres activités sont exclus des comparaisons de cette section.

²¹⁴ La moyenne annuelle des dix-huit coefficients de l'emploi est calculée, puis chacun de ces derniers est exprimé en pour-cent de cette moyenne. Les données étant incomplètes, les coefficients ne peuvent être établis qu'à partir de 1935 pour les branches « Mines » et « Chimie » et 1931 pour la branche « Papier ». Ces coefficients étant alors très bas (faible importance de ces branches), la moyenne a été calculée avec le même diviseur pour l'ensemble des années considérées (1926 à 1961). Quant à la répartition professionnelle annuelle des étrangers, elle est établie en pour-mille, puis les proportions obtenues dans chaque branche exprimées en pour-cent de 55,5 (1000 : 18).

²¹⁵ Le nombre des permis délivrés a diminué chaque année de 1932 à 1936, de 1938 à 1944, de 1948 à 1950 ainsi qu'en 1958. Pour la période antérieure à 1935, le nombre des branches n'est que de seize puis de quinze.

²¹⁶ Un diagramme de points peut être construit, dans lequel la situation comparée de l'emploi dans les branches est mesurée en abscisse et la distribution professionnelle des étrangers en ordonnée.

²¹⁷ Lorsque le niveau comparé de l'emploi dans une branche est supérieur d'une unité à celui relevé pour une autre branche, on peut donc admettre que l'importance des étrangers occupés est supérieure de 0,67 (0,55).

²¹⁸ Le calcul de ces taux est conforme à l'énoncé du tableau 6. Les variations relatives sont ici annuelles et obtenues par comparaison avec l'évolution, pour l'ensemble des dix-huit branches, du nombre des étrangers auxquels des permis sont délivrés.

²¹⁹ La variation moyenne annuelle des permis délivrés est de + 77,8% (+ 177,2% dans la branche « Métaux et machines ») pour les années d'augmentation, et de - 26,6% (- 31,9%) pour les années de diminution. Si la période de guerre et d'après-guerre

immédiat est exclue (1939 à 1947), nous obtenons respectivement + 18,8% (+ 67,0%) et - 21,8% (- 33,5%). Ces taux restent très élevés en comparaison des variations de la seule population professionnelle de nationalité suisse. Les taux synthétiques de mobilité globale sont de 8,6% pour l'ensemble des années d'augmentation et de 7,5% pour celles où il y a réduction. Ceci ne permet aucune conclusion, étant donné les taux d'augmentation considérables des étrangers entre 1944 et 1947.

²²⁰ Voir Appendice II de ce chapitre.

²²¹ Dans la figure 8, ces chiffres sont représentés sous forme d'indices avec base en 1929.

²²² Comme sous Appendice I.

²²³ Fr. 21.— par jour jusqu'en mars 1945; Fr. 26.— jusqu'à fin 1952; Fr. 30.— jusqu'à fin 1956; Fr. 40.— à partir de 1957.

²²⁴ Cette évolution est parallèle à celle, déjà mentionnée, tendant à remplacer les systèmes de rémunération au rendement par des systèmes de rémunération au temps. Voir chapitre I, section 2 et chapitre IV, section 4.

²²⁵ Cet ajustement est automatique lorsque les salaires minima de chaque catégorie sont indexés sur l'indice du coût de la vie. Tel est le cas du SMIG et du SMAG français.

²²⁶ J. MEYNAUD: *Les Organisations professionnelles en Suisse*, Payot, Lausanne, 1963, pp. 21 ss.

²²⁷ *Ibid.*, pp. 41 ss.

²²⁸ Voir *La Vie économique*.

²²⁹ Dans le bâtiment, un salaire moyen est parfois fixé qui doit être atteint quotidiennement dans les entreprises contractantes.

²³⁰ Les enquêtes de 1938 et de 1929 sous-estiment le nombre des contrats sans ample statut, c'est-à-dire qui ne règlent pas simultanément la durée du travail, le salaire et le congédiement. La généralisation des contrats collectifs en Suisse a néanmoins été lente et tardive, bien que le premier date de 1861. Jusqu'à la première guerre mondiale, le principe « Die Meisterschaft macht die Tarife » est encore la règle, légitimé qu'il est par le besoin d'éviter toute rigidité des coûts dans l'industrie d'exportation. L'évolution qui s'esquisse dès 1918 et se précise à partir des années 1930 s'opère une génération après l'Allemagne et deux après la Grande-Bretagne. Les articles 322 et 323 du Code des obligations, qui forment la base juridique des conventions, datent de 1911. Voir E. SALIN et L. BURKHARDT: « Gesamtarbeitsvertrag », in *Handbuch der schweizerischen Volkswirtschaft*, T. I, Berne, 1955, pp. 548-555.

²³¹ Les parties contractantes peuvent être aussi bien des associations professionnelles que les intéressés individuellement (322 CO).

²³² C. ROLAND: « Les Conventions collectives en Suisse », *Revue syndicale suisse*, 47, 1955, N° 1, pp. 14-18. D'après les estimations de l'OFIAMT, il existe, à fin mai 1929, 303 contrats appliqués par 9388 employeurs et 64.786 salariés. Au 1^{er} avril 1951, ce nombre s'élève à 1367, pour 102.666 employeurs et 774.703 salariés.

²³³ L'effectif des centrales syndicales relevé ici est celui publié dans *La Vie économique*, exclusion faite de l'Union technique suisse qui groupe aussi des employeurs. Aucune correction n'est apportée en ce qui concerne le personnel pensionné.

²³⁴ F. SELLIER et A. TIANO : *op. cit.*, p. 551.

²³⁵ Cette mesure doit répondre à un besoin. En outre, la réglementation doit tenir compte de la diversité des conditions d'exploitation et des inégalités régionales, être conforme à l'intérêt général et au droit impératif, et respecter l'égalité devant la loi et la liberté d'association (art. 2). L'autorité n'a pas à rechercher si les salaires prévus répondent au principe de l'équité entre catégories de main-d'œuvre. Elle ne peut non plus fixer des salaires minima, sinon pour les ouvriers travaillant à domicile (Loi fédérale du 12 octobre 1940).

²³⁶ R. MOSSÉ : *Les Salaires*, Collection Bilans, Rivière & C^{ie}, Paris, 1952, p. 81 ; P. DOUGLAS : *op. cit.*, pp. 269-314.

²³⁷ La réticence des centrales syndicales suisses face à l'immigration de travailleurs étrangers s'explique, en partie du moins, par la crainte d'une sous-enchère en matière de salaires.

²³⁸ Voir par exemple A. DUBOIS : « Des salaires et des prix », *Journal des associations patronales*, 50, 1955, N° 26, pp. 450-455.

²³⁹ Rappelons que l'évolution de la mobilité est ici assimilée à celle de l'emploi.

²⁴⁰ En France, les statistiques et les enquêtes des Ministères du travail et des finances constituent la base d'une géographie détaillée des salaires. Voir notamment A. CHATELAIN : « La Géographie des salaires en France et son incidence sur les migrations de population », *Revue de géographie de Lyon*, XXXV, 1960, N° 4, pp. 381-393 ; Ph. MADINIER : *Les Disparités géographiques de salaires en France*, Centre d'études économiques, Etudes et mémoires, A. Colin, Paris, 1959. De nombreuses monographies régionales ont été réalisées, notamment sous l'égide de la Délégation générale à l'équipement national. Les fichiers électoraux sont utilisés pour connaître les migrations spatiales à court terme de la population professionnelle adulte. Pour l'Italie, voir le fascicule 3-4 de la *Rivista italiana di economia demografia e statistica* de 1958 (XII, pp. 117-201). En Suisse, la disparité géographique des revenus est surtout l'objet des études consacrées au déclin du secteur agricole.

²⁴¹ Moyenne des taux d'augmentation annuelle.

²⁴² La convention (N° 100) sur l'égalité de rémunération suivant le sexe pour un travail de valeur égale, ainsi que la recommandation qui la complète, adoptées par la Conférence internationale du travail en 1951, n'ont pas été ratifiées par les Chambres fédérales. Donnant suite à un postulat, une étude des conséquences d'une telle égalisation pour l'économie suisse a été réalisée (rapport du Conseil fédéral sur les 38^e et 39^e sessions de la Conférence internationale du travail, ainsi que sur les postulats des conseils législatifs concernant l'égalité de rémunération entre hommes et femmes, du 21 décembre 1956. *Feuille fédérale*, 108, 1956, II, N° 52, pp. 913-1024, en particulier pp. 981 ss.). La division du travail d'après le sexe est toujours plus accentuée. Elle rend malaisée une comparaison des prestations tenant compte à la fois de la nature de ces prestations et des différences d'aptitudes entre travailleurs des deux sexes.

²⁴³ L. M. GOREUX : *op. cit.*, p. 346.

²⁴⁴ J. R. BELLERBY : *Agriculture and Industry Relative Income*, Macmillan & Co., London, 1956, pp. 5-50.

²⁴⁵ Voir également Bureau international du travail : *Pourquoi les travailleurs abandonnent la terre. Etude comparative*, Genève, 1960, en particulier chapitre I-VIII.

²⁴⁶ Voir surtout la *Revue de politique agraire*, les *Schweizerische landwirtschaftliche Monatshefte*, les publications du Secrétariat des paysans suisses et celles, déjà citées, de l'Association suisse pour la colonisation intérieure et l'industrialisation de l'agriculture (*Schriften*).

²⁴⁷ Voir notamment D. E. HATHAWAY : « Migration From Farms and its Meaning », *Monthly Labor Review*, 83, 1960, N° 2, pp. 136-140 ; H. KRIER et Chr. LAVEIL : « L'Adaptation au travail industriel de la main-d'œuvre d'origine agricole », *Bulletin de conjoncture régionale* (VI^e région économique), 3, 1958, N° 4, pp. 197-208 ; J. VALARCHÉ : *La Mobilité professionnelle des ruraux dans une société libre*, Editions universitaires, Fribourg, 1953, première partie, chapitre III. L'Agence européenne de productivité a organisé à Gröningen, en septembre 1960, un colloque international sur l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre des régions rurales au travail industriel.

²⁴⁸ L. M. GOREUX : *op. cit.*, pp. 331 ss. ; R. PRESSAT : « La Population active des départements : structure actuelle. Evolution jusqu'en 1964 », *Population*, 12, 1957, pp. 209-236. Voir aussi les parties analytiques introductives aux recensements fédéraux des entreprises. Une étude par districts est ici indiquée.

²⁴⁹ La correction nette à apporter est très inégale suivant les commentateurs. Voir E. GEYER : « Die Paritätsforderung der schweizerischen Landwirtschaft », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 82, 1946, N° 6, pp. 535-556 (sous-évaluation de 30% environ) ; A. HÜNI : « Die Paritätsforderung der schweizerischen Landwirtschaft. Eine Richtigestellung und Ergänzung », *Ibid.*, pp. 557-567 (sous-évaluation de 8% seulement). La révision des bases de calcul est à l'étude depuis 1952.

²⁵⁰ De 1930 à 1941, ce dividende (en %) a varié comme suit : 10,7 ; 9,0 ; 6,7 ; 8,6 ; 8,5 ; 10,3 ; 11,7 ; 12,6 ; 10,1 ; 10,5 ; 11,8 ; 13,9. Ces dividendes sont calculés en rapportant la somme des revenus d'exploitation (statistique du revenu national) et des salaires agricoles (statistique du Secrétariat des paysans) à l'ensemble des revenus du travail et d'exploitation (statistique du revenu national).

²⁵¹ Une étude plus approfondie des facteurs de l'offre de travail des agriculteurs indépendants demande encore la distinction de la position juridique : l'exploitant est entièrement ou partiellement propriétaire, copropriétaire, fermier, usufruitier ou gérant. Voir les recensements fédéraux des entreprises.

²⁵² Les salaires des ouvriers non agricoles sont ceux relevés par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents. Les salaires horaires sont convertis en salaires quotidiens sur la base d'une semaine de travail de 6 jours et de 51 heures pour les ouvriers qualifiés et mi-qualifiés, de 51,7 heures pour les ouvriers non qualifiés et de 48 heures pour les ouvrières. Les rapports qui peuvent être calculés dès 1943 sur la base des statistiques de l'OFIAMT (salaires dans les zones rurales et mi-urbaines) évoluent de manière identique, tout en étant de quelques unités plus élevés.

²⁵³ Les frais ordinaires de production sont ceux qu'entraînent les achats aux secteurs non agricoles. Voir R. GENDARME : « Esquisse d'une théorie du revenu des agriculteurs », *Revue économique*, III, 1952, N° 3, pp. 338-378 ; J. PETRICEVIC : « Die bäuerliche Familienwirtschaft im Verhältnis zum Markt », *Revue de politique agraire*,

13, 1957, N° 6/7, pp. 232-240 ; V. F. WAGNER : « Die Stellung der Landwirtschaft im Konkurrenzsystem », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 82, 1946, pp. 501-534.

²⁵⁴ « Die Landwirtschaftspolitik des Bundes und die Lage der schweizerischen Landwirtschaft », *Revue de politique agricole*, 12, 1956, N° 6/7, pp. 221-252 ; E. DURTSCHI : *op. cit.*, chap. 4 ; E. SENN : *Die gegenwärtige schweizerische Agrarpolitik. Eine nationalökonomische Auseinandersetzung mit ihren Zielen und Mitteln*, G. P. Keller, Winterthur, 1958, pp. 245 ss. ; *Recueil officiel* 1953, pp. 1095 ss.

²⁵⁵ Il en résulte une marge de protection qui est en général plus élevée que dans les autres pays industrialisés d'Europe occidentale. Voir Nations Unies : *Etude sur la situation économique de l'Europe en 1960*, Genève, 1961, chapitre III, diagrammes 1 et 2.

²⁵⁶ Ces critères manquent de clarté et donnent lieu à controverse. Voir O. K. KAUFMANN : « Die Landwirtschaftsartikel der Bundesverfassung im Lichte der Ausführungsgesetzgebung », *Wirtschaft und Recht*, 10, 1958, N° 1, pp. 14-39 ; E. SENN : *op. cit.*, pp. 38 ss. ; LA : préambule. Les dispositions économiques sont contenues dans les articles 18 à 31 de la LA. L'impératif d'adapter et d'orienter la production suivant la demande est aussi souvent contraire au critère de la productivité.

²⁵⁷ L'article 29 LA ne donne cependant aucune précision permettant de qualifier une exploitation de rationnelle, pour laquelle le prix doit être rémunérateur. Aussi, les revendications paysannes font le plus souvent mention de l'article 47 de l'Ordonnance générale sur l'agriculture, du 21 décembre 1953, qui définit le niveau équitable des revenus agricoles par comparaison avec les salaires des autres branches (parité).

²⁵⁸ Nations Unies : *Etude sur la situation économique de l'Europe en 1960*, chapitre III, pp. 5 ss. ; H. BRUGGER : « Die Preis- und Produktivitätsentwicklung in der schweizerischen Landwirtschaft », *Schweizerische landwirtschaftliche Monatshefte*, 34, 1956, N° 11, pp. 472-480.

²⁵⁹ E. DURTSCHI : *op. cit.*, pp. 24-25 ; J. J. SAUER : *op. cit.*, p. 60, fig. 2 ; pour l'ensemble de la CEE, des prévisions ont été réalisées quant à l'évolution de la demande et de l'offre des produits agricoles, ceci pour connaître la marge de protection applicable à long terme à l'agriculture. Voir M. BÖHRLIN : « Die Agrarintegration der EWG und die Schweiz », *Aussemwirtschaft*, 17, 1962, II/III, pp. 159-194. La relation existant entre le rapport de l'offre domestique à la demande et la marge de protection apparaît dans l'abaissement des prix agricoles paritaires américains. La législation de 1954 (public Law 690) abandonne l'ancien système de fixation (prix paritaires en 1910-1914) et prévoit des marges inférieures lorsqu'il y a excédent des produits les plus importants.

²⁶⁰ *Neuorientierung der Agrarpolitik?* Wber. J. Bür & Co., 1958, N° 28, pp. 2-5 ; Chr. GASSER et F. KNESCHAUREK : « Geldenwertung, Produktivität und Löhne », *Revue suisse pour l'organisation industrielle*, 25, 1956, N° 7, pp. 249-254.

²⁶¹ E. JAGGI : « Landwirtschaftliche Preisgestaltung und Produktivitätsverbesserung », *NZZ*, 1958, N° 258 ; J. MEYNAUD : *op. cit.*, p. 90 ; H. NIEHAUS : « Das Problem der Einkommensdisparität in der Landwirtschaft », *NZZ*, 1955, N° 417.

²⁸² G. HABERLER: « Coûts réels, coûts monétaires, et avantages comparatifs », *Bulletin international des sciences sociales*, III, 1951, N° 1, pp. 58-61; *Ibid.*: « Some Problems in the Pure Theory of International Trade », *The Economic Journal*, LX (2), juin 1950, pp. 223-240; C. P. KINDLEBERGER: *International economics*, rev. ed., Irwin inc., Homewood, Ill., 1956, pp. 488 et 534-552.

²⁸³ M. MANOILESCO: *Théorie du protectionnisme et de l'échange international*, M. Giard, Paris, 1929. Voir également B. OHLIN: « Protection and Non-Competing Groups », *Weltwirtschaftliches Archiv*, 33, 1931, H. 1, pp. 30-45; J. VINER: « Differences in Wage Rates in Different Occupations », in *Studies in the Theory of International Trade*, Harper & Bros, New York, 1937, pp. 493-500.

²⁸⁴ Il y a asymétrie entre les fonctions de production dans les deux secteurs. Voir R. S. ECKAUS: « The Factor Proportions Problem in Underdeveloped Areas », *The American Economic Review*, XLV, 1955, N° 4, pp. 539-565; D. W. JORGENSON: « The Development of a Dual Economy », *The Economical Journal*, LXXI, 1961, N° 282, pp. 309-334.

Références

- « Aspects internationaux de la migration familiale », *Revue internationale du travail*, LXXXIII, 1961, N° 1, pp. 73-96.
- BAUCHET, P. : « Evolution des salaires réels et structure économique », *Revue économique*, III, 1952, N° 2, pp. 297-337.
- BELLERBY, J. R. : *Agriculture and Industry Relative Income*, Macmillan & Co., London, 1956, 369 p.
- BÖHRLIN, M. : « Die Agrarintegration der EWG und die Schweiz », *Aussenwirtschaft*, 17, 1962, II/III, pp. 159-194.
- BOURGOIS-PICHAT, J. : « Les Perspectives d'évolution de la population européenne », *Population*, 8, 1953, N° 3, pp. 419-464.
- BRUGGER, H. : « Die Preis- und Produktivitätsentwicklung in der schweizerischen Landwirtschaft », *Schweizerische landwirtschaftliche Monatshefte*, 34, 1956, N° 11, pp. 472-480.
- BRÜSCHWEILER, C. B. : « Strukturwandlungen der schweizerischen Bevölkerung », *Revue suisse de statistique et d'économie politique*, 70, 1934, pp. 243-261.
- CAIRNES, J. E. : *Some Leading Principles of Political Economy Newly Expounded*, Macmillan & Co., London, 1874, 521 p.
- CHATELAIN, A. : « La Géographie des salaires en France et son incidence sur les migrations de population », *Revue de géographie de Lyon*, XXXV, 1960, N° 4, pp. 381-393.
- CLARK, C. : *Les Conditions du progrès économique*, trad. de A. Morin-Ramhert, PUF, Paris, 1960, 505 p.
- DESPAX, M. : « Stabilité de l'emploi et mobilité de la main-d'œuvre », *Recueil Dalloz de doctrine, de jurisprudence et de législation*, 1960, N° 37, pp. 229-236.
- « Die Landwirtschaftspolitik des Bundes und die Lage der schweizerischen Landwirtschaft », *Revue de politique agraire*, 12, 1956, N° 6/7, pp. 221-252.
- DOUGLAS, P. H. : *The Theory of Wages*, The Macmillan Co., New York, 1934, 639 p.
- DUBLER, K. E. : *Ursachen, Auswirkungen und Reduktion des Personalwechsels im Betrieb*, K. Meyer's Söhne AG, Wohlen, 1955, 90 p.

- DUBOIS, A. : « Des salaires et des prix », *Journal des associations patronales*, 50, 1955, N° 26, pp. 450-455.
- DUNAND, J. : *The Labor Force in the United States, 1890 to 1960*, Social science research council, New York, 1948, 284 p.
- DURTSCHI, E. : *Landwirtschaftliche Marktlehre*, Huber & Co. AG, Frauenfeld, 1961, 237 p.
- ECKAUS, R. S. : « The Factor Proportions Problem in Underdeveloped Areas », *The American Economic Review*, XLV, 1955, N° 4, pp. 539-565.
- ERARD, M. : « Sociologie et psychologie », *Revue suisse de psychologie*, XXI, 1962, N° 1, pp. 37-47.
— *Mütterarbeit*, Meier & C^o, Schaffhouse, 1959, 192 p.
- FAKIOLAS, R. : « Problems of Labour Mobility in the USSR », *Soviet studies*, XIV, 1962, N° 1, pp. 16-40.
- FIELD, J. A. : « The Malthusian Controversy in England », in *Essays on Population and Other Papers*, H. Fisher Hohman, The University of Chicago Press, Chicago, 1931, 424 p.
- FOURASTIÉ, J. : *Le Grand Espoir du XX^e siècle*, PUF, Paris, 1949, 224 p.
— *Machinisme et bien-être*, Editions de Minuit, Paris, 1951, 256 p.
— *La Productivité*, Collection Que sais-je ?, PUF, Paris, 1952, 120 p.
— *La Prévision économique au service de l'entreprise et de la nation*, PUF, Paris, 1955, 152 p.
— *Migrations professionnelles. Données statistiques sur leur évolution en divers pays de 1900 à 1955* (ouvrage réalisé sous la direction de J. F.), INED, cahier N° 31, PUF, Paris, 1957, 340 p.
— et LALEUF, A. : *Révolution à l'ouest*, PUF, Paris, 1957, 236 p.
- GASSER, Chr. et KNESCHAUREK, F. : « Geldenwertung, Produktivität und Löhne », *Revue suisse pour l'organisation industrielle*, 25, 1956, N° 7, pp. 249-254.
- GASSER-STÄGER, W. : « Agrarkrisen », in *Handbuch der schweizerischen Volkswirtschaft*, Berne, 1955, T. I, pp. 10-14.
- GENDARME, R. : « Esquisse d'une théorie du revenu des agriculteurs », *Revue économique*, III, 1952, N° 3, pp. 338-378.
- GEYER, E. : « Die Paritätsforderung der schweizerischen Landwirtschaft », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 82, 1946, N° 6, pp. 535-556.
- GIRARD, A. : *Développement économique et mobilité des travailleurs. L'individu, la profession, la région*, Editions de l'INED, Paris, 1956, 159 p.
— « Démographie sociale », in G. GURVITCH : *Traité de sociologie*, T. I, PUF, Paris, 1958, pp. 275-292.
— et CORNUAU Ph. : « Les Attitudes des mineurs. Languedoc, Roussillon », *Economie et population*, INED, *Travaux et documents*, N° 30, PUF, Paris, 1957, 328 p.
- GIROD, R. : « Couches sociales et secteurs économiques en Suisse : 1860-1950 », *La Suisse, Annuaire national 1956*, Nouvelle société helvétique, Berne, 1956, pp. 102-114.

- « Transformation des couches sociales en Suisse », in *Actes du troisième congrès mondial de sociologie* (Amsterdam 1956), Association internationale de sociologie, Londres, 1956, vol. III, pp. 81-95.
- « Mobilité sociale en Suisse : changements de milieu d'une génération à l'autre », *Revue de l'Institut de sociologie*, 1957, N° 1, pp. 19-32.
- « Système social et projets d'avenir des adolescents », *Revue suisse de psychologie*, XXI, 1962, N° 1, pp. 32-36.
- GOLDSTEIN, H. : « Research Design for Studies of the Mobility of Workers in Critical Occupations », *The American Statistician*, 7, 1963, N° 1, pp. 4-6, 8.
- GOREUX, L. M. : « Les Migrations agricoles en France depuis un siècle et leur relation avec certains facteurs économiques », *Etudes et Conjoncture*, 11, 1956, N° 4, pp. 327-376.
- GRANAI, G. : « Techniques de l'enquête sociologique », in G. GURVITCH : *Traité de sociologie*, T. I, PUF, Paris, 1958, pp. 135-151.
- GUGGISBERG, A. : *Die demographische Bedeutung der Landflucht*, Thèse Berne, 1951, 190 p.
- GURVITCH, G. : *Déterminismes sociaux et Libertés humaines*, PUF, Paris, 1955, 301 p.
— *Traité de sociologie*, T. I, PUF, Paris, 1958, 514 p.
- HABERLER, G. : « Some Problems in the Pure Theory of International Trade », *The Economic Journal*, LX (2), juin 1950, pp. 223-240.
— « Coûts réels, coûts monétaires et avantages comparatifs », *Bulletin international des sciences sociales*, III, 1951, N° 1, pp. 58-61.
- HALLAIRE, J. : « Migrations alternantes des travailleurs dans l'agglomération parisienne », *Revue de l'action populaire*, 1962, N° 155, pp. 199-212.
- Handbuch der schweizerischen Volkswirtschaft*, 2 vol., Benteli, Berne, 1955.
- HATHAWAY, D. E. : « Migration from Farms and its Meaning », *Monthly Labor Review*, 83, 1960, N° 2, pp. 136-140.
- HAUSER, Ph. H. : « Mobility in Labor Force Participation », in E. BAKKE & others : *Labor Mobility and Economic Opportunity*, The Technology Press of MIT and J. Wiley & Sons Inc., New York, 1954, pp. 8-46.
- HICKS, J. R. : *The Theory of Wages*, Macmillan & Co., London, 1932, 247 p.
- HUMPHREY, D. D. : « Alleged Additional Workers in the Measurement of Employment », *Journal of Political Economy*, 48, 1940, pp. 412-419.
- HÜNI, A. : « Die Paritätsforderung der schweizerischen Landwirtschaft. Eine Richtigung und Ergänzung », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 82, 1946, N° 6, pp. 557-567.
- JACCARD, P. : *Politique de l'emploi et de l'éducation*, Payot, Paris, 1957, 256 p.
- JAFFE, A. J. et STEWART, C. D. : *Manpower Resources and Utilization ; Principles of Working Force Analysis*, J. Wiley & Sons, New York, 1951, 532 p.
- JAGGI, E. : « Landwirtschaftliche Preisgestaltung und Produktivitätsverbesserung », *NZZ*, 1958, N° 258.
- JORGENSEN, D. W. : « The Development of a Dual Economy », *The Economic Journal*, LXXI, 1961, N° 282, pp. 309-334.

- JUCKER, W. : « Die Schweiz im wirtschaftlichen Strukturwandel », in *La Suisse, Annuaire national 1963*, Nouvelle Société helvétique, Berne, 1963, pp. 118-131.
- KAUFMANN, O. K. : « Die Landwirtschaftsartikel der Bundesverfassung im Lichte der Ausführungsgesetzgebung », *Wirtschaft und Recht*, 10, 1958, N° 1, pp. 14-39.
- KENDRICK, J. W. : « National Productivity and its Long-Term Projection », in *Long Range Economic Projection*, Studies in income and wealth, NBER, vol. XVI, Princeton University Press, Princeton, 1954, pp. 67-104.
- KERR, C. : « The Balkanisation of Labor Markets », in E. BAKKE and others : *Labor Mobility and Economic Opportunity*, The Technology Press of MIT and J. Wiley & Sons Inc., New York, 1954, pp. 92-110.
- KINDLEBERGER, C. P. : *International Economics*, rev. ed., Irwin Inc., Homewood, Ill. 1958, 636 p.
- KLEIN, A. : « Probleme der Bevölkerungsumschichtung », *Orientierung*, 23, 1959, N° 4, pp. 40-44.
- KNESCHAUREK, F. : « Die Bedeutung der Landwirtschaft im Rahmen der demographischen und wirtschaftlichen Entwicklung der Schweiz », *Revue suisse pour l'organisation industrielle*, 25, 1956, N° 12, pp. 451-460.
— *Les Problèmes de croissance économique*, Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, 1962, 127 p.
- KNIGHT, F. H. : *Risk, Uncertainty and Profit*, Houghton Mifflin Co., Boston and New York, 1921, 381 p.
- KOLLER, A. : « Erwerb und Beruf », in *Handbuch der schweizerischen Volkswirtschaft*, Berne, 1955, T. I, pp. 265-271.
— « Umschichtungen in der schweizerischen Bevölkerung », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 92, 1956, pp. 273-296.
- KRIER, H. et LEVEIL, Chr. : « L'Adaptation au travail industriel de la main-d'œuvre d'origine agricole », *Bulletin de conjoncture régionale (VI^e région économique)*, 3, 1958, N° 4, pp. 197-208.
- « La Main-d'œuvre étrangère et le marché suisse du travail », *SBS, Bulletin mensuel*, 1958, N° 3, pp. 52-55.
- LANNES, X. : « Les Migrations de travailleurs entre les pays du Marché commun », *Population*, 17, 1962, N° 1, pp. 29-50.
- « La Population active dans le monde. Aspects démographiques », *Revue internationale du travail*, LXXIII, 1956, N° 2, pp. 169-195.
- « La Population active dans le monde. Répartition par professions et selon la situation dans la profession », *Revue internationale du travail*, LXXIV, 1956, N° 2, pp. 196-216.
- « La Population active dans le monde. Répartition par secteurs économiques », *Revue internationale du travail*, LXXIV, 1956, N° 5, pp. 555-577.
- Les Migrations internationales 1945-1957*, Bureau international du travail, Genève, 1959, 462 p.
- « Les Mouvements de la main-d'œuvre », *Revue internationale du travail*, LXXXI, 1960, N° 6, pp. 569-583.

- LESTER, R. A. : *Economics of Labor*, The Macmillan Co., New York, 1947, 913 p.
- LEVI SANDRI, S. : « La Libre Circulation des travailleurs dans les pays de la Communauté économique européenne », *Bulletin de la CEE*, 4, 1961, N° 6, pp. 5-10.
- LHOMME, J. : « Sociologie des systèmes, régimes et structures économiques », in G. GURVITCH : *Traité de sociologie*, T. I, PUF, Paris, 1958, pp. 383-418.
- LONG, Cl. D. : *The Labor Force under Changing Income and Employment*, NBER, Princeton University Press, Princeton, 1958, 440 p.
- LULOFS, G. J. : « De amerikaanse arbeidsmarkt », J. A. Boom en Zoom, Uitgevers Te Meppel, 1960, 264 p.
- MACOTTA, G. W. : « Les Organisations multilatérales européennes compétentes en matière de circulation de la main-d'œuvre », *Migrations (CIME)*, II, 1962, N° 1, pp. 1-10.
- MADINIER, Ph. : « La Mobilité du travail aux Etats-Unis et en France », *Revue économique*, X, 1959, N° 4, pp. 549-574.
— *Les Disparités géographiques de salaires en France*, Centre d'études économiques, Etudes et mémoires, A. Colin, Paris, 1959, 200 p.
- MAIER, K. B. : *The Population of Switzerland*, Columbia University Press, New York, 1952, 336 p.
- MANGOLD, F. : « Strukturwandlungen in der schweizerischen Wirtschaft », *Revue suisse de statistique et d'économie politique*, 70, 1934, pp. 214-242.
- MANOILESCO, M. : *Théorie du protectionnisme et de l'échange international*, M. Giard, Paris, 1929, 328 p.
- MARCHAL, J. : « Contribution à une théorie moderne de la répartition », *Revue économique*, 1, 1950, N° 2, pp. 242-246.
— et LECAILLON, J. : *La Répartition du revenu national*, T. I, M. Th. Génin, Paris, 1958, 667 p.
- MAURICE, P. : *Les Théories modernes de l'exploitation du travail. Essai d'analyse critique*, Dalloz, Paris, 1960, 513 p.
- MEYNAUD, J. : *Les Organisations professionnelles en Suisse*, Payot, Lausanne, 1963, 343 p.
Migrations provoquées et problèmes sociaux de mobilité ouvrière, Etude exécutée pour la CECA, Travaux de l'Institut de sociologie de la Faculté de Droit de Liège, V, Liège, 1956, 112 p.
- MILL, J. St. : *Principles of Political Economy, with Some of their Applications to Social Philosophy*, Longmans, Green & Co., London, 1920, 1013 p.
- MÖRI, J. : « Travailleurs étrangers en Suisse », *Revue syndicale suisse*, 50, 1958, N° 5, pp. 152-162.
- MOSCOVICI, S. : « La Résistance à la mobilité géographique dans les expériences de reconversion », *Sociologie du travail*, I, 1959, N° 1, pp. 24-36.
— « Reconversion industrielle et changements sociaux. Un exemple : la chapellerie dans l'Aude », *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, 112, A. Colin, Paris, 1961, 323 p.
- MOSSÉ, R. : *Les Salaires*, Collection Bilans, Rivière & C^{ie}, Paris, 1952, 324 p.

- MÜLLER, K.: « Evolution sociale et psychologique des ouvriers et des employés », *Bulletin de documentation économique*, 19, 1963, N° 1, pp. 3-17.
- MYERS, Ch. A. and SCHULTZ, G. P.: *The Dynamics of Labor Market; a Study of the Impact of Employment Changes on Labor Mobility, Job Satisfaction, and Company and Union Policies*, Prentice-Hall, New York, 1951, 219 p.
- Nations Unies: *Statistiques des migrations internationales*, Etudes statistiques, Série M, N° 20, New York, 1953.
- *Manuel des méthodes de recensement de la population*, vol. II (Caractéristiques économiques de la population), Etudes méthodologiques, Série F, N° 5, Rev. 1, New York, 1958, 83 p.
- *Etude sur la situation économique de l'Europe en 1960*, Genève 1961.
- Neuorientierung der Agrarpolitik?* Wochenbericht J. Bär & Co., 1958, N° 28, 7 p. 2-5.
- NIEHAUS, H.: « Das Problem der Einkommendisparität in der Landwirtschaft », *NZZ*, 1955, N° 417.
- « Obstacles à la mobilité des travailleurs et problèmes sociaux de réadaptation » (préface de P. Finet), CECA, *Etudes et documents*, réf. 1809/2/56/1, Service des publications de la CECA, IV, 1956, 140 p.
- « Obstacles à la mobilité des travailleurs et problèmes sociaux de réadaptation », *Revue internationale du travail*, LXXVI, 1957, N° 1, pp. 81-94.
- OHLIN, B.: « Protection and Non-competing Groups », *Weltwirtschaftliches Archiv*, 33, 1931, Heft 1, pp. 30-45.
- PALMER, Gl. L.: « Interpreting Patterns of Labor Mobility », in E. BAKKE and others: *Labor mobility and Economic Opportunity*, The Technology Press of MIT and J. Wiley & Sons Inc., New York, 1954, pp. 47-67.
- and RATNER, A.: *Industrial and Occupational Trends in National Employment, 1910-1948*, University of Pennsylvania, Industrial research department, Philadelphia, 1949, 68 p.
- PARENTI, G.: « La Libre Circulation des travailleurs dans le cadre du Traité de Rome », *Economie contemporaine*, Nouvelle série, 19, 1960, N° 157, pp. 20-25, et *Economie internationale*, XIII, 1960, N° 1, pp. 103-132.
- PARNES, H.: « Research on Labor Mobility: an Appraisal of Research Findings in the U. S. », Social science research council, *Bulletin* 65, New York, 1954, 205 p.
- PAULHAC, Fr.: *Structures et perspectives économiques du XX^e siècle. Production et répartition des biens, mécanismes élémentaires*, Vrin, Paris, 1957, 302 p.
- PEDOTTI, G.: « Le Marché du travail et la main-d'œuvre étrangère », *Revue syndicale suisse*, 52, 1960, N° 6, pp. 165-177.
- PETRICEVIC, J.: « Die häuerliche Familienwirtschaft im Verhältnis zum Markt », *Revue de politique agricole*, 13, 1957, N° 6/7, pp. 232-240.
- PIATIER, A.: *Statistique et observation économique*, PUF, Collection Thémis, Paris, 1961, deux volumes, 972 p.
- PIETTRE, A.: *Pensée économique et théories contemporaines*, Précis Dalloz, Paris, 1959, 517 p.
- PIGOU, A. C.: *The Economics of Welfare*, Macmillan & Co., 4th ed., London, 1932, 837 p.

- PILLIARD, J. P. : « La Libre Circulation des travailleurs dans les pays de la Communauté économique européenne », *Droit social*, 24, 1961, N° 9/10, pp. 476-478.
- Pourquoi les travailleurs abandonnent la terre. Etude comparative*, Bureau international du travail, Genève, 1960, 267 p.
- PRESSAT, R. : « La Population active en France : structure actuelle et prévisions jusqu'en 1966 », *Population*, 12, 1957, N° 1, pp. 17-35.
— « La Population active des départements : structure actuelle, évolution jusqu'en 1964 », *Population*, 12, 1957, N° 2, pp. 209-236.
- « Quelques aspects de l'évolution des populations actives dans les pays d'Europe occidentale », *Etudes et Conjoncture*, 9, 1954, N° 11, pp. 971-1012.
- « Quelques aspects de la politique des salaires dans les économies planifiées de l'Europe orientale », *Revue internationale du travail*, LXXIX, 1959, N° 1, pp. 1-26.
- « Quelques changements de structure dans l'économie suisse », *SBS, Bulletin mensuel*, septembre 1956, pp. 74-81.
- Rapport du Conseil fédéral sur les 38^e et 39^e sessions de la Conférence internationale du travail, ainsi que sur les postulats des conseils législatifs concernant l'égalité de rémunération entre hommes et femmes, du 21 décembre 1956, *Feuille fédérale*, 108, 1956, II, N° 52, pp. 913-1024.
- RENOUVIN, P. : « Démographie et relations internationales », *Population*, 15, 1960, N° 4, pp. 625-654.
- REYNAUD, P. L. : *La Psychologie économique*, Collection Bilans, M. Rivière & C^o, Paris, 1954, 260 p.
— « Psychologie économique », in *Dictionnaire des sciences économiques* (publié sous la direction de J. Romeuf), T. II, PUF, Paris, 1958, pp. 948-951.
- REYNOLDS, L. G. : *The Structure of Labor Markets; Wages and Labor Mobility in Theory and Practice*, Harper, New York, 1951, 328 p.
— and SHISTER, J. : *Job Horizons, a Study of Job Satisfaction and Labor Mobility*, Harper, New York, 1949, 102 p.
- ROBBINS, L. : « The Economic Effects of Variations of the Hours of Labor », *The Economic Journal*, XXXIX, 1929, pp. 25-40.
— « On the Elasticity of Demand for Income in Terms of Effort », *Economica*, X, 1930, pp. 123-129.
- ROBERTSON, D. H. : « Economic Incentives », *Economica*, I, 1921, pp. 230-245.
- ROBINSON, J. : *The Economics of Imperfect Competition*, Macmillan & Co., London, 1933, 352 p.
- ROLAND, C. : « Les Conventions collectives en Suisse », *Revue syndicale suisse*, 47, 1955, N° 1, pp. 14-18.
- RUBATTEL, R. : *Contribution à l'étude des ouvriers-paysans en Suisse. Résultats d'une enquête*, Publications du Secrétariat des paysans suisses, N° 166, Brugg, 1959, 125 p.
- SALIN, E. et BURCKHAROT, L. : « Gesamtarbeitsvertrag », in *Handbuch der schweizerischen Volkswirtschaft*, Berne, 1955, T. I, pp. 548-555.
- SAMUELSON, P. A. : *Economics, an Introductory Analysis*, McGraw Hill, New York, 1948, 622 p.

- SAUER, J. J. : *L'Agriculture et l'Europe*, Centre de recherches européennes, Lausanne, 1962, 158 p.
- SAUVY, A. : « Progrès technique et Répartition professionnelle de la population », *Population*, 4, 1949, N° 1, pp. 57-76.
— *Théorie générale de la population*, T. I et II, PUF, Paris, 1956 et 1954, 370 et 397 p.
— « Développement économique et répartition professionnelle de la population », *Revue d'économie politique*, 66, 1956, N° 2, pp. 372-420.
- SCHWARZ, A. : « Beruf », in *Handbuch der schweizerischen Volkswirtschaft*, Berne, 1939, T. I, pp. 269-274.
— « Neue Auffassungen über die Umschichtung der Berufe », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 94, 1958, N° 1, pp. 68-75.
- SELLIER, F. et TIANO, A. : *Economie du travail*, Collection Thémis, PUF, Paris, 1962, 636 p.
- SENIOR, N. W. : *Political Economy*, 2nd ed., J. J. Griffin & Co., London, 1850, 231 p.
- SENN, E. : *Die gegenwärtige schweizerische Agrarpolitik. Eine nationalökonomische Auseinandersetzung mit ihren Zielen und Mitteln*. G. P. Keller, Winterthur, 1958, 276 p.
- SIMIAND, F. S. : *Le Salaire des ouvriers des mines de charbon en France. Contribution à la théorie économique du salaire*. E. Cornély & C^{ie}, Paris, 1907, 520 p.
- Statistiques de l'emploi, du chômage et de la main-d'œuvre. Etude méthodologique*. Rapport élaboré pour la sixième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 1948, 146 p.
- STEIN, R. L. : « Unemployment and Job Mobility », *Monthly labor review*, 83, 1960, N° 4, pp. 350-358.
- STISSER, R. : *Grundgedanken, Methoden und Ergebnisse der schweizerischen Agrarmarkt- und Ernährungspolitik unter besonderer Berücksichtigung des Getreidemarktes*, Kieler Studien, Forschungsberichte des Instituts für Weltwirtschaft an der Universität Kiel, 24, Kiel, 1953, 183 p.
- STOCKER, P. : « Die Verlagerung zwischen den drei Wirtschaftssektoren (Eine Übersicht) », in R. F. BEHRENDT, W. MÜLLER, H. SIEBER, M. WEBER : *Strukturwandlungen der schweizerischen Wirtschaft und Gesellschaft*, Stämpfli & C^{ie}, Berne, 1962, 618 p., pp. 3-12.
- TAUSSIG, F. W. : « Outlines of a Theory of Wages », *Publications of the American Economic Association*, 3^e série (1910), vol. II, pp. 136-156.
- « Techniques of Preparing Major BLS Statistical Series », US Department of labor, Bureau of labor statistics, *Bulletin* N° 1168, US Gt printing office, Washington, 1954, 126 p.
- TESSIER, J. : « Les Premières Mesures amorçant la libre circulation des travailleurs dans la Communauté économique européenne », *Revue du Marché commun*, 1961, N° 39, pp. 327-335, et N° 40, pp. 368-376.
- THEILAC, E. : « Essai d'une théorie des théories du salaire », *Droit social*, 13, 1950, N° 11, pp. 362-369.

- THÜNEN, J. H., von : *Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und National-ökonomie*, G. Fischer, Jena, 1930, 678 p.
- TOURAINE, A. : « Les Ouvriers d'origine agricole », *Sociologie du travail*, 2, 1960, N° 3, pp. 230-245.
- UMBRICHT, V. : « La Main-d'œuvre étrangère en Suisse du point de vue économique », *Revue de la Société belge d'économie et d'expansion*, 58, 1959, N° 185, pp. 265-270.
- VALARCHÉ, J. : *La Mobilité professionnelle des ruraux dans une société libre*, Editions universitaires, Fribourg, 1953, 173 p.
- VERRULST, P. F. : « Notice sur la loi que la population suit dans son accroissement », *Nouveaux mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, T. XVIII, 1845, pp. 1-38.
— « Deuxième mémoire sur la loi d'accroissement de la population », *Nouveaux mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, T. XX, 1847, pp. 1-32.
- VIMONT, C. : *La Population active*, PUF, Paris, 1960, 192 p.
- VINER, J. : « Differences in Wage Rates in Different Occupations », in *Studies in the Theory of International Trade*, Harper & Bros., New York, 1937, pp. 493-500.
- WAGNER, V. F. : « Die Stellung der Landwirtschaft im Konkurrenzsystem », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 82, 1946, pp. 501-534.
- WEBB, S. : « The Rate of Interest and the Laws of Distribution », *The Quarterly Journal of Economics*, II, 1888, pp. 188-208 et 469-472.
- WOYTINSKY, W. S. : *Additionnal Workers and the Volume of Unemployment in the Depression*, Social science research council, Pamphlet series No. 1, Washington, 1940.
— *Three Aspects of Labor Dynamics*, Social science research council, Washington, 1942.
— « A Reply to Mr. Humphrey », *Journal of Political Economy*, 48, 1940, pp. 735-739.

Publications statistiques et officielles

I. Publications suisses

- Annuaire agricole de la Suisse* (Division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique).
- Annuaire statistique de la Suisse.*
- Bulletin de statistique suisse.*
- Contributions à la statistique suisse* (Bureau fédéral de statistique).
- Feuille fédérale.*
- Informations de statistique sociale.*
- Informations économiques et sociales.*
- La Vie économique.*
- Rapports économiques de la FOSC.*
- Recueil officiel des lois et ordonnances.*

Statistique de la Suisse.

Statistiques de la Suisse.

Statistiques et évaluations agricoles (Secrétariat des paysans suisses).

II. Publications étrangères et internationales

Statistiques du travail et de la sécurité sociale (Ministère français du travail).

Statistiques et études financières (Ministère français des finances).

Etudes statistiques (INSEE).

Bulletins mensuels de statistique (INSEE).

Revue française du travail.

Ministry of Labour Gazette (Grande-Bretagne).

Employment and Earnings (US Department of labor, Bureau of labor statistics).

Monthly Labor Review.

Monthly Report on the Labor Force (US Department of commerce, Bureau of the census).

Current Population Reports.

Journal officiel des communautés (organisations européennes).

Convention constitutive de l'OECE (du 16 avril 1948).

Traités instituant la CECA (du 18 avril 1951) et la *CEE* (du 25 mars 1957).

Tables

TABLEAUX

1	Stabilité de l'emploi et taille des entreprises	34
2	Taux de la mobilité de participation mensuelle de la main-d'œuvre américaine	51
3	Variations relatives du nombre des actifs de chaque statut socio-professionnel	53
4	Répartition de la population professionnelle de la Suisse en trois secteurs d'activités	57
5	Taux des variations décennales relatives des secteurs et des variations absolues de la population professionnelle totale	57
6	Calcul du taux de la mobilité globale intersectorielle entre 1941 et 1950	62
7	Taux de mobilité globale intersectorielle et entre branches d'activités.	64
8	Taux de mobilité globale intersectorielle des travailleurs suisses et étrangers	67
9	Variations décennales des travailleurs étrangers et composition professionnelle de leur mobilité globale	68
10	Taux de mobilité globale, distinction faite de la nationalité	70
11	Taux de féminité des actifs suisses et étrangers dans vingt et une branches d'activités, de 1888 à 1950	85
12	Taux de mobilité globale entre branches, suivant le sexe et la nationalité	87

13	Taux et orientation de la mobilité socio-professionnelle	173
14	Taux d'indépendance professionnelle des actifs suisses et étrangers dans vingt et une branches d'activités, de 1900 à 1950	90
15	Taux de mobilité globale entre branches, suivant le statut socio-professionnel et la nationalité	93
16	Proportions des salariés ouvriers dans vingt et une branches d'activités, aides familiaux compris, de 1900 à 1950. Salariés de nationalité suisse	97
17	Taux de mobilité globale des employés et des ouvriers, distinction faite de la nationalité	99
18	Taux de mobilité globale, suivant l'âge et le sexe	101
19	Taux de dépendance économique dans vingt et une branches d'activités, de 1900 à 1950, distinction faite de la nationalité	105
20	Proportions des actifs masculins, dans vingt et une branches d'activités, qui exercent simultanément une occupation accessoire	110
21	Taux de mobilité globale masculine entre vingt branches d'activités, de 1910 à 1950, distinction faite de l'exercice éventuel d'une occupation accessoire	112
22	Taux de féminité globaux et des emplois à domicile dans trois branches d'activités	113
23	Différenciation interindustrielle annuelle des salaires dans cinq catégories de main-d'œuvre.	128
24	Coefficients annuels globaux de l'emploi non agricole, de 1925 à 1961	130
25	Taux moyens d'augmentation annuelle des salaires entre 1943 et 1961, distinction faite de la situation géographique, du sexe et de la qualité professionnelle des salariés	136
26	Rapport entre revenu agricole par journée de travail d'homme dans l'agriculture et salaire d'ouvriers qualifiés et mi-qualifiés des autres branches	146
27	Indices du rendement agricole en nature, du rendement brut, des prix des produits agricoles et des frais de production	148

FIGURES

1	Taux de mobilité décennale intersectorielle et entre vingt et une branches d'activités	65
2	Orientation comparée de la mobilité des travailleurs suisses et étrangers	71
3	Taux de féminité de la population professionnelle suisse dans vingt et une branches d'activités, de 1888 à 1950, et taux des variations relatives décennales	84
4	Taux d'indépendance professionnelle de la population professionnelle suisse dans vingt et une branches d'activités, de 1900 à 1950, et taux des variations relatives décennales	91
5	Proportions des salariés ouvriers et taux des variations relatives décennales des salariés de vingt et une branches d'activités, de 1900 à 1950 ; salariés de nationalité suisse	95
6	Taux de dépendance économique et taux des variations relatives décennales de vingt branches d'activités, de 1900 à 1950. Population de nationalité suisse	106
7	Taux de féminité et taux de dépendance économique dans vingt branches d'activités, de 1900 à 1950. Population de nationalité suisse	107
8	Fluctuations conjoncturelles de l'emploi et de la mobilité	118
9	Evolution comparée de l'emploi, de la disparité inter-industrielle des salaires d'ouvriers et de l'indice suisse des prix à la consommation	129
10	Indices des contrats collectifs et de l'effectif global des centrales syndicales de salariés	132
11	Courbes de l'offre syndiquée et de l'offre libre de travail	133
12	Relation entre mobilité, incidence des facteurs psychosociologiques et socio-économiques, et disparité inter-industrielle des revenus d'occupations analogues.	141

MATIÈRES

Introduction	9
Chapitre premier: Définition. Développement conceptuel	13
Section première: Explication hédonistique et mécanique de la mobilité professionnelle	14
I. <i>Mobilité de participation</i>	14
a) Elasticité à long terme de l'offre globale de travail	14
b) Elasticité à court terme de l'offre globale de travail	15
II. <i>Mobilité distributive</i>	16
Section deuxième: Explication socio-économique de la mobilité professionnelle	17
I. <i>Aspects psychologiques de la mobilité professionnelle</i>	19
II. <i>Aspects sociologiques de la mobilité professionnelle</i>	21
Section troisième: Conclusions	23
Chapitre II: Facteurs des mouvements de la main-d'œuvre au niveau des entreprises	25
Section première: Définition	25
Section deuxième: Facteurs socio-économiques des mouvements de la main-d'œuvre	27
I. <i>Influence des marchés du travail</i>	27
a) Cadre institutionnel des marchés	28
1. Action des syndicats et de l'Etat	28
2. Effet des conventions collectives	30
3. Transparence des marchés	30
b) Fluctuations conjoncturelles de l'emploi	31
1. Mouvements cycliques	32
2. Mouvements saisonniers	33
II. <i>Facteurs socio-économiques propres aux entreprises</i>	33
a) Activité	33
b) Grandeur	33

Section troisième : Facteurs psycho-sociologiques des mouvements de la main-d'œuvre	35
<i>I. Facteurs propres à l'activité professionnelle des salariés .</i>	35
<i>a) Niveau, mode et spécificité de la formation professionnelle</i>	35
<i>b) Durée de l'activité professionnelle</i>	36
<i>II. Influence de l'âge et du sexe.</i>	36
<i>III. Statut familial</i>	37
Section quatrième : Relations entre mouvements professionnels et spatiaux de la main-d'œuvre	37
<i>I. Incidence de l'espace sur les mouvements géographiques de la main-d'œuvre</i>	38
<i>II. Mouvements provoqués et mouvements spontanés</i>	39
<i>a) Libération des mouvements intra-européens de la main-d'œuvre</i>	40
<i>b) Mouvements intérieurs provoqués de la main-d'œuvre .</i>	43

Chapitre III: Etude de la mobilité professionnelle globale ou des transformations à long terme de la structure professionnelle

Section première : Dissemblance entre migrations professionnelles et variations de la structure professionnelle	47
Section deuxième : Développement de l'offre globale de travail et variations du taux d'activité	48
<i>I. Evolution à long terme du taux d'activité</i>	49
<i>II. Variations cycliques de la participation globale</i>	50
Section troisième : Rapport entre mobilité globale et changements de statut socio-professionnel	52
Section quatrième : Orientation à long terme de la mobilité globale	54
Section cinquième : Calcul d'un taux de mobilité globale	58
<i>I. Relevé</i>	58

<i>II. Mode de calcul et interprétation d'un taux de mobilité globale</i>	61
a) Définition	61
b) Taux décennaux de mobilité globale intersectorielle et entre vingt et une branches d'activités, de 1888 à 1960	64
c) Incidence de la nationalité sur la mobilité globale	67
1. Mobilité comparée des travailleurs suisses et étrangers	67
2. Orientation comparée de la mobilité professionnelle globale des deux groupes de nationalités	69
Appendice I : Sources statistiques	72
Appendice II : Orientation comparée de la mobilité des travailleurs suisses et étrangers	74
Appendice III (1) : Taux et volume des variations relatives de vingt et une branches d'activités de 1888 à 1950. Actifs nationaux et étrangers	76/77
Appendice III (2) : Taux des variations relatives de vingt et une branches d'activités, de 1888 à 1950, distinction faite de la nationalité des actifs	76/77
Chapitre IV: Influence des facteurs psycho-sociologiques de la mobilité globale	79
Section première: Préliminaires	79
I. Techniques d'enquête et dénombrement	79
II. Procédés techniques du déterminisme au polier écologico-morphologique	80
Section deuxième: Relation entre mobilité globale et distribution sexuelle de la population professionnelle	82
I. Rapport entre taux de féminité et variations relatives décennales des branches d'activités	83
a) Population suisse	83
b) Population étrangère	86
II. Mobilité comparée des travailleurs des deux sexes	86
Section troisième: Influence du statut socio-professionnel sur la mobilité globale	88

<i>I. Rapport entre taux d'indépendance professionnelle et variations relatives décennales des branches d'activités</i>	89
<i>a) Population suisse</i>	89
<i>b) Population étrangère</i>	91
<i>II. Taux de mobilité globale, suivant la nationalité et le statut socio-professionnel.</i>	92
Section quatrième : Mobilité globale comparée des employés et des ouvriers	94
<i>I. Relation entre la proportion de salariés ouvriers dans chaque branche et l'orientation de la mobilité globale des salariés</i>	96
<i>II. Taux de mobilité</i>	98
Section cinquième : Influence de l'âge sur la mobilité globale	100
Section sixième : Influence des charges familiales sur la mobilité globale	103
Section septième : Influence sur la mobilité globale de l'exercice d'une activité accessoire	108
<i>I. Comparaison entre l'orientation des migrations professionnelles et la distribution des activités accessoires (personnes actives exerçant simultanément une occupation accessoire)</i>	109
<i>II. Mobilité globale comparée des hommes actifs exerçant ou non simultanément une occupation accessoire</i>	111
Section huitième : Orientation de la mobilité causée par le déclin des activités à domicile	112
Chapitre V: Influence des variations conjoncturelles de l'emploi sur la mobilité globale volontaire.	115
Section première : Calcul d'un indice conjoncturel de l'emploi	115
Section deuxième : Evolution conjoncturelle de la mobilité globale des étrangers.	119

Appendice I: Coefficients annuels de l'emploi; indices des heures de travail et des taux de renouvellement annuel du personnel ouvrier dans la branche « Métaux et machines »	122
Appendice II: Taux de mobilité globale annuelle des travailleurs étrangers et taux des variations annuelles des permis délivrés	124
Chapitre VI: Relation entre mobilité des salariés et disparité interindustrielle des salaires	125
Section première: Mesure de la différenciation interindustrielle des salaires.	126
Section deuxième: Evolution comparée de la mobilité et de la disparité interindustrielle des salaires	127
I. <i>Comparaison à long terme</i>	130
II. <i>Comparaison à court terme</i>	134
Chapitre VII: Influence des facteurs psycho-sociologiques et socio-économiques sur le rapport entre mobilité et disparité interindustrielle des revenus	139
Section première: Exposé théorique	139
Section deuxième: Influence de la disparité des revenus sur la diminution de la population active agricole	143
I. <i>Evolution comparée des revenus agricoles salariés et d'exploitation, d'une part, et des salaires non agricoles d'autre part</i>	144
II. <i>Influence de la politique agraire sur les migrations entre activités agricoles et non agricoles</i>	147
Conclusions	153
Notes	159
Références	183
Tables	193